

Avesnes (Les maieur et jurés d') en Hainaut, 1373 : un bandé. L. : S^{M} ville de Avesnis (Chartes des ducs de Brabant, N° 2493).

— **Jehan Davesnes**, homme de fief du comté de Namur, 1384 : trois broyes. L. : . . . an dit . . oyard de Auesne (Namur, N° 1166).

C'est probablement un Avennes.

— (Les échevins de la terre et pairie d'), 1625 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fascés (**Croy**); aux 2^e et 3^e, trois doloires, la 2^e contournée (**Renty**). L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L. : . . chevina avenes (Mons, Greffes scabinaux, Avesnes).

— (Les échevins d'), 1610 : parti; au 1^{er}, quatre lions (**Hainaut**); au 2^d, un bandé. L'écu surmonté du millésime 1558. L. : *S eschevinal de la ville d'Avesn* . . (Ibid.) (voir **Jauche, Rœulx**).

Avin, Guillaume *Davin*, échevin de Namur, 1504 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce entre deux burelles; aux 2^e et 3^e, trois piles. C. cassé. Seul, l'écu subsiste (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

Comp. l'écu d'un (autre?) Guillaume d'Avin, T. I, p. 188.

Awans, Jean *Dawans*, échevin de la seigneurie et justice de Muijsen (-lez-Saint-Trond), 1637 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné; au 2^e, deux roses, tigées et feuillées, les tiges jointes au bas, accompagnées en pointe d'une rose (non tigée et feuillée); au 3^e, deux roses, tigées et feuillées (sans rien d'autre). C. : un lion couronné issant. L. : *Ian Dawans* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Villers**).

Axel, Philippe, seigneur d'*Axele*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : un chevron (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Axele*, chevalier, scelle, en la même qualité, ledit traité, 1339 : un chevron, au lambel brochant. L. : S *Sigillum* is de [A]xele mil (Ibid.).

Le seigneur de AXELLE : d'or au chevron de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Axpoel, voir **Luu**, Suppl.

B

Baak, voir **Back**.

BAAR, voir **Stavele**.

Baarle, Godevert van *Barle*, richter in *Betu* (Betuwe), 1323 : une fasce entée. L. : S^{G} *Godefridi de Barle* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Bachelier, Jehan *Bachelleer*, homme de fief de Henri de *Withem* (Wittem), seigneur de Braine-l'Alleud et du Plancenoit, 1432, le 28 juillet : écartelé; au 1^{er}, de vair; aux 2^e et 3^e, un coq; au 4^e, une étoile. C. : un vol. L. : *S Jehan Bacheler* (Comte Th. de Limburg-Stirum).

— **Bernart Baceller**, allowier du duc de Bourgogne, scelle un acte du rentier de Braine-l'Alleud, 1474 : écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; les 3^e et 4^e quartiers cassés. C. : un vol. L. : *S B . . na . . t Bacel* . . (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

— **Messire Jehan Baceller**, prêtre, allowier du duc de Bourgogne, scelle un acte du rentier de Braine-l'Alleud, 1474; *alloyer* de Philippe de *Berssele* (Beerse), seigneur de Braine-l'Alleud, Plancenoit, etc., scelle un acte du maieur de Braine-l'Alleud, 1499 :

écartelé; au 1^{er}, de vair; au 2^e, un coq; au 3^e, un membre d'aigle, posé en bande, la serre en haut; au 4^e, une étoile. C. cassé. L. : . . . an (Ibid.).

Bachelier, Bernardt *Baceller*, *alloyer* de tres honnoure et double sr. *Phelippe de Berssele*, seigneur de Braine l'Alleud, du Plancenoit, etc., a cause de sa terre et seigneurie qui tient (du duc de Bourgogne et de Brabant) en alluer aud[ic] lieu de Braine, 1499 : un oiseau (poule?). T. : un ange. L. : . . Be *Bacell* . . (Ibid.) (voir **Rossum**).

Badart, voir **PRICES**.

Bade, *Cristoff*, von *Gots gnaden marggrave zu Baden*, grave zu *Spaenhem* (Sponheim), lieutenant-général et gouverneur des pays de Luxembourg et de Chiny, 1502 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande (**Bade**); aux 2^e et 3^e, un échiqueté (**Sponheim**). Un ruban, fruste (avec L.), au haut, autour de l'écu (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2112a).

— **Herman**, prince *marquis de Baden* et de *Hochberg*, prince du Saint-Empire, comte de *Spaenhem*, général de l'Armée du cercle de Bourgogne, pour Sa Majesté Catholique, capitaine général de Son artill-

lerie aux Pays-Bas, 1669, le 25 février, à Bruxelles (il signe : *Herman*) ; type ovale : coupé de deux traits, la partition supérieure partie de deux traits, la partition médiane de deux traits, et la partition inférieure de trois traits, ce qui donne dix quartiers ; aux 1^{er} et 10^e, un échiqueté ; au 2^e, coupé ; *a*, une rose ; *b*, un animal passant ; au 3^e, un lion (couronné ?) ; au 4^e, un pal, chargé de trois chevrons ; au 5^e, ... ; ce quartier est couvert par l'écusson en cœur, à décrire plus loin ; au 6^e, un demi-vol versé ; au 7^e, une fasce, chargée au bas de trois ... brochant en pointe sur le champ, ladite fasce sommée d'un lion issant, contourné (?) ; au 8^e, une fasce ; au 9^e, un lion (couronné ?). Sur le tout, entre le 4^e et le 6^e quartier, un écusson à la bande. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un bonnet de prince de l'Empire. L. : ★ *Hermannus marchio badensis* (Chapitre de Nivelles, A. G. B.) (voir *Noyelles, Useldange*).

Baeijens, voir *Walsche*.

Baelgen, voir *Varssenaere*.

Baenst (Olivier de), bailli et seigneur du duc de Bourgogne, au pays de Waes, 1436 : plain, diapré ; au franc-quartier chargé d'une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Olivier de Baenst* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 137-138 mesures, avec 84 arrière-fiefs, au métier d'Oostkerke, paroisse de Houcke, fief aboutissant à ceux de *Pierkin Reijphins*, de *Ghijs van Aardenburch* (Aardenburg), de la veuve et des enfants de maître Paul de Baenst et des enfants d'Antoine Weijlaert[s], 1515, le 18 et le 28 juin ; puis, un fief, de 10 mesures, *metten huusen, steenen ende boomen*, audit métier, fief étant *thof van Oostkerke, metten upperhove, nederhove, walgracht ende sijnghele ende boomgaerden*, sis près du bien de *mer vrouwe van Archies* (Harchies ?), dit *ten Teghelhove*, 1515, le 18 juin ; enfin, un fief, de 32-33 mesures, avec maison, drève, sis près de Bruges, hors de *Bouwerije poorte*, et appelé *Stuvenberch*, avec une rente, 1515, le 18 juin : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Iohannes de Baenst* (Fiefs, Nos 8886, 7968, 8590, 7815) (voir *Harent, Spruijt, Urbaen, Visch ; Donckere*, Suppl.).

Baerbesaen, voir *Barbesaen*.

Baerd, voir *Baert*.

Baerdeghem, voir *Ossel*.

Baerl. Jean van *Berlaer* scelle un acte de Jean van *Criekenbeke* (Kriekenbeck), Jean van *Meerwijk*, Henri van *Huesen* et Hubert de Rode, qui reçoivent, du Brabant, 308 vieux écus, pour leurs services et pertes dans la guerre de Flandre, 1337, le 14 juil-

let : coupé, d'hermine et de ... ; l'écu chargé d'une bordure endentée et d'un filet brochant. L. : ★ *S Jan van Baerle* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1247) (voir *Harscheidt*).

Berlaer est une faute de scribe, à qui ce dernier nom, appartenant à une importante seigneurie brabançonne, était plus familier que celui de Baerl, dont la consonance se rapproche beaucoup du nom de Berlaer.

Baers, voir *Clèves*.

Baersdonk, voir *Bärsdonk*.

Baert (Robert), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 73 mesures, à *Oorscamp* (Oostcamp), au lieu dit *Buerckelaere*, 1421, le 12 avril (v. st.) : un chevron (!) ; au chef échiqueté. S. : deux griffons. L. : *S Ro aert* (Fiefs, N° 8609).

— Pierre *Baerd*, tuteur de Jacques *Baerd* (fils de Jean), déclare que celui-ci, tient, du bourg de Furnes, un fief, à *Ramsappelle* (-lez-Nieuport), fief aboutissant, d'un côté, à celui de messire Jacques van *Meetkerke*, 1405, le 6 août : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais. T. : un personnage. S. : deux léopards lionnés (fort cassé) (Fiefs, N° 874).

— (Maître-Paul), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1622 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois étoiles ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion (*Heetvelde*). C. : un buste barbu. L. : de . . . re (Cambre).

Compléter et rectifier en conséquence la note du T. I, p. 193.

Paul Baert était seigneur de Berentode.

— (Adrien), échevin du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et Nieukerken (-Waes), 1648 : un poisson, posé en bande, accompagné au canton senestre d'un trèfle. L. : *Adriaen Baeret (!) f' Ians* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Baertmakere. Jean de *Bartmakere*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1419 (n. st.), le 25 février : un arbre arraché, accosté en pointe de deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *S . . . an de Baer . makere* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106) (voir *TORNACO, Wouwere*).

Baerts, voir *Zennen*.

Baesdorp, voir *EECHOUTE*, Suppl.

Bagenrieux (C.-J. de), écuyer, avocat, bailli du duché d'Havré, remet, au gouvernement autrichien, des déclarations relatives aux biens de la chapelle, ou église, de Notre-Dame-de-Bon-Vouloir, à Havré, et de la chapelle castrale du seigneur de Biévène, district de Lessines, diocèse de Cambrai, 1787, le



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

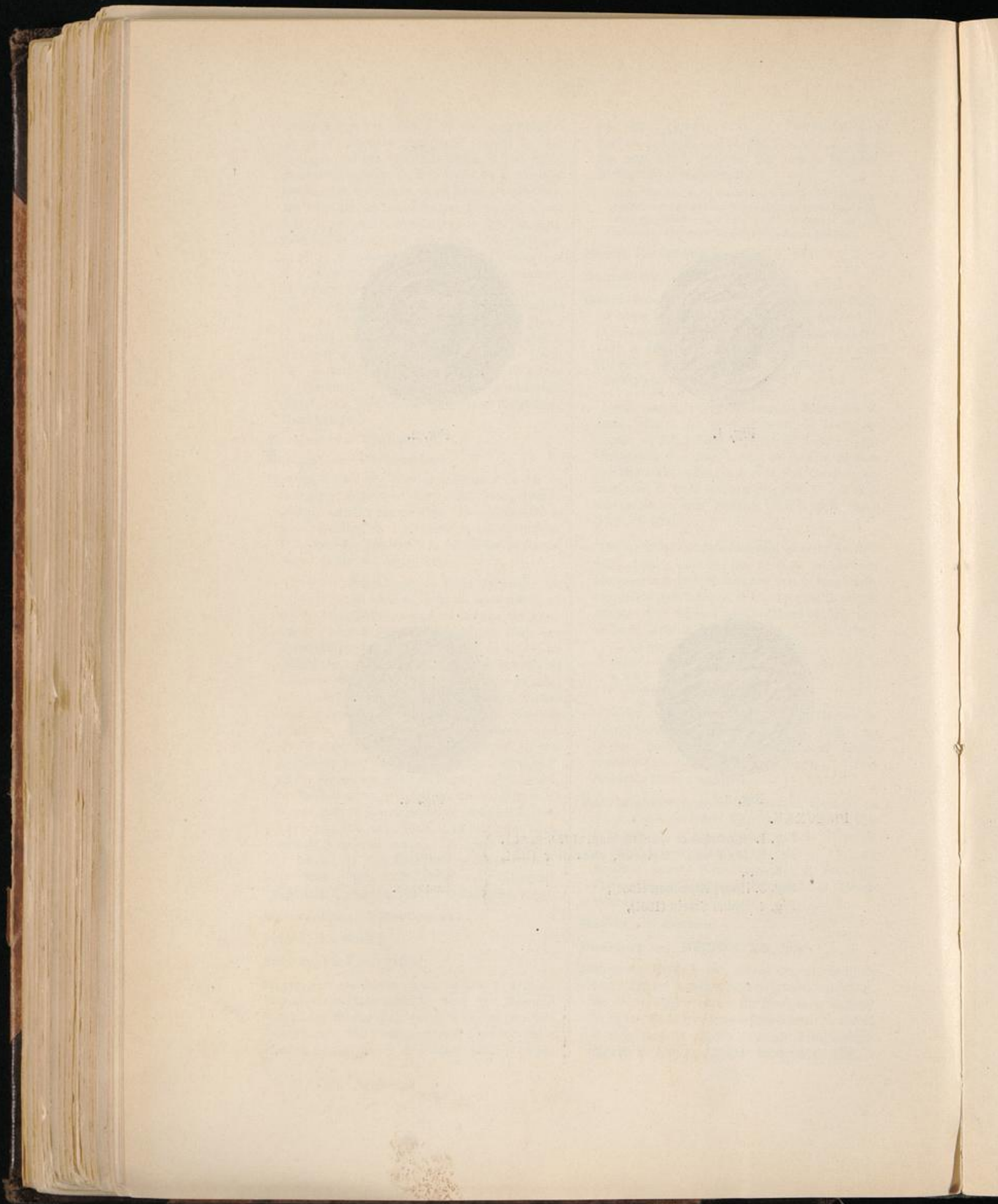


Fig. 4.

Pl. CCXXV.

Fig. 1. *Radulphus* van Dormael (1329, n. st.),
 Fig. 2. Jean van Calsteren, chevalier (1351,
 n. st.),
 Fig. 3. Henri Absoloen (1352),
 Fig. 4. Henri Sizein (1361),

échevins
 de
 Louvain.



9 et le 13 mars : d'azur à l'arbre arraché, accosté en pointe de deux étoiles à cinq rais. C. : une étoile à cinq rais. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633, 46628).

Dans l'acte du 13 mars, il s'appelle : ... de Bagenrieux d'Hautboutry, préposé aux affaires de Mgr. Anne-Auguste-Maximilien de Croy, duc d'Havré et de Croy, prince du Saint-Empire, etc.

Baicke, voir **Back**.

Bailhes (Johan), un des massuciers et tenans h[er]itaubles de la cour de nouble et puissant damme me damme Marie de Haultepenne, espouse qui suit monss. Ernouls de Warnant, jadis chevalier (il s'agit d'un bien à Hologne-sur-Geer), 1406, le 5 juin : un lion et un semé de fleurs de lis, au lambel brochant. L. : a . e . e . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Le lambel est posé en chef.

Baille, voir **Clyte**.

Baillet (...) (voir **Sanders**), 1673 : une voile gonflée, attachée à une antenne, posée en fasce, surmontée à dextre d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de biche. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. l'abbé Petry, à Luxembourg).

— (Le général-major comte de) de la Tour, brigadier, résidant à Klagenfurt, en Carinthie ; en son absence, son « officier » remet au gouvernement autrichien une déclaration relative aux biens de la chapelle castrale de la Tour (Luxembourg), fondée par Maximilien-Antoine de Baillet, seigneur de la Tour et autres lieux (le chapelain y dit hebdomadairement cinq messes), 1787 : d'azur à la voile gonflée, attachée à une antenne, posée en fasce. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux aigles regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46390).

Les comtes de Baillet et de Baillet de la Tour, en Belgique, portent : d'azur à la voile gonflée d'or, attachée à une antenne du même, posée en fasce. Couronne variant selon les branches. S. : deux aigles regardants, au naturel, bequés de gueules.

Bailleul. Jhan van Belle, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre. à Gand : un sautoir de vair, de deux tires, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : . S' Jehan de Balleul chlr' mar' de (Chartes des ducs de Brabant).

— **Pieter van Belle** déclare tenir, du bourg de Bruges, par la mort de son père, Arnould, un fief de 39 mesures, dans la paroisse de *Sconendike* (Schoondijke), métier d'Oostburg, 1439, le 28 mai : écu cassé. C. : deux têtes et cols d'aigle, adossés. L. : Sig (Fiefs, N° 8327).

— **Marie van Belle, vrawce van Zoeterstede, maerscalkeghe van Vlaendren** (maréchale de Flandre),

déclare tenir, dudit bourg : 1°, une rente de 100 livres parisis sur le tonlieu de Bruges, lequel appartient à la dame de Ghistelles ; 2°, *eene stede te Couckelaere, daer Pieter van Belle in woende*, d'une étendue de 50 mesures, *met den huusen*, etc., et comprenant une rente, une seigneurie sise *ten Perbome* (Peerenboom), à Cortemarck, et 39 hommages, 1439, le 11 novembre : un sautoir de vair, de deux tires (Fiefs, N° 7750).

Bailleul. Robrecht van Belle, heere von Ec[er]ken, van Scoonevale, etc., déclare tenir, dudit bourg, un fief, de 39 mesures, à Schoondijke, 1515, le 12 juin, et un autre, de 17 mesures, dans la paroisse de Stalhille, métier de Jabbeke, avec sept arrière-fiefs ; parmi les tenants et aboutissants, on voit : Nicolas Haghelins, Léonard Urbaens, damoiselle Claire van der Gracht, fille de Jean ; parmi les vassaux : la veuve de Gérard van Meetkerke, puis, ladite Claire van der Gracht, etc.). 1515, le 12 juin : même écu, brisé en pointe d'une étoile. C. : deux têtes et cols d'animal (cassés au haut). L. : *S Robrecht van Belle* (Fiefs, N° 8247, etc.) (voir **Montmorency, Sainte-Aldegonde, Vilain ; Eecke**, Suppl.).

BAILLEUL (une des villes à présent — XVI^e siècle — sans clôture, nonobstant preveligé comme les autres en la conté de Flandres) : de gueulle, au sautoir de vair (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de BAILLEUL : de gueulle, au sautoir de vair, et crye son nom (Ibid.).

Baives (Maieur et échevins de la ville de), terre de Trélon, 1619, 21 ; ils se servent, à la fois, de ces deux sceaux : 1°, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au franc-quartier à trois pals de vair et au chef chargé d'un lambel (**Blois de Trélon**). L. : *Seel eschevinal de Baives*. 2°, deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut. T. : un saint (Pierre, en ornat de grand pontife ?), assis derrière l'écu. L. : *S de la loi de Baives* (Mons, Greffes scabinaux, *Baives*).

BAIX, voir **Langelaar ; Bax** (Supplément).

Bac[h], { voir **Back**.

Bake,

Bachem, voir **Virneburg**.

Back. Mathijs Bac van Corvel (Corvel), receveur de Bois-le-Duc, 1349 : plain ; au chef chargé d'un lion léopardé (couronné ?). L. : i B . sc . (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

— Guillaume **Bake** reçoit, du Brabant, par la ville de Lierre, un acompte de 20 vieux écus et 20 gros de Flandre, pour services dans la guerre de Flandre, 1357, le 17 mai ; il reçoit, du Brabant, 90 1/2 vieux écus, 1357, le 7 juillet ; scelle pour Zibrecht Scardenberch, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 36 1/4 vieux écus, pour ses services dans ladite

guerre, 1337, le 7 juillet; reçoit, lui-même, un acompte de 25 vieux écus, sur 196, 1337, le 13 octobre, et, pour solde de tout compte (*van allen zaken, cost, scade ende verliese*), 1338, le 12 juillet: une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre de six (3, 2, 1) petites feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L.: ✠ *Sigille Wil. a. . . . ke* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1091, 1181, 1182, 1470, 1668).

Back. Henri *Baicke* (voir **Alpen**), 1402: trois roses; au chef chargé d'un lion léopardé. L.: *S' Heinrich Bach* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, No 31).

— Guillaume van *Bake* (Baak) et Guillaume van *Bake*, fils de *Jorden*, écuyers, scellent le traité des villes et des nobles de la Gueldre, 1418; le premier: une fasce. Cq. couronné. C.: une tête et col d'animal (âne?). T. du cq.: deux anges. L.: *van Baeke* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Guillaume van *Bake* (Baak), fils de *Jorden*, ci-dessus, 1418: même écu. Sans timbre. L.: *S Willem van den Zel* . . (Ibid.).

— (*Johannes*), miles, échevin de Bois-le-Duc, 1302: plain; au chef chargé d'un lion léopardé, couronné. L.: *scab i Bescodv* . . (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— (Adam), échevin de la haute justice de *Verdt*, 1306: coupé; au 1^{er}, un lion léopardé, couronné; au 2^d, plain, diapré. L.: *S Adam Backv* (Ibid., c. 10).

Baclerod (*Giles dou*), homme du comte de Flandre, marquis de Namur, 1290, en juillet: une bande de vair renversé, de deux tires. L.: ✠ *S' Gilon de Baclerot* (Namur, No 224).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 199.

Bachterhalle, voir **Hoste, Metteneije**.

Balderingen (*Reyner von*), ayant servi, *myt drin perden*, le pays de Luxembourg, à la demande de sire *Wynnemar von Gymnich, dan der g[r]ave von Sent Paul* (Saint-Pol) *kriget myt dem vourg, lande . . . und dar in gezogen waz myt gewalt und gewonnen hatte Verton* (Virton) *und Ferteyt* (la Ferté-sur-Chiers, France), déclare avoir été indemnisé, 1394, *des sondages vur unsses herrn offartez dag*: une croix, chargée de cinq . . . (coquilles?). C.: un vol, chargé de . . . (?). L.: *S r d Balder* . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 260^a).

Balen (*Franciscus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1367: une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. L.: *S Francisci de Balen* . . b *scod . c* (Bruxelles).

Baliawe, voir **Vieuxmoulin[s]**.

Balc, voir **Balct**.

Balct (Gérard van der), reçoit, du Brabant, 300 vieux écus que, sur l'ordre de la duchesse, feu Henri van der *Balc* (!), son père, avait prêtés au comte de *Meghen* (Megen). *doe de voerss, grave van Meghen te Vilvorden in den soute lach*, 1337, le 16 septembre: au 1^{er}, un lion léopardé, l'épaule chargée d'un écusson fruste; au 2^d, plain. L.: . . . *Gerar . . de Ba* . . . (Chartes des ducs de Brabant, No 1393).

— (Gilles van der), receveur de la duchesse de Brabant, pour Tervueren, 1394, le 16 décembre: un lion et un bâton composé brochant. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue échevelée. L.: *Sigilvm Egidii de Balc* (Ibid.).

— (Gilles van der), même qualité, scelle un acte comme seigneur foncier (il s'agit d'un bien sis in *die Horenzele*), en présence des échevins de Tervueren, 1397 (n. st.): un lion et un bâton (composé?), sur lequel broche ledit lion. Même C. L.: *Sig Egidii de Balc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van der *Balckt*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1377: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. C.: un buste. L.: *Ian van der Balckt* (C. C. B., c. 47).

BALLAER, voir **Berlaer, Zennen**.

Bambeke, voir T. I, p. 199.

Le seigneur de RAMBEQUE: d'ermynes, au premier canton de gueulle, et leur surnom est GALLOEYS (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bampoele (*Diederijc van den*) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du bourg de Furnes, un fief à Pollinchove, à savoir: *de steide daer ic . . nu wonende bein, metten hoven*, 1421 (v. st.), le 1^{er} avril: d'hermine au bâton (plain), côtoyé de deux filets. L.: . . *Di* (Fiefs, No 726).

— (*Wale van den*) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Oeren, 1421 (v. st.), le 8 avril: d'hermine à la bande, chargée de trois . . . rangés en bande, côtoyée de deux filets, le tout accompagné en pointe d'une étoile. L.: *S' Wale . e . Bampoel* (Fiefs, No 605).

— Victor *Bampoel* (!) déclare tenir, dudit bourg, un fief à Oeren, 1441, le 12 octobre: d'hermine à la bande, chargée de trois (?) étoiles (la 1^{re} étoile est fruste). S. senestre: un griffon. L.: *s de Bampoele* (Ibid.).

Banghelin (Guillaume) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 9-10 mesures, avec 15 hommages, in *Ardemborch* (Aardenburg) *ambacht ende inde prochie van sinte Baefs*, 1430, le 8 août: un château, ou porte crénelée, hersé, sommé de trois tourelles

et de deux toitures aigües, entre les tourelles. S. : deux griffons. L. : *Wille Baghelin* (Fiefs, N° 7891).

Banck. Simon van der *Banc*, le jeune, déclare tenir, du bourg de Bruges, des rentes sur l'espier de Bruges et sur divers biens à Bruges, etc., 1421 (v. st.), le 20 avril; déclare que sa fille, *Callekin*, tient dudit bourg, une rente sur une terre à *Mannekens-verre* (Mannekensverre), 1430, le 4 août : trois têtes de coq, surmontées d'un lambel. T. senestre : une femme nue, issant de l'encadrement du sceau. L. : *S Simoen van der Banc* (Fiefs, N°s 7699, 8410).

— Simon van der *Banc* déclare tenir, dudit bourg, un fief de 11 mesures, à Ghisteltes, avec 7 arrières-fiefs, 1515, le 3 juillet : trois têtes de coq; écusson en cœur échiqueté, chargé d'un franc-quartier (plain?). C. : une tête et col de coq (Ibid., N° 8183).

— Arnould van der *Banc* déclare tenir, dudit bourg, des rentes sur l'espier, sur des biens dans la paroisse de la Sainte-Croix, etc., 1515, le 3 juin; une rente de 26 livres, 6 scalins, dite de *Maelstede scult*, sur des terres à Mannekensverre, 1515, le 3 juin; un fief de 25 mesures, à Meetkerke, 1515, le 3 juin : trois têtes de coq. C. : une tête et col de coq. L. : *S Aernoudt vader Banc* (Ibid., N°s 7832, 8418, 8446) (voir *Aertrijcke* (Suppl.); *Braderic*, *Hulst*, *Meetkerke*, *Steenhuijze*).

Banchout, voir **AREN**, Suppl.

Bar, voir **Croy**, **Langelaar**, **Welchenhausen**

Barbençon, voir **PRAIELE**, **Wihéries**; **Arenberg**, Suppl.

Barbesaen (Guillaume) déclare tenir, du bourg de Bruges, une seigneurie, à *Oorscamp* (Oostcamp), comprenant 100 mesures de terre, un moulin, une pêcherie, un bailli, sept échevins, des amendes, des rentes seigneuriales à *Oorscamp* et *Swevezele*, 1515, le 21 juin : un fascé-nébulé. C. : une tête et col de cheval bridé. L. : *S Willem Barbesaen* (Fiefs, N° 8645) (voir **Velde**, **Volkaert**).

Barbie, voir **Corput**.

Bardone (*Jehans*), homme de fief du comte de Flandre, 1312 (n. st.), à Ypres : trois haches (doloires), les 2 premières adossées. L. : ✠ *Saiel Iehan Bardone* (Namur, N° 383).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article **Bar-done**, leçon erronée, T. I, p. 204.

Le seigneur de BARDONC : de gueulle, à troes doloiers d'or et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres*).

Baré, voir **Creeft**, Suppl.

BAREN, voir **Vos**.

Barna[i]ge, Berna[i]ge, etc. Arnould Bernage, écuyer, scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité du duc de Brabant et du comte de Flandre, 1339, le

3 décembre, à Gand : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e frettées. L. : ✠ *S Ernov* *maechlines* (Chartes des ducs de Brabant).

Était-il seigneur de Machelen-lez-Deijnze?

Barna[i]ge, Berna[i]ge, etc. Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Mouden* (Moen) et de *Parke* (Perck), déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de son bourg de *Nieneve* (Ninove) : *een hof ghestaen binder prochien van Mouden*, comprenant 29 bonniers de terre, des rentes seigneuriales, une cour féodale, un banc scabinal, avec 7 échevins, haute justice, amendes, etc., 1399, après Pâques, le 4 avril : même écu. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve d'hermine. L. : *Ian* (Fiefs, N° 9631).

— Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* et de *Perke*, 1422 (n. st.) : mêmes écu et C. (fort cassé) (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^b, A. G. B.).

— *Dominus Johannes dictus Bernaige, dominus de Moude et de Percke, miles*, échevin de Bruxelles, 1466, le 20 décembre : mêmes écu et C., mais la cuve non d'hermine. L. : *S Ioh Bⁿ nage dñi de Pke milit* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— *Dominus Johannes dictus Bernaige, dominus de Moude et de Percke, miles, magister civium*, à Bruxelles, 1482, le 20 novembre : son sceau est tombé (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Jean Bernaige, chevalier, seigneur de *Mouden*, *Perck*, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par son château de Ninove, la seigneurie de *Mouden*, dite : *thooghe hof van Mouden*, comprenant : *eene behuude stede ghestaen . . . binnen der prochie van Mouden up de cassell[rien] van Audenaerde ende van Curtricke*, environ 32 bonniers de terre, *mote, wallen, hofsteden, singhelen, vinnende landt, watre, bosch ende merschen*, moulin à vent, rentes, cour féodale, banc de sept échevins, haute, moyenne et basse justice, etc., 1514 (le jour est resté en blanc) : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées de onze (4, 4, 3) flanchis. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve. L. : *S Ian Bnige dñi de Pke milit* (Fiefs, N° 9680).

— *Joncker Ingelbrecht van Barnaige*, seigneur de *Craeijenhem* (Crainhem), échevin de Bruxelles, 1530 : même écu qu'Arnould, 1339, mais la 2^e pièce chargée d'une étoile à cinq rais. C. : un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue. L. : *S Yngelberti Barnage* (Bruxelles) (voir **Horicke**, **Pael**, **Perck**, **Steenhuijze**, **Steenwinckel**; **Marselaer**, Suppl.).

Barre. *Bietremieus de le Bare*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : trois bandes de vair; au franc-quartier chargé d'une merlette. C.

cassé (Gand, Arch. de l'Etat, Seigneurie de Comines, N° 80).

Barre. *Jore de le Bare*, même qualité, 1402 : même écu, mais, à la place de la merlette, un oiseau (fort endommagé ; seul, l'écu subsiste) (Vicomte Desmairières).

— *Fernande de la Bare*, 1331 : une (seule) bande de vair. C. : un oiseau de proie. S. : deux griffons (fort cassé) (Chap. de Nivelles, c. 1373^{bis}, A. G. B.).

— *Fernando de la Bare*, dans une lettre adressée à Monsieur Berty, secrétaire d'Etat du roi, recommande une pauvre fille, Jeanne Wijlant, à la demande de la tante de celle-ci, pour lui faire obtenir une place au béguinage de Lille, 1372, le 17 janvier, à Gand : même écu. Sans L. (cachet, sur pain à cacheter) (Papiers d'Etat et d'Audience, c. 118, A. G. B.).

— (Messire Charles-Joseph, baron de la), seigneur de Noirchin, collateur d'une fondation dans la chapelle castrale, *illec*, 1787, le 13 mars : de gueules à la bande de vair. L'écu sommé du bonnet baronial. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46639) (voir **Carpeau, Keere, Oignies ; Hemptinne**, Suppl.).

Bärsdonk. *Gerardus de Barsdunc*, *judex Bethue*, déclare que, devant lui, *dominus Godefridus dictus Thenghenagel*, miles, avec ses deux fils, *Nicolaus et Zanderus*, a vendu, à la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, à Arnhem, pour eux et ses enfants mineurs, absents, leur droit et juridiction sur des biens sis dans la paroisse de *Huesden* (Heusden) et et que cette maison avait achetés de *Walterus de Zolen* (Zoelen) et de sa femme, Marguerite, 1321, *die dominico post festum beatorum Viti et Modesti, martirum*, à *Huesden* : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'un poisson, posé en bande. L. : † S' Geradi de Barsdunc [fam]uli (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Barse. *Henricus de Barch*, *advocatus hoyensis* (avoué de Huy), 1263, *septimo decimo kalendas maij* : une aigle, au filet brochant. L. : sagnor (*Heijlisse*, N° 184).

Voir T. I, p. 205. Supprimer le (?) après le nom de Barse. Le Dr Tihon, *L'Acquerie de Huy et les seigneurs de Beaufort* (Huy, 1898).

Bars[s]ele, voir **Woelmont**.

Bartmakere, voir **Baertmakere**.

Basecart, voir **SVIEVENGHEM**.

BASSELARE, voir **Bastelaer**.

Bassenge, voir **Thier**.

Bassenheim. *Der eirber herr Johan van Basenheim*, *de man sprichet Grutzien*, 1411 ; *Johan van Basen-*

hem, genant Grutzie, 1427, scelle en qualité d'échevin de Thionville : une ramure de cerf, accompagnée en cœur de ... (un petit meuble) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 439) (voir **Nassau, Sayn, Schütz, Soetern ; Isenburg**, Suppl.).

Bassevelde (*Leurend de*), bourgeois de L'Ecluse (Flandre zéland.), reçoit, du bailli de l'Ecluse, 15 livres, 5 sols parisis, somme due par feu le bâtard Jean Brunel, *de vin de Rin, par lui et ses familles despensez en son hostel*, 1403 : une bande, chargée de trois coquilles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78-79).

— *Jacob van Bassevelt*, bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 18 mesures, à *Oorscamp* (Oostcamp), avec un arrière-fief, ledit fief aboutissant à celui d'Arnould Reijfins, 1421, le 26 avril (v. st.) : même écu, mais au lambel brochant. S. : un aigle. L. : an B (Fiefs, N° 8617).

Le seigneur de BASSEVELDE : d'or à la crois et douze merlettes à l'ourellet, de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bassompierre. *Everhart von Betsteyn*, échevin et bourgeois de Thionville, 1444 : trois chevrons, le 1^{er} écimé ; au franc-quartier chargé d'un meuble aplati, affectant, plus ou moins, la forme d'une botte. C. : un vol. L. : *S Euerhar. von Betsthey* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 183^a et b).

— *Johanna von Betsteyn*, abbesse du couvent de Notre-Dame d'Euren (*desz Münsters und goitthuses unser lieben frauwe zu Oyren*), ordre de Saint-Benoît, à Trèves, 1499 : dans le champ du sceau, ogival, une prélate, auréolée, assise, sous un dais ; au bas, un écu à trois chevrons. L. : *Iehennet vo Bilstein ffräue zo Orren* (Ibid., N° 2032).

Bast, voir **Serstevens**.

Bastelaer. *Jan de Basselare* et Gilles Hoenin (*1^o loco*), tuteurs d'Agnès, fille de Jean Hoenin, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief, de 103 mesures, de marais, bois et champs, dit *tgoet ter Woestine*, sis à Waerdamme, 1430, le 3 août : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *Sigillu Ian va Bastelar* (Fiefs, N° 8949).

Bastogne, voir **Orley**.

Bataille (Antoine), bourgeois de Bruges, déclare tenir en fief, du bourg de Bruges, cinq rentes sur des biens à Bruges, 1430, le 29 juillet : trois casques (à grillage). C. : un écol entre un vol. T. dextre : une femme sauvage. L. : *S' Anthuenis Bataille* (Fiefs, N° 7709).

Bâtard, voir **Kanyves**.

Bathen soon (*Johannes*), échevin de Bois-le-Duc, 1438 : un sautoir composé, accompagné en chef



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

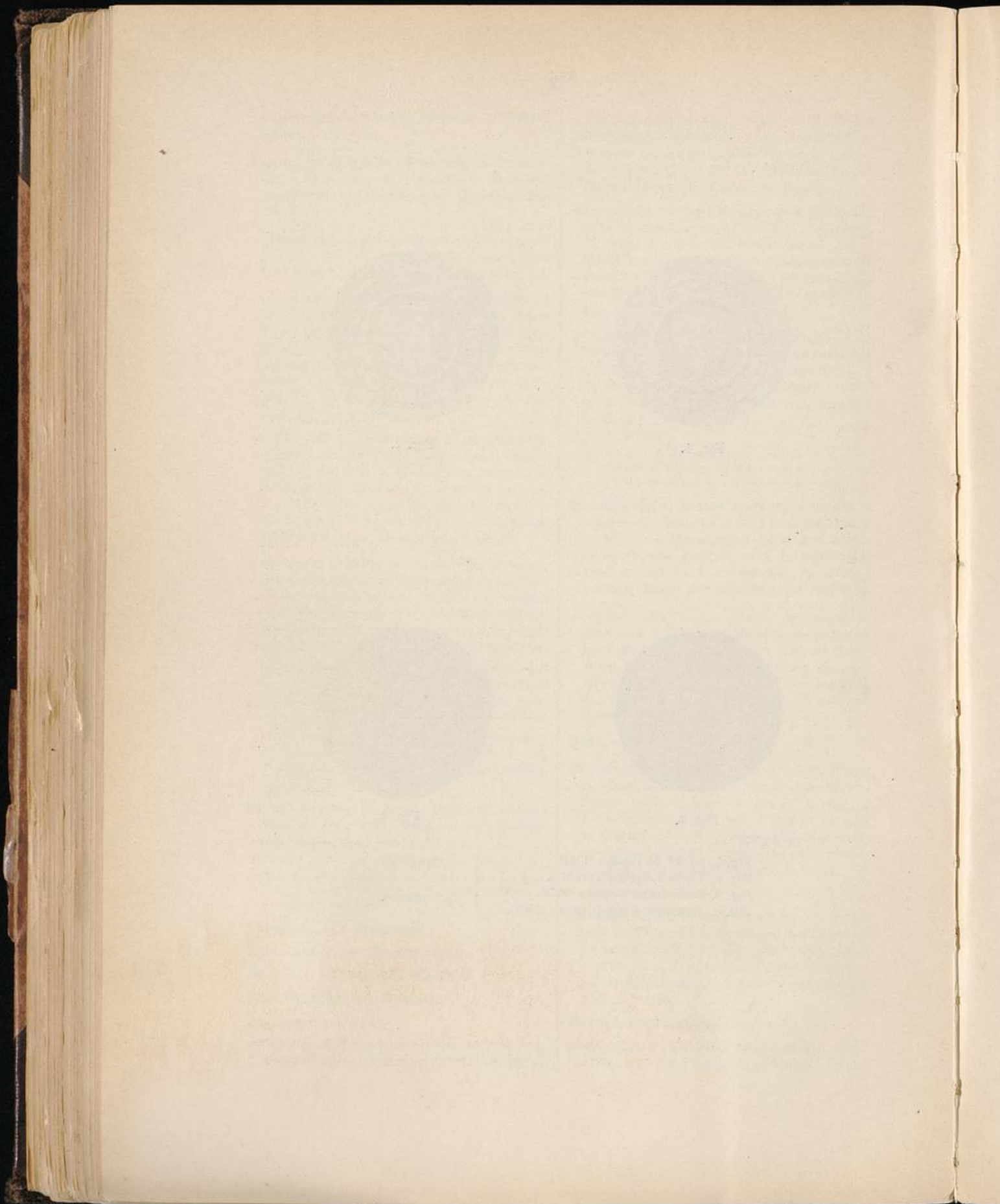


Fig. 4.

Pl. CCXXVI.

- Fig. 1. Gilles de Rijke (1364),
 Fig. 2. Louis Keijenoghe (1369),
 Fig. 3. Pierre van Vossem (1378),
 Fig. 4. Gauthier Kem[m]erline (1388).

échevins
 de
 Louvain.



d'une étoile. L. : *S Iohais Bathen soen scabi i Bescod* (Fonds de Locquenghien, c. 1 et 3, A. G. B.).

Il y a deux actes de 1438, l'un scellé par les échevins *Godefridus de Erpe* et *Johannes Bathen soen*, l'autre par ce dernier et *Petrus de Erpe*; comp. les armes des Erp.

Bateur, voir **Groeninchs**.

Battefort, voir **Mouchet**.

Bau, voir **Ranst**, **Rotselaer**.

Baudechon (**Baudeson**), voir **Preux**.

Baudewijns, voir **Bauwens**.

Baudins, voir **Bauwens**.

Baudignies. *Willame dit Hustin de Biaudegnies*, sergent de la cour de Mons, 1421, à Valenciennes : trois croissants et un semé de billettes. L. : *S' Wille' de Biaudignies dit Hustin* (Namur, Nos 1354-56).

Baudrenghien, voir T. I, p. 210. Le nom d'Agnès *Weitine* se rencontre, plus généralement, sous la forme de *Wettine* (voir **Couttreel**, Supp.).

Baudricourt. *Gude van Baudercort, frauce zu Berperch*, déclare qu'ayant une obligation de 127 florins du Rhin, de feu *George und Johan, gebruder seligen van Schoisz et Schoiss* (= Schoos), obligation par laquelle *myn swager, Johan van Bolch, herre zu Czolver, zu Berperch und zu Dudelingen*, a engagé auxdits frères sa part de *Kinswylre* (ou *Rinswylre*) *van der Bolcher syten*, elle a été remboursée de ladite somme, par son dit *swager*, 1433, *uff sondag nest na dem heiligen pinxtage* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, une croix engrêlée (**Gymnich**) ; B, un lion (**Baudricourt**) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1043) (voir **Orley**).

Elle dit que cette obligation a été reçue (*geuonen und entslagen*) par *herre Erart*, feu son époux, desdits frères de Schoos.

Or, un acte du 14 mai 1470, cite Bonne de *Baeder court*, comme veuve d'Erard de *Gymnich*, seigneur de *Berbourg* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Baufremez. *Jan de Baufremez, heere van Bossuut up de Schelde, etc., filius Jacobs*, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand : *tgoet ten Broucke*, à *Loven-deghem*, comprenant 21 bonniers, sis *ter breedden straeten* et aboutissant aux biens d'Antoine van *Imbiese* (Hembise), d'Adrien Triest, etc., duquel fief tient un arrière-fief damoiselle Elisabeth van *Liedekerke*, veuve de Louis de *Waele*, dame douairière d'*Axpoele* (Axpoel) et d'*Ansbeke* (Hansbeke), sans date (1352 ?) : un écusson plain accompagné de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe. C. : une tête et col de licorne, bridée, entre un vol. L. : *Ioan de Beavf... es fs Jaqves* (Fiefs, N° 3098) (voir **Beaufremez**, **Spinola**).

Placer à **Baufremez**, l'article **Beaufremez** du T. I, p. 215.

Baugnée (*Godefrin de*), échevin de Vieux-Waleffe, près Fallais, 1499 : trois manches mal-taillées ; au franc-quartier brochant chargé d'un étrier. L. : *S Godfr... aiven...* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 108).

T. I, p. 210, lisez : *Bavingnees*, au lieu de *Battingnées*.

Baumeister. *Johan Buicemeister*, échevin de Luxembourg, 1441 : une fourche, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Iohan Buicmeister... va Lvcc* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 821) (voir **Kaye**).

Baut, voir **Potter**.

Bautersem. *Henricus, dominus de Boutercem, et dominus Johannes, curatus in Foresto* (Forest) et *specialis apud Boutsfort* (Boitsfort) *capellanus illustris principis domini Johannis, dei gratia ducis Brabancie*, ... déclarent avoir été présents lorsque *dominus Leonius de Hucle* (Uccle), *presbiter, filius domini Egidii, militis*, obtint, du duc, sur leur intercession, l'autorisation de faire un échange de terre féodale avec l'abbaye de la Cambre, etc., 1287, *mense Januarii* : plain ; au chef chargé de trois pals (Cambre).

— *Henricus, dominus de Bouterchem*, fait appendre son sceau à un acte par lequel *Elysabeth et Katharina, sorores, beghine, filie Johannis de Bercleem*, donnent à l'abbaye de la Cambre, pour un anniversaire, pour elles et leur dit père, une rente de 10 sols de Louvain et de 3 chapons, 1279, *in die beati Johannis ante portam latinam* : trois macles ; au chef chargé de trois pals (Ibid.).

— *Henri van Boutersem*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : même écu (avec les macles). C. : un léopard, assis entre deux boules. L. : ... *enrici de Boutersem* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henris de Boutersem, sires de Berghes sur le Zoem*, chevalier, homme de fief du Brabant, 1361 ; *Henric van Boutersem, here van Berghen op den Zoem*, reçoit, du Brabant, un paiement de 600 moutons, 1363, le 23 mai, et en acompte de 300 moutons, 1363, le 19 septembre ; scelle 1368 (voir **OU-DENHEM**) : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête et col d'âne. L. : *Sigil secreti (!) mei* (Ibid., Nos 1737, 1973, 2000, 2214, 2338) (voir **Pec**).

Bauverot, voir **Vilain**.

Bauwens, **Baudewijns**, **Boudins**, etc. *Jean Boudins*, mari de Catherine, fille de Pierre Bueckels ([de] Bueckele), déclare qu'elle tient, du bourg de Bruges, un fief de 14 mesures, à *Gaternessen* (Gaternisse), 1439 (n. st.), le 3 janvier : fort cassé ; de l'écu, on ne voit que le bras senestre d'un chevron.

C. : un vol d'hermine, chargé d'un franc-quartier au lion. L. : *Sigillum Ian Boudins* (Fiefs, N° 8169).

Bauwens, Baudewijns, Boudins, etc. Maltre Adam *Bouduwijns*, secrétaire du Conseil de Brabant, homme de fief de Charles-Quint, 1544 (n. st.), à Bruxelles : trois roses. L. : * *S Ade Boudewijns* ... (Couvent des Célestins, à Héverlé, Etabl. relig., N° 4698, A. G. B.).

— *Pieter*, filius *Boudin Boudins*, tuteur de *Pierkin*, filius *Aernoudt Boudins*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 8 mesures, à *Gaternesse*, métier d'IJzendijke, 1544, le 27 mai : un chevron. L. : *dins* (Fiefs, N° 8171) (voir **Costere**).

Le seigneur de Schoenewalle : d'azur, au chevron d'argent, au premier canton, d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueulle, et crye : *Schoene Walle!* et leur surnom est *Boudens* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bavay (*Jakemart de*), homme de fief du comté de Hainaut, 1474, à Binche : une coquille, enclose d'un massacre de bœuf. L. : *S. de Bavay* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1683) (voir **Naret**).

Bavais, voir **Quailot**.

Bavendamme (Victor van), procureur général de Flandre, 1409 : une fasce de trois fusées et de deux demi-fusées, celles-ci mouvant des bords, C. : deux chiens braques, colletés, assis, accostés. L. : *S Victoris de e* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 430) (voir **Vlaminck**).

Bavière, voir **Oultremont, Reimerswaal, Schagen**.

Bax, Johan van *Baix* (voir **Langelaar**), 1410 : un lion léopardé (!). L. : * *S Iohan van Bax* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

Beart, voir **Harscheidt**.

BEAU (*Jehan de*), dict *Soulayn*, échevin de la haute justice de Bioul, 1530 : un équerre, cantonné de quatre quartefeuilles. L. : *Jehan* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Beaufort, voir **Beaufort, Villers**.

Beaufort, *Bauduin de Biaufort*, escuyers, *prevos* de *Binch* (Binche), déclare que la ville de Nivelles lui doit 281 1/2 et 682 3/4 (= 964 1/4) écus Philippe, pour les frais et dépenses faits, par lui et ses gens d'armes, à Nivelles, depuis environ la Toussaint de l'année 1336; 1337 (n. st.), le 10 janvier : trois écussons plains; au bâton brochant, chargé de trois ... (besants, ou tourteaux?). L. : * *S Baldrini de Belloforte* (Chartes des ducs de Brabant, N° 867).

— *Wouter van Byaufort* reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services (dans la guerre de

Flandre), 1337, le 5 juillet : plain; au chef chargé d'un lambel. L. : * *S Walteri de Belfort* (Ibid., N° 1169).

T. I, p. 215, l'analyse de cet acte a été placée, abusivement, à 1375.

Beaufort, *Bauduin de Biaufort*, escuyers, *adonc prouvos de Binch*, reçoit, du duc de Brabant, une pension viagère de 335 vieilles mailles de Florence, par Jean de *Reng*, châtelain et receveur d'Aymeries, 1370, en avril : de ... à trois écussons, le 1^{er} chargé d'une rose (quintefeuille), les 2 autres plains. L. : *Seel Bauduin de Biaufort* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2311).

— (Georges de), seigneur dudit Beaufort, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite de *Wittham* (Wittem) est fille de feu Maximilien, seigneur de Beersel, Banterssem, Braine-l'Alleud, du Plancenoit, et de sa femme, *Gilette de Halewin* (Halewijn), 1558, le 21 avril : trois jumelles. C. : un animal (licorne?), assis (fort cassé). L. : *vr* (Chap. de Nivelles, c. 1373^{bis}, A. G. B.).

— Louis-Eugène-Marie comte de Beaufort, comte de Moule, en Artois, baron de Pottes, seigneur de Germignies, en Pottes, membre et ancien député à la cour, pour le corps de la noblesse des Etats du pays et comté d'Artois, demeurant ordinairement au château de Moule, près de Saint-Omer, un des collateurs, comme seigneur de Germignies, de la chapelle Sainte-Catherine, à Pottes, ci-devant châtellenie de Lille, actuellement province de Tournais, diocèse de Cambrai, 1787, le 25 mars : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévriers, colletés, bouclés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46631) (voir **Barse**, Supplément; **Liedekerke, Opprebais, Ruffars**).

Beaufremez. Placer cet article, T. I, p. 215, à **Baufremez**.

Beaufremont, *Wouter van Bess[er]mont*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 2033 1/3 moutons, 1374 : vairé à la bande. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Vaterin de Baifroimon* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2773) (voir **Trazegnies**).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 215.

Beaucourt, voir **Falkenberg**.

Beaumont, *Gerars, dis Lanselos, de Bialmont*, chevalier, homme de fief du comte de Hainaut, avoué et prévôt de Mons, 1377; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce; aux 2^e et 3^e, deux poissons, accostés. C. : une boule, soutenant un plumail. L. : *t de* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.) (voir **Bloc-Ry**, Suppl.).

Beaumont (*Jaquemart* de), clerc du bailli et homme de fief du Hainaut, 1397 (n. st.) : diapré ; au chevron chargé de trois roses. T. : un personnage (?). L. : *S lakemart de Biavmont* (Namur, No 1263).

— (*Jaquemart* de), homme de fief du Hainaut, 1482. à Binche : un croissant, accompagné de trois (2, 1) molettes à six rais. L. : . . . *akemart de Bi* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1687).

Beausart, voir **Maeter**.

Becelaere. André van *Beselaere*, homme servant de Jacqueline van den Kerchove, veuve de Guillaume Lancsaem, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, la moitié, soit 25 mesures, du fief dit *tghistelhof* (la cour de Ghistelles), étant : *eene behuude hofstede à Zeilbeque* (Zillebeke), dont l'autre moitié appartient à Jacques van den Kerchove, son frère. fief aboutissant au bien de *mer Wulfaert* van Lichtervelde. 1502, le 12 novembre : un sautoir, chargé en cœur d'une fleur de lis et cantonné de quatre (?) lions (celui de la pointe cassé). S. senestre : un griffon, ou aigle. L. : *S Andrie* (Fiefs, No 6036).

Bechet, voir **Thomaz**.

Beeck, Bek[e], etc. *Goeswinus de Beeck*, échevin de Bois-le-Duc, 1477 : trois tierces, la 1^{re} sommée d'un lion issant. L. : *wini de Be* . . . *scabini* (Bruxelles, actes concernant Vilvorde).

— Gilles van *Helroede*, dit van der Beke, déclare tenir, du Brabant, un fief à Saventhem, sans date (xv^e siècle) : fort cassé ; on ne voit de l'écu qu'un anneau au canton senestre et un franc-quartier chargé d'un coq. G. : une tête et col de . . . (coq ?) entre un vol. T. dextre : une damoiselle (Av. et dén., No 3061) (voir **Hertoghe, Wale**).

Beelaerd[s], **Beelaert**[s], **Belart**. *Arnoldus Belart* (voir **Stollart**), 1276 : type scutiforme ; trois fleurs de lis. L. : ✠ *S' Arnoldi Belart* (Arch. communales d'Anvers).

— *Petrus dictus Belart*, 1276 : dans le champ du sceau, rond, un personnage, vêtu d'un long tabbar, tenant, sur le poing droit, un oiseau, et, de la main gauche, un . . . ledit personnage posé à dextre et un arbre à senestre. L. : ✠ *S Pieter Belart* (Ibid.).

— Le 19 février 1346 (*anno Domini Mo CCCo quadragesimo quinto, feria quinta post festum sancti Valentini martyris*), deux échevins de Malines font savoir qu'en la présence du justicier de cette ville et en la leur, *Walterus dictus Beelaerd* a reconnu avoir vendu, à *Johannes de Endout* (Eijthout) une terre sise à Muijsen (*in Musinis*), terre dépendant de l'évêque de Liège et de feu damoiselle Marguerite de *Ghelre* (Gueldre).

(Original, sur parchemin, avec les sceaux, brisés, des deux échevins ; Archives de l'Etat à Anvers, *Commanderie de Pitsenbourg*).

Beelard[s], **Beelaert**[s], **Belart**. Le 22 mars 1360 (*anno Domini millesimo CCCo quinquagesimo nono, dominica qua cantabatur Judica me*), deux échevins de Malines font savoir que, par devant le justicier de Saint-Rombaut de Malines, les censiers (*censuarii*) et eux-mêmes, *Johannes, Petrus et Jacobus dicti Beelaerds*, frères, pour eux et pour *Walterus*, leur frère absent, ont déclaré avoir vendu à *Petrus dictus In de Couse* environ un quartier (*quartarium*) de terre sis à *Hevere*, entre la terre de *Wilhelmus dictus Treze* et celle de *Balduinus dictus Kegghe*, dépendant de Saint-Rombaut et chargé d'un cens de 10 sols courants (Original, sur parchemin, avec deux sceaux brisés ; Ibid.).

— Le 4 mars 1374 (*anno Domini millesimo CCCo septuagesimo tercio, sabbato post dominicam qua cantabatur Reminiscere*) *Rumoldus dictus Bau* et *Henricus dictus Blic*, échevins de Malines, font savoir qu'en la présence du justicier du seigneur de Malines et en la leur propre, *dominus Mathias dictus Leedeckman*, receveur de la maison de *Pitsenborgh*, au nom de ladite maison, pour trois quarts, et *Balduinus de Ecle*, proviseur de la table du Saint-Esprit en la paroisse de *Neckerspoel*, au nom de cette table, pour le dernier quart, ont déclaré avoir donné à *Johannes dictus Beelaerd* un héritage sis en la rue dite *Nonnenstrate*, entre l'héritage de feu *Henricus de Assche* et le chemin, dépendant du seigneur de Malines, et ce, moyennant un cens annuel et héréditaire de 4 florins d'or de Florence, et à charge de payer un précens de 2 chapons. De plus, le dit Jean et *Liedekinus dictus van der Stove* ont promis de racheter, dans les deux ans, un de ces 4 florins, pour 18 florins de Florence, et Jean s'est engagé à indemniser le dit *Liedekinus*, son co-débiteur, de tout dommage (Deux originaux, sur parchemin, l'un avec un sceau, l'autre avec deux, brisés).

Ce rachat a lieu le 15 juillet 1377 (*in festo divisionis apostolorum*, jour où deux échevins de Malines font savoir que le dit receveur (sire *Mathias dictus Ledichman*) et *Judocus dictus Neve*, proviseur de la susdite table du Saint-Esprit, ont déclaré avoir vendu à *Johannes dictus Beelaert* un des 4 florins d'or de Florence qu'ils ont annuellement sur l'héritage dudit Jean, sis en la rue dite *Nonnenstrate*, entre l'héritage de feu *Henricus de Assche* et le chemin (Original, sur parchemin, avec fragments de 2 sceaux) (Ibid.).

— Le 10 mai 1391 (*anno Domini Mo CCCo nonagesimo primo, feria quarta post festum ascensionis Domini*), *Rumoldus de Battele* (Battel) et *Johannes dictus Blanke*, échevins de Malines, adjugent à la Maison teutonique de *Pitsenborch* à Malines l'héritage

quondam Johannis dicti Beelaerts, sis en la rue dite *Nonnenstrate*, contre l'héritage de feu *Johannes dictus Lovenere*, et ce pour défaut et retard dans le paiement d'un cens dû à la Maison teutonique (Original, sur parchemin, avec 2 sceaux brisés) (Ibid.).

Nous devons les analyses des quatre documents ci-dessus, de 1346, 1360, 1374 et 1391 à l'obligeance de M. Jules Vannérus, archiviste adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers.

Il s'agit toujours bien de l'héritage donné à rente, le 4 mars 1374, car, le 17 avril 1374, le receveur de la maison de *Pitsenborgh* et le proviseur de la table du Saint-Esprit de *Neckerspoete* avaient donné à rente à Jean dit *Lovenere* et à Catherine, sa femme, un héritage sis en la rue dite *Nonnenstrate*, entre l'héritage du couvent des Frères du Tiers-Ordre de Malines et celui d'*Adelissa de Assche*, avec le chemin allant vers cette rue (Ibid.).

Beelaerd[s], Beelaert[s], Belart. *Jan, filius Jans Beelaerts*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un tîef, dit *tsuutveldt*, de 15 mesures, terres arables, marais et champs, sis à Ereneghem et aboutissant, entre autres, aux biens de *Maroije*, veuve de Jean Beelaerts, et de ses enfants, 1421, le 20 avril : très fruste ; on voit un sautoir, accompagné de . . . L. : . . . *nis Be* . . . (Fiefs, N° 8120).

— *Jan, filius Jans Beelaerts*, fait dénombrement dudit tîef, *tsuutveldt*, 1439, le 1^{er} mai : un poisson, posé en bande, accompagné au canton senestre d'un croissant. L. : . *Jan Bee* . . . (Fiefs, N° 8127).

— *Adrien Beelaerts*, échevin de Heusden (Brabant), 1548 : trois quartefeilles. L. : *S Ad* . . . *Beelaerts* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

— *Maître Gossuin Beelaerts* (fils de Roger), échevin de Heusden, 1566 : même écu. L. : *S mr Go* . . . *Beelaert* (Ibid.).

— *Sébastien Beelaerts*, même qualité, 1648 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *Bastiaen Beelaerts Gerit z* (Ibid.).

— *M[atthijs] Beelaerts*, hoir mâle aîné de la famille de damoiselle Marguerite Beelaerts et patron de la vicarie fondée par elle, le 5 mars 1507, à l'autel des saintes Anne et Ode, en l'église d'Oirschot, confère cette vicarie à son frère, Corneille, *om deselve . . . te gebruijcken ofte distribueren, voor soo verre dit met de ware gereformeerde religie, van welcke hij professie doet, niet sal strijden*, 1711, le 27 mai, à Dordrecht : trois quartefeilles. Ecu ovale. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— *M[atthijs] Beelaerts*, hoir mâle et patron de ladite vicarie, la confère à Gérard Beelaerts, fils de Gérard, son parent (*neef*), 1731, le 24 décembre, à Dordrecht : trois quartefeilles ; écusson en cœur, parti ; au 1^{er}, d'azur à trois flanchis (*Wieldrecht*), au 2^d, deux poissons, accolés (*Emmikhoven*). Ecu ovale. Cq.

couronné. Même C. L'écu, accolé d'un coq et d'un griffon accroupi, adossés. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Beelaerd[s], Beelaert[s], Belart. Gérard Beelaerts, *Vrij-Heere* de Blokland, nommé *Evert van Asperen*, pour un an, bailli, écoutète, secrétaire et messenger de Blokland, le 8 décembre, à Dordrecht : trois quartefeilles ; écusson en cœur, parti ; au 1^{er}, deux fasces bretessées et contre-bretessées (*Blokland*) ; au 2^d, trois flanchis (*Wieldrecht*). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : un coq et un griffon. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— *G[érard] Beelaerts*, patron de ladite vicarie, à Oirschot, la confère à son fils, Pierre, 1758, le 29 mai, à La Haye : même cachet (en cire rouge) (Ibid.).

— *Paul Beelaerts*, bourgmestre de La Haye, 1788 : trois quartefeilles. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux pyramides, formées, chacune, de trois perles. S. : un coq couronné et un griffon. L. : *Sigillum Paulus Beelaerts* (Musée communal à La Haye).

— Gérard Beelaerts, *Vrij-Heere* de Blokland, nommé Jean Brooshooft, pour un an, bailli, etc., de Blokland, 1789, le 8 décembre, à La Haye : le même cachet que Gérard 1743, 1758 (en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland).

— *Pierre Beelaerts, Vrij-Heere* de Blokland, etc., 1804 : même cachet (en cire rouge) (Ibid.) (voir *Nahuijs, Santvoort, Schemere, Swinden, Verschuer*).

Beempde, voir **Bemde** (Supplément).

Been (Pierre), échevin d'Aardenburg, 1339 : coupé ; au 1^{er}, deux jambes humaines, accolées ; au 2^d, une étoile. L. : . *Piete* . . . (Gand, *Saint-Bavon*, Supplément).

Beer (Jean de), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles, 1444 : un ours passant ; au chef chargé de deux anilles. S. senestre : un ours. L. : . . . *de Beer* (Bruxelles).

— *Nicolas de Bere* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le tîef dit *tghistelhof* (cour de Ghistelles), à Zeilbeque (Zillebeke), tîef étant : *eene stede met vichtich ghemete lands*, grevé d'une rente, 1398, le 20 juillet : un ours passant ; le haut de l'écu est cassé. Seul, l'écu subsiste de ce sceau (Fiefs, N° 6021).

— *France de Bere* déclare tenir, de ladite Salle, un tîef dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, avec bailli, banc de sept échevins et divers droits seigneuriaux (*de bastart, tol ende de vond, . . . boete . . .*), 1399, le 2 juin : un ours passant. C. : un ours

issant entre un vol. S. dextre : un aigle, ou griffon. S. senestre cassé. L. : e (Ibid.) (voir **Triest**, **WIJCHUUS**; **Overbeke**, Suppl.).

BEERBLOECQ, voir **Kerchove**, Supplément.

Beerlingen. Les échevins de la ville de *Beringen*, 1793 : parti ; au 1^{er}, un burelé (**Looz**) ; au 2^d, un ours rampant. L. : ✠ *Sigillum scabinorum beringhensium* (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.) (voir **Beringen**, **Kortenbach**, **Ranst**).

Be[r]naert, voir **Zaman**, **Spierinc**.

BEERSE (Jacques van) (voir **Heijden**), 1337 : un poisson, posé en fasce, en chef à dextre et trois roses (quinte-feuilles), 1 en chef à senestre, 2 en pointe. L. : *van Bers* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1422).

Beersel. *Jehan de Bersele*, homme de fief de *tres noble et puissant damisselle no chiere et amee damisselle me damisselle Beatrix de Louvain, damisselle de Harstal* (Herstal) et de *Gazebeque* (Gaesbeek), donnant un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre, 1335, le 20 avril (v. st.) ; scelle un acte de la même, 1335 le samedi prochain apres l'ascencion nostre seigneur : de vair à la fleur de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S' Ian van Bercele* (Cambre).

— *Jan van Bersle, meijer eens weerdeghe mans, mijns lieves ende ghemints heren van Aa in Leeuwe* (Leeuw, près de Bruxelles), 1366, le 15 mai : un sautoir, accompagné en chef de ... (pas maillet) et dans chacun des trois autres cantons d'un maillet penché ; ledit sautoir chargé en cœur d'un ... brochant. L. : le (G., c. XIV, l. 85) (voir **Witem**; **Bachelier**, Suppl.).

Beerthe. *Jean Beerte*, receveur de Bruxelles, 1336 : de vair ; au chef chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ... *igille Iohannis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 947).

L'acte ne lui donne pas de particule.

— *Johannes de Bierte, junior*, échevin de Bruxelles, 1362 (n. st.) : de vair ; au chef chargé d'un écusson à la fasce et au lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : *S Iohannis des de Berte* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Johannes de Beert*, échevin de Louvain, 1493 : de vair ; au chef chargé à dextre d'un écusson de vair à la fasce. L. : ✠ *S Iohannis de Beert scab' lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609) (voir **Stalle**, **Thuijn**).

Beesde, Beest. *Gérard van Beesde* scelle deux actes du 3 juin 1338, analysés T. I, p. 221. L. : *S' Gherent* (!) *van Beesde* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1624, 1626).

— *Johannes de Beesde*, abbé de Saint-Trond, 1438 :

DE RAADT, t. IV

dans le champ du sceau, rond, prélat, debout, sous un dais ; au bas, un écu à trois pals de vair ; au chef fruste. L. : *S abbis sci trvd* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Beesde, Beest. *Jean van Beest*, tenancier de l'église Saint Denis, à Liège, dans sa cour censale à Velm, 1473 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : *S Ian van Beist* (Ibid.).

Beethoven (*Juffr. Lysbette van*), mère de *Jean van Kersbeke* (Kersbeek), qui, lui, tient, du seigneur de Hoeleden, un fief d'un 1/2 bonnier de terre à Hoeleden, 1470, le 5 septembre ; *bij sauten van mijnen zeghele*, il scelle du sceau de sa dite mère : de vair, à la fasce chargée d'un écusson à la croix échancrée. L. : *ten* (Av. et den., N° 921).

Befelinc (*Jean*) reçoit, du receveur de Brabant, 30 moutons, *als van coste die des rentmeesters perde ghedaen hebben ende sijn ghesinde in leijstinghen in mijnre herberghen van mijns heren wegghen van Brabant*, 1368, le 30 décembre : une croix ancrée, chargée en cœur d'une coquille et cantonnée de quatre autres coquilles. L. : *le seel Iehan Befelinc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2247).

Begaerts Becker (*Jean*), 1475 (voir T. I, p. 285) : L. : *S Iohannis Begarts* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Begghe (*Guillaume le*), homme de fief de la principauté de Chimay, 1356, à Mons : sceau décrit T. I, p. 221. L. : *S Gvillame le Besghe* (!) (Mons, *Varia*).

Behaghelarts, voir **Velde**.

Behault (*Alexandre-Louis de*), seigneur de Warelles, résidant à Mons, collateur de trois cantuaires en l'église Sainte-Waudru (dont l'un appartient au sieur de Behault, chanoine à Soignies), 1787, le 5 avril ; *M^r de Behault de Warelles*, collateur, du chef de sa femme, la dame de *Sterlineq*, du cantuaire fondé par Antoine Dumont, écuyer, seigneur de Fantignies, et dont il fait dire les messes en sa terre de Warelles et ailleurs, 1787, le 5 avril : d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux glands affrontés. C. : un gland, sans tige. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., 46636, 46629) (voir **Neufvilles**, **Riche**).

Beijdaels (*Rupertus Henricus Josephus*), prêtre et chapelain, résidant à Bruxelles, Vieux-Marché-au-Bétail, tient la chapellenie du Saint-Sacrement, en l'église des Saints-Michel-et-Gudule, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à trois haches penchées ; aux 2^e et 3^e, de gueules à trois cœurs. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347) (voir **Claesens**, **Valeriola**).

BEICHE (*Henri de*), échevin de Fallais, 1438, 71 ;

échevin de Wanze, 1472, 73; deux matrices différentes; 1438: une cotice, chargée en chef de ... (pas d'écusson) et accompagnée de six fleurs de lis, rangées en orle. Cq. couronné. G.: un plumail, sur une tige conique. S.: deux léopards lionnés. L. fruste et cassée; 1471-73: une bande, chargée en chef d'un écusson au lion, posé dans le sens de la bande, et accompagnée de six fleurs lis, rangées en orle. Mêmes G. et S. L.: *Sigillum Henr.* chez (C. G. B., c. 108).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 221.

BEYE, voir **Abbaye**.

Beyer (*Chonche le*), 1373-74 (n. st.), le 14 février; voir T. I, p. 221-222. L.: ✠ *Sr Coenraet Beyer* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2320) (voir **Bop-pard**, **Nassau**, **Zino**; **Arsburg**, Suppl.).

Beyl, voir **Nys**.

Beilstein, voir **Winneberg**.

Beyne, voir **Virton**.

Beyssel (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1490: trois ciseaux (en allemand: *Meissel*; en patois: *Beissel*), rangés en fasce, les pointes en bas; au franc-quartier brochant chargé de deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir. C.: un chapeau de tournoi, garni de deux ciseaux de l'écu. L.: *S Iohis Beysel (!) scabini aqv* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle).

Beijts, voir **Speije**.

Beke[n], voir **Beeck**, **Driessche**, Supplément.

Beckere (*Johannes dictus*), échevin de Malines, 1328 (n. st.), le 13 février: trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (cœurs). L.: . . . *igill* *Beckere (Cambre)*.

Belart, voir **Beelaerts**.

Belcele, voir **Belsele**.

Le seigneur de BELZELLE: d'or à la fesse essequeté d'or et de sable de dix pièces, et crye: Belzelle! Belzelle! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Belderbusch. *Jan van Belrebusch*, doude, déclare que le duc de Bourgogne lui a fait payer, par un bourgeois de Cologne, 700 florins du Rhin, selon la convention faite, naguère, à Cologne, au sujet de la délivrance des sires de *Lawaire* et de *Willeby* et d'autres Anglais, faits prisonniers par le damoiseau *Thierry van Brandenberch*, seigneur de *Stoltenberch* (*Stolzembourg*) et de *Bollant* (*Bolland*), alors burgrave et amman de Limbourg, par *Belrebusch* et d'autres chevaliers, lesquels 700 florins il avait prêtés à *Brandenberch*; 1449, le 26 décembre; scelle l'acte de 1441 (n. st.), analysé au nom de **Bongart**, T. I, p. 283: un burelé et un lion

brochant. C.: un lion issant. L.: *S Ian van Belle* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mager**; **Ernst**, Suppl.).

Belle, voir **Iseghem**, **Paeldinc**, **Saint-Omer**, **Tollenare**, **Vos**, **Vriendt**, **Vroede**.

Bellefourrière, voir **Vilain**.

Bellefroid (Maitre Richalt) (sans particule, échevin de la seigneurie d'Horpmael. 1626; échevin du comté de Heers, 1627: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée au haut d'un croissant; aux 2^e et 4^e, un lion (non couronné). Au-dessus de l'écu, les lettres: R B. Sans autre légende (cachet, en cire brune, appendu) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (R. (!) de), échevin du comté de Heers, 1634, 6: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de deux croissants; aux 2^e et 3^e, un lion couronné. C.: une lion couronné, issant. L.: *M R* *Belfroi*. (Ibid.).

Belleghem, voir **Cache**, Supplément.

Bellemans, voir **Malderen**, Suppl.

Bellene, voir **Kelen**.

Bellettes, voir **Jonghe**.

Bellinkhoven. *Her Diederec van Bellichoven*, chevalier, reçoit, du Brabant, 83 vieux écus, pour trois chevaux perdus dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, le 29 juillet: trois grelots, accompagnés en cœur d'une colonne (*zuil*). L.: *S' Deric va Belli* [*lofsoe* (*Roelofs soen*?) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1296).

— *Dirijc van Bellichoven*, chevalier, reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 386 1/2 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre, 1337, à Bruxelles; scelle pour *Evrard van Bingarden* (*Bingerden*), qui reçoit, pour lui et ses compagnons, un acompte de 69 1/2 vieux écus (même guerre), 1337, à Bruxelles: trois grelots. L.: *S her Diderich va Bellichave* (Ibid., N°s 989, etc.).

— *Steven van Bellichoven* reçoit, du Brabant, un acompte de 16 vieux écus sur 40 (même guerre), 1337, le 29 septembre; déclare avoir reçu ces 40 vieux écus, *van allen zaken, cost, scade ende verliese*, 1338, le 18 juin: trois grelots, accompagnés en chef à dextre d'une fleur de lis. L.: ✠ *S Steffani de Bellinhave* (Ibid., N°s 1424, 1633).

— *Gheerlac van Bellichoven* (voir **AREN**), 1337, le 27 juillet; *Gheerlac van Bellechoven* et *Otto van Bellichoven* (!) reçoivent, du Brabant, un acompte de 102 vieux écus, pour leurs services dans la guerre de Flandre, 1337, le 28 juillet: trois grelots, au bâton brochant en barre. L.: ✠ *S Gerl* *hoven* (Ibid., N°s 1277, 1297).

Compléter et rectifier, en conséquence, les articles du T. I, p. 224.

Belvaux. *Jehans de Bellevalz*, escuiers, promet de tenir indemne honorable et saige monss[igneur] *Leudolf*, sires de *Thiefferdenges* (Differdange), chevalier, son garant envers *Jehans de S[ain]te Genevieve* (Sainte-Geneviève), prévôt de Longwy, 1364, le premier samedi devant feste Saint George ou moys d'avril : un lion, à la bande brochante chargée de trois ... (flammes, pieds, mains?) L. : ✠ *S Iohannis de Belveiz* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Belveau, voir **Maizières**.

Bemde. *Egidius dictus van den Beempde*, échevin de Bruxelles, 1479, 80 ; conseiller de ladite ville, 1482 : trois roses (quintefeuilles), 1 en chef à senestre, 2 en pointe, accostées ; au franc-quartier chargé de deux merlettes, la 1^{re} huppée. L. : *S' Gielis va de Bemde* (Cambre, Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, A. G. B., Bruxelles, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Michel-Angel van den *Bempde*, licencié-ès-droits, tenancier juré de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1632, 60, 3 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une tour ; aux 2^e et 3^e, un massacre de bœuf, accompagné au point du chef d'une étoile. L'écu dans un cartouche. Sans L. (cachet) (C. G. B., c. 48).

Bemelen, voir **Overbunde**.

Bemelen (*Gheerlich van*) scelle, comme arbitre, un acte avec des échevins de Maestricht, 1430, le 1^{er} août : un fascé (de 8 p.) ; au franc-quartier fruste. T. : un ange. L. : *S Gerli . c . van Bemelen* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Overbunde**).

BEMMERE, voir **Magrey**.

Bénestroff. *Coneman, vogt von Wasselnheim*, et consorts font sceller un acte par *hern Johannese von Benestorf und hern Frideriche von Homburg*, rittier, *unser gute vrunt*, 1336 ; le premier : un sautoir. L. : ... ans de [*Warbch*?] ... (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **WASSELNHEIM**).

BENROIDE, voir **Calcum**.

Bensenrade. *Bertram van Binsenrode*, chevalier, reçoit, du Brabant, 90 vieux écus, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 1337, le 21 septembre : un écusson plain, accompagné de huit coquilles, rangées en orle. C. : une tête et col de bœuf, terminés en volet, doublé d'un semé de coquilles. L. : *S' Lambert (!) o Beencenrade* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1399) (voir **NEUF-CHASTEL**).

Bentinck, voir **Horion**.

Bentzerath, voir **Manderscheid**, Suppl.

Berbourg. *Wirich*, seigneur de *Berperch*, 1346 : une croix ancrée, chargée en cœur de ... (une coquille?). L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— L'official de la haute cour de justice de Trèves (*officiayl des ouersten gerichtz zu Triere* = Trèves) fait sceller un acte par *cynen edelen man unsen herren hern Wirich, heren zu Berperch*, 1347 : une croix ancrée. L. : ✠ *S' Wirici de Berpch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Wyrich, her czu Berperch*, chevalier, juge du duché de Luxembourg, 1360 : une croix recerclée. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, à l'extérieur, d'une bordure plate, ornée, chacune, de plumes de paon. L. : *S' dni Berperch* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Jutte, fraunce zu Berpperch, und Wirich, unser son* (son sceau est tombé), 1364 ; *Jutte* : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, un lion (**Soleuvre** ?) ; B, une croix recerclée. L. : *rc* . (Ibid.) (voir **Massul, Pittange**).

Bérenger. T. I, p. 229, actes de 1404-8, lisez : *Haquinet*, au lieu de : *Haquet*.

BERENTFELT (*Johan van*), fils de Gérard, 1360 : trois merlettes, rangées en chef (sans partition). L. : . . . *Iohis de Bermetvel* . (!) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 24) (voir **Zuijlen**).

Berg (*'s Heerberg*). *Henri*, comte de *Bergh*, baron de Hedel, etc. (voir **Malsen**), 1618 : un lion ; à la bordure chargée de onze besants, ou tourteaux. L'écu sommé d'une couronne (très cassée). Contre-scel : même écu, sommé d'une couronne. L. : *Henrich gra . f . zv Berg* . (Chapitre de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

Bergh (près Campenhout), voir **Steenland**.

Bergh (-Trips). *Her Reynard van Bergen*, chevalier, caution du duc de Brabant, 1369, le 17 novembre, à Aix-la-Chapelle : un fascé de six pièces, les 1^{re}, 3^e, et 5^e frettées. L. : ✠ *Sigillum Reinoldi de Berge miles* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— *Renier de Berghes*, chevalier, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, châtelain du château de Limbourg et sénéchal de Limbourg, prête serment de fidélité, 1405, le 20 avril (après Pâques) ; jure de bien garder le château (*slot*) et la ville (*stad*) de *Lijmborch*, dont il est le drossard et *verwairre*, et de le rendre à la première réquisition, 1408, le

13 janvier (n. st.), à Bruxelles : même écu. C. : une tête et col d'animal (âne?) d'hermine. T. du cq. : deux hommes sauvages, le 2^d sans massue. L. : *S Reynolt van Berghe de Yonghe* (Ibid.).

Bergh (-Trips). Renier de *Berghes*, chevalier (voir **Argenteau**), 1410 : écu cassé. Mêmes C. et T. (Ibid.) (voir **Neuerburg**, **Nieuwensteen**, **Schenck**, **Stalle**; **Argenteau**, **Breidbach**, Suppl.).

Berghe. *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1335 : neuf (3, 3, 2, 1) billettes; au franc-quartier, brochant sur la 1^{re}, chargé d'un lion. L. : *✠ S' Walleranni de Montibus* (Fonds de Loquenghien, c. 1, A. G. B.).

— *Walramus de Monte*, échevin de Bruxelles, 1340, 4 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi. L. : *✠ S' Waleranni de Monte* (Abb. de Sainte-Grtrude, à Louvain, N° 293).

— (*Didder[ic] van den*) reçoit, du Brabant, 66 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, le 13 août : une roue. L. : *✠ S' Dirc van den Berghe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1342).

— *Ghijsbrecht van Berch* reçoit, du Brabant, 60 vieux écus pour solde, frais et perte de chevaux dans la guerre de Flandre, 1357, le 8 novembre : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets, accompagnés, chacun, au centre d'une toute petite boule. L. : . . . *iselberc (!) va Ber . .* (Ibid., N° 1493).

— (Catherine de), femme de Jean de Virey, scelle un acte de 1377 (et nom de 1367); voir T. I, p. 231 (voir **Virey**).

— (Jean van den), fils de Josse, tient, de la Salle d'Ypres, le fief dit *Watervliet*, avec une *vierecare*, bailli, juridiction, *pil*, *galghe*, divers droits (*de boete . . . tol, vondt*, etc.), et 46 hommages, puis : *eene stede onghehuust*, avec 14 mesures de terre, à *Rosebeque* (West-Roosebeke?), et qui a nom : *thof van Watervliet*, avec rentes seigneuriales, 1308, le 17 août : un sautoir, chargé de cinq annelets, accompagné en chef d'une rose. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 5907).

— (Jean van den), doyen et chanoine de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1399 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur de deux losanges, accostés. L. : . . . *his de Monte pbri* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836, A. G. B.).

— (*Loewijc van den*) *van Horpmale* (Horpmael), *knapen van wapenne*, propriétaire d'une cour de tenanciers, à *Horpmale*, scelle un acte, à la demande de ses tenanciers, 1404, le 12 novembre : dix (4, 3, 2, 1) fleurs de lis, surmontées d'un lambel. L. : . . . *an . . . Berg . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Berghe (Jean van den) déclare que *Cornelekin, de dochter mer Wouters Blomus, daer ic grootheere of bem (!)*, tient, du bourg de Bruges, 53 mesures de terre, à Wulpen, métier d'Oostburg, 1430, le 5 août : un sautoir, chargé de cinq annelets; à la bordure (simple). Cq. couronné. C. : une aigle issante. S. : deux lions. L. : *Ian van den Berghe* (Fiefs, N° 9009).

— Jean van den *Berg[h]e*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1450, 4, 7, 61 : un sautoir composé, à la fasce brochante. L. : *S Ian van den Berghe* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— (*Ampluenis van den*), homme servant de *Walrave, heere toet Brederoode, toet Vijane* (Vianen), *burchgrave tutrecht ende heere ter Ameijde* (Ameide), etc., qui tient, de la châtellenie de Courtrai, comme mari de Marguerite van *Boorssele* (Borssele), dame desdits lieux, une seigneurie, dite la seigneurie *terbrugge*, sise à Waereghem et comprenant une rente seigneuriale, un bailli, un lieutenant, un messier, sept échevins, *tol, vondt, bastaerde ende stragiers goed*, etc., 1501, le 20 mars; homme servant de Marguerite van *Borssele*, dame van den *Gruuthuse* (Gruuthuse), princesse de *Steenhuuse* (Steenhuijze), etc., qui tient, de *Edelen ende wijsen mer Anthuenis de Leu* (Luu), par l'intermédiaire de sa seigneurie de Medele, à Sweveghem, un fief dit *theerschip te Hunouts*, avec bailli, etc. (comme ci-dessus, mais les échevins devant être empruntés au suzerain), 1502, le 12 avril : un chevron, accompagné en chef de deux oiseaux contournés et en pointe d'une coquille. L. : *S Ampluenis va . den Berg . .* (Fiefs, Nos 2126, 2209).

Les dates des deux actes sont en vieux style.

— (Josse van den), époux de *Clare doudeclocke* (d'Haute-Cloque?), fille de Boniface, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief de 9 mesures, à Woumen, bien aboutissant à ceux de Gauthier Reijphins et de Jean Losschaert[s], 1513, le 26 juin : un bœuf passant, surmonté à senestre d'une étoile, le tout surmonté d'un lambel à deux pendants (placés au milieu du lambel). C. : une tête et col de bœuf entre un vol. L. : *S . . . n . . .* (Fiefs, N° 8989).

— (*Ampluenis van den*) (fils de maître Corneille), bailli et receveur du fief dit *tgoet ter Coutere*, à Bavichove, appartenant à sire François van der Gracht, fils de sire François, seigneur de Frétin, Bavichove, Schardau, déclare que ledit tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la cour et château d'Harlebeke, ledit fief de *ter Coutere*, avec 22 bonniers de terre, des rentes, 17 arrière-fiefs, etc., 1569, le 6 décembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois coquilles; aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée en chef de deux molettes et en pointe d'une coquille. C. cassé. S. : deux griffons.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. CCXXVII.

- Fig. 1. Jean van Halle (1313),
 Fig. 2. Gauthier de Vijltere (1342),
 Fig. 3. Arnould van der Moelen (1358) (1),
 Fig. 4. *Franco de Busco* (1369) (2),
 Fig. 5. Henri van Wezeren (1359),

}
 échevins
 de
 Léau.

(1) Voir Molen.
 (2) Voir Bosch, Bossche.

- L. : . *Amplevis van den* (Fiefs, N° 9711)
(voir **Eyll, HUCKELBACH, Coekebac, Limminghen, Mayer, Megen, Pipenpoij, Rossum, Serarnts, Serjacops, Serclaes, Schellekens, Schiethase, Velde, Visse-naeken; Boot, Holvoet, Muuls, Robijn, Serjacops, Verbuecken**, Suppl.).
- BERG[H]EN**, voir **Scheerere, Schrijmackers, Spiroel; Cruijpelants**, Suppl.
- Berghes**, *Gheeraert van Bergen*, 1372 : sceau décrit T. I, p. 234; L. : . . *Gerart van Berche* . (et non *Berghe*) (Chartes des ducs de Brabant).
- (Godefroid de), comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, etc. (voir **Noyelles**), 1634 : coupé; au 1^{er}, parti; a, un lion; b, trois pals; au 2^d, trois macles. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à quinze perles, dont trois relevées. L. : *Gr. mb. aron d'Ar* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).
- (Alphonse de) (voir **Sainte-Aldegonde**), 1661 : même écu, mais sommé d'une couronne à onze perles, dont trois relevées. L. : *Alphonse de Berghes prevost de Nivelles* (Ibid., c. 1373).
- (Philippe-François, prince de), 1688 : même écu. S. : deux léopards lionnés, le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne (cassée) (sceau ovale) (Ibid., c. 1373^b) (voir **Boucq** (Suppl.), **Gaiffier, Isenburg, Croy, Lannoy, Opprebais, Reede, Rubempré, Sainte-Aldegonde, Serclaes, Swaef, Tudekem; Egmond**, Suppl.).
- Bergues**, voir **Lannoy, Noyelles, Patteel, Wignacourt, Woelmont**.
- Beringen**, voir **Beeringen**.
- Berch**, voir **Berghe**.
- Berke** (Jean van der) scelle un acte de *Marotje, twijf Jacobs Landsheren*, qui déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief à Loo, 1398, le 9 octobre : une aigle; à la bordure composée de deux tires (Fiefs, N° 546).
- Berkel** (Jean Hermans soen van), homme de fief d'Arnould van Ghiesen, 1449, dit sceller de son propre sceau : un sautoir bretessé, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S Ian van Berkel Ians soen* (G., c. IX, l. 39^a).
- Berchem** (Guillaume van), bâtard, déclare que son fils légitime, Olivier, *die nu ter tijt buten lans is*, tient, du duc de Brabant, *een goet gheheeten tgoet te Wouwere*, avec environ 20 bonniers et un hommage, sis à Broechem, près de l'église, et valant, annuellement, 7 livres, 5 sols de Brabant, 1468, le 17 août : trois pals, au filet brochant. L. : * *Willem va* (Av. et dén., N° 215).
- Berchem** (André van), bourgeois de Cologne, 1518 : une marque de marchand. L. : *S Andriess van Berchem* (Dusseldorf, *Schrein Gereon*, l. 12).
- (Henri-Antoine van), seigneur de Tongelaer, etc., remet, en 1723, au notaire Roger de Haen son testament olographe, daté de Tongelaer, 12 août 1723 : d'argent à trois pals de gueules. C. : un buste barbu, vêtu de l'écu, coiffé d'un bonnet pointu, pendant en arrière, et accosté, au haut, de deux paires de bésicles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Notariat général de Brabant, notaire van Halen, reg. 4030) (voir **Hulsberg, Capelle-Saint-Ulric, Lierre, Schimmelpenninc; Assche, Cassaert**, Suppl.).
- BERCLEEM**, voir **Bautersem**, Suppl.
- Berchmoest**, Sire Jean van der *Berchmoest*, prêtre (à Rupelmonde?), scelle le testament de *Joncvrouwe Lijsbethe Zeghers, sers Daenkens soens dochter*, qui demande à être enterrée au cimetière de Rupelmonde, 1376, le 3^e jour après la Saint-Luc-l'Evangéliste : un arbre sec. L. : * *S' la va de Berchmoest* (Baron de Maere d'Aertrijcke) (voir **Valke**).
- Berct**, voir **Horst**.
- Berlaer** (*Gielson van*) reçoit, du Brabant, pour le seigneur de Rummen, un acompte de 263 moutons, sur 8000 vieux écus, 1364-5, le 2 avril; Gillis van Berlaer (voir **Hertoghe**), 1367 : trois pals; au bâton brochant chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'un dragon ailé passant et accosté d'un cygne et d'un renard sautillant, adossés. L. : * *Si Egidii de Berlare* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1966, 2152).
- Compléter et rectifier en conséquence l'article du T. I, p. 240.
- (Gilles van) déclare avoir reçu, du duc de Luxembourg, etc., par Renier Hollant, 100 vieux écus que lui devait Jean van Cranendonc, 1373 (n. st.), le 19 avril : trois pals, accompagnés en chef à dextre d'une flèche en pal. L. : * *Sigill Egidii de Berlaer* (Ibid.) (voir **Baerl**, Supplément, **Berthout**, Supplément, **Was**).
- *Claes van Baller*, échevin de Vilvorde, 1530 : trois étoiles. L. : *S Claes van Baller* (Bruxelles) (voir **Zennen**).
- Le sceau des échevins de Berlaer, aux armes des Croy et des Oignes, décrit T. I, p. 240, est du milieu du XVIII^e siècle, et non du XVII^e.
- Berlaere**, voir **Ponthieure, Slabbaerd**.
- Berlaimont**, Gilles, sires de *Berlaimont*, chevalier, scelle un arbitrage de la comtesse *Phelippe de Hainaut* entre *Wauthier de Brainne* (Braine), chevalier, et l'abbaye de Forest, 1292 : type équestre; l'écu, l'ailette et la housse à un fascé de vair et de C, et ornement du chanfrein : un écran en losange

de l'écu. L. : ✠ *S'Egidii domi* *onte militis* (Abb. de Forest, *Etabl. relig.*, c. 2498).

Berlaimont (Jean de), seigneur de la Chapelle, bailli de Moha, xvi^e-xvii^e siècle : un fascé de vair et de . . . , la 2^e pièce chargée d'une coquille. C. : un lion issant, tenant des pattes une bannière de vair de trois tires. L. : *Jean de Berlaymont s de la Chapel baillver de Monhart* (matrice au musée de Tournai).

— **Wynand de Barlaymont**, seigneur de Bormenville, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne de Celles est fille de messire Evrard de Celles, vicomte de *Jeherinnes*, seigneur de Villers-sur-Lesse, etc., et de Marie de *Barlaymont*, petite-fille de messire Louis de Celles et de Barbe de Merode (fille de feu messire Richard de Merode et d'Anne de Berlo), arrière-petite-fille de messire Louis de Celles et de Marguerite de Côttereau, et que, enfin, elle est *vrayment noble sans nulle bastardise ou bourgeoisie*, 1621, le 4 octobre : même écu, mais sans la coquille. Cq. couronné. C. : cassé (Chapitre de Nivelles, A. G. B.).

— **Henri de Berlaymont**, seigneur de la Chapelle, Odeur, *Petit-Modave* (Petit-Modave), *Egerbilzen*, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Cologne, prince de Liège, gouverneur et grand-bailli du comté de *Mohaut* (Moha), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Catherine de Waha, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville, *Strasbourg*, *Moufrin* (Mouffrin), et de Catherine de Namur, etc., 1633, le 23 mars, *en nostre chasteau de Famelette* : même écu que Jean. C. : un animal (lion) issant, brandissant une bannière fascée de vair et de . . . Sceau plaqué sur papier, posé sur cire brune (Ibid., c. 1376).

— La comtesse Charlotte-Antoinette de *Berlaymont*, chanoinesse du chapitre noble d'Andenne, collatrice de bénéfices en l'église d'Andenne, 1787 : fascé de vair et de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644).

— (Le comte de) de la Chapelle, domicilié à Liège (il signe : le comte de *Berlaymont* de la Chapelle), collateur de bénéfices en l'église d'Andenne, 1787 ; scelle vers 1790 (voir **Oultremont**) : même écu. Cq. couronné. C. : un léopard lionné issant, tenant une bannière de l'écu. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid. et M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Kortenbach**, **Coudenrove**, **MOY**, **RUBEMONT**, **Serclaes**, **Waha**, **Woelmont** ; **Berlo**, **Hamal**, **Lambert**, Supplément).

Berlo. *Pinkars de Berlous*, sires de *Thongrenelles* (Tongrenelle) et de *Freisin* (Fresin) déclare avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, le solde

des 600 florins de Florence que lui devait feu le duc et sur lesquels il lui en avait payé 200, 1362 (st. de Liège), le 11 février : deux fascés. C. : un grand plumail. L. : *S Pinkart sire de* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1733).

Berlo (Jean de), chevalier, seigneur de Brus, Faulx, etc. (voir **Oijenbrugghe**), 1394 : même écu. C. fruste. L. : *d B* (Chapitre de Nivelles, c. 1376, A. G. B.).

— (Anne-Louise de), veuve de messire Hubert de *Dhaem*, etc. (voir **Wiltheim**) : même écu, en losange, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (Mademoiselle de Villers-Masbourg).

— (Maximilien, comte de) (voir **Coudenrove**), 1714 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion contourné ; aux 2^e et 3^e, quatre burelles. Sur le tout, un écusson à deux fascés. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (grand cachet, en cire rouge) (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (Ferdinand, comte de), évêque de Namur (voir **Ingelheim**), 1718 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, quatre burelles ; aux 2^e et 3^e, un lion. Sur le tout, un écusson à deux fascés. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un chapeau ecclésiastique. Sans L. (grand cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid., c. 1373^a).

— (Amour-Benjamin, comte de), chanoine (voir **Horion**), 1745 : d'or à deux fascés de gueules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons et accompagné de deux lions, tenant, chacun, des deux pattes, une bannière de l'écu. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid., c. 1374).

— (Le comte de) d'Hozémont (voir **Oultremont**), vers 1790 : même écus (ordinaire) et couronne. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Breugel**, Supplément, **Ingelheim**, **Isenburg**, **Carondelet**, **Oijenbrugghe**, **Ophem**, **Spinola**, **Waha**, **Wiltheim**).

Bernage, voir **Baronaige**.

Bernard, voir **Rahier**.

Berneau. *Renerus dictus de Berne*, armiger, écoute de Maestricht, 1363 (n. st.) ; *Reijnere van Berne*, écoute de Maestricht, 1363 ; *Renerus dictus de Berne*, même qualité, 1364 : une bande, chargée en haut d'un fermail rond et accompagnée d'un semé de billettes. L. : ✠ *S' Reyneri Threel de Berne* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1790, 1814, 1894).

— *Renerus de Berne*, armiger, 1363 ; *Reynerus de*

Berne, 1368, 9, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht; écuyer, drossard de Fauquemont, caution du duc Wenceslas, 1371, le 6 août, à Bruxelles: même écu. L.: *S' Reneri de Berne scabini traicten* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1943, 2191, 2286, 2404).

Bernemicourt, voir **IJsebrant, Ligne, Montmorency**.

Bernhausen, voir **Cloth**.

BERNTSBERCH (*Wernair van*), chevalier, reçoit, du Brabant, un acompte de 74 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, le 24 avril, à Bruxelles: trois annelets, surmontés d'un lambel. L.: *S Werner van Berdesberch* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1001; comp. N° 1013) (voir **Tengnagel**).

Berot (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons (il s'agit d'une terre à Sebourg), 1337: un chevron, accompagné en chef à dextre de ... (cassé) et de deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. S. senestre: un léopard lionné. L.: ... *ques Berot* (Vicomte Desmaisières).

Berresheim, voir **Virneburg**.

Berthem. *Rennerus dictus de Bertheem*, échevin de Louvain, 1314, 3: un sautoir échancré, cantonné de quatre billettes. L.: *S R. neri de Bthem scab l* ... (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— (Les maître et échevins de), 1397: dans le champ du sceau, rond, un Saint-Pierre, tenant de la dextre une clef, et devant lui, de la senestre, un écu à trois pals. L.: *Sigillum scabinorum de Berth* ... (Ibid., 4717).

— (Les mêmes), 1416, 22 (n. st.): un sautoir. L.: *Segel scepenen van Berthem* (Ibid., c. 4717).

— *Johannes de Beerthem, dictus de Moelenslegere*, échevin de Bruxelles, 1469 (n. st.), le 7 février: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une estacade; aux 2^e et 3^e, trois renards passants, rangés en pal. Sur le tout, un écusson à la tour. C.: un renard en arrêt, entre un vol chargé d'une estacade. L.: *S Ians van Berthem* (Cambre).

— *Huibrecht van Berteem* déclare tenir, du comte de Salm, des fiefs à Rotselaer, 1430, le 3 juillet: un maillet penché; au chef chargé de deux pals (Av. et dén., N° 722bis).

— Jean van *Berthem*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1503, le 17 octobre: même écu que *Johannes*, 1469, mais brisé d'un lambel. Même C. L.: *S Ians van Be* ... (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

Berthem. Jean van *Beerthhem*, même qualité, 1526 (n. st.): même écu, mais sans lambel. Même C. L.: ... *ans van Berthem* (Cambre).

Bertinchamps. *Godefrois de Biertincamp, escuyers*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte, par le receveur de Binche, Mathieu le Pannetier, 1372, le 13 octobre: de ... à l'écusson plain et au lambel brochant. L.: *S Godef[ridi] de Biert. ncan* (Chartes des ducs de Brabant, c. 2432, 2530).

— *Willem, die bastaert van Bertinchamp*, reçoit, du Brabant, le 4^e acompte sur 200 florins de Hollande (guerre de Gueldre), 1398, le 13 mai: de ... à l'écusson plain, au bâton brochant et au lambel brochant sur le tout. L.: ... *Wilmet de Bertincan* (Ibid., N° 5970).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 246.

Berthout. *Elisabeth, uxor Franconis dicti Berthoud*, et son dit mari et tuteur transportent, devant les échevins de Bruxelles, une pièce de terre, à Laeken, au lieu dit *ten Vierstraten*, 1334, *feria sexta post festum conversionis sancti Pauli apostoli*. L'acte est scellé par deux échevins (G., c. XIV, l. 85).

— *Heinric Bertoud, heere van Duffle*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand: trois pals; au franc-quartier (gravé en creux) chargé de cinq billettes (devant représenter des mouchetures d'hermine). L.: *S Hn. ni de Du* ... *l* ... *Gele* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jonker Jan Berthut, die men ghet* (!) *van Berlaer, herre van Helmont* (Helmond) *ende van Keerberghe* (Keerbergen), déclare avoir donné à Jean van *Aer-scout* (Aerschot) une terre sise près du bien de celui-ci, entre Haecht et Keerbergen, sous réserve d'un cens annuel de 1 *penninc*, 1373, *op den dertiendachs*: trois pals. L.: ... *Ian van Berl* ... (G., c. XII, l. 59) (voir **SCHINNE**; **Droogenbosch**, Suppl.).

Bertrand (Noël), homme de fief de la seigneurie d'Antoing, 1509: une hure de sanglier, surmontée de trois ... (étoiles?), rangées en chef. Seul, l'écu subsiste (M. A. de Bary, Gebweiler) (voir **Tellier**).

Bertrange. *Poinces Guenordin, chivelliers, citains de Mes* (Metz), sa femme, *Ysaibelz*, et consorts déclarent avoir vendu un fief, à *Flavey*, relevant de noble home monss. *Joffroit de Bertrenges, chivellier, mil trois cens et* ... (date inachevée): plain; au chef fretté. C.: un plumail, issant d'une haute cuve. L.: ... *B'trig* ... (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Koerich**, Suppl.).

Berward. *Arnolt, here zu Berwart* (voir **Boulay**, Suppl.), 1381, *up Cristus avont*, à Luxembourg:

deux fasces; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. C. cassé. L. : *Beroucar*.. (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 210).

Placer à ce nom l'article *Berwart*, du T. I, p. 253.
Berward est le nom d'un ancien château près d'Esch-sur-Alzette.

Berwout, voir **Rover**.

Besse (de). Nicolas, cardinal-diacre, etc. 1367 : compléter ainsi l'article du T. I, p. 247 : sous chacun des deux écus un corbeau, les deux corbeaux adossés. L. : *S' Nicolai scē Marie in via lata diacoī cardinal' plectoris ordīs fr^m minorō* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2123, 2126).

Bet, voir **Broekhuizen**.

Béthencourt, voir **Soissons**.

Béthune. Isabelle, dame de Ghisteltes, d'Ingelmunster, de Vendeuil, vicomtesse de Meaux, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente sur des biens à Moerkerke, 1430, le 3 août; tient, du même bourg, *thof ten Polre*, avec 150 mesures, à Heille, au métier d'Aardenburg et l'écoutèterie et l'ammanie dudit métier d'Aardenburg, 1430, le 3 août; tient, du même bourg, deux autres fiefs; 1° 138 mesures au métier d'Oostkerke, hors de Houcke, fief dit de *Heernesse*, et dont les terres sont données, depuis des temps anciens, à cens, à diverses personnes, la mesure à raison de 52 deniers parisis; 2° 126 mesures à Westcappelle, fief dit de *Reingheerscliete* (Reigersvliet), 1430, le 8 août; écu carré (bannière ?), parti; au 1^{er}, écartelé; *a* et *d*, une fasce (**Béthune**); *b* et *c*, fascé de vair et de ... (**Coucy**); au 2^d, écartelé; *a* et *d*, un chevron d'hermine (**Ghistelles**); *b* et *c*, une croix engrêlée (**Reigersvliet**). Un petit ange émergeant derrière l'écu, qui est tenu par deux autres petits anges, agenouillés, et accompagné, au bas, d'un lion léopardé. L. : *S Ysabe* *istelle vicon* *p* (Fiefs, N°s 8458, 7590, 8371).

— (Eugène-François-Léon, prince de), chambellan de l'empereur, résidant à Tournai, collateur, du chef de sa femme, Albertine-Joseph-Eulalie Levaillant, dame de l'Ordre de la Croix-Etoilée, héritière de la terre de *Waudripont* (Watripont), province de Hainaut, d'un cantuaire, institué, dans ce village, d'abord, par noble damoiselle Jacqueline, dame de *Waudripont*, par acte du 24 février 1578, puis, par messire Philippe Levaillant, chevalier, seigneur de *Waudripont*, qui l'augmenta par son testament (du 14 juillet 1744), 1787 : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef à dextre d'un écusson à la bande, accompagnée de six billettes, rangées en orle. L'écu entouré d'un collier d'ordre, auquel pend une croix, le tout entouré d'un ruban auquel pendent trois croix. Le tout posé sur un manteau de l'écu, doublé d'hermine, sommé d'un bonnet entouré d'une

couronne à cinq fleurons, sommé d'un globe crucigère, et accosté de quatre petites bannières, indistinctes, deux de chaque côté. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46643) (voir **Gottignies, Saint-Augustin; Luxembourg**, Suppl.).

BETINRODE (*Gerart van*), échevin de *Meyene* (Mayen), 1319, in *vigilia annunciationis Marie virginis* : un tilleul (stylisé). L. : * *S Gerardi* (!) *scabini de Menene* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Bettange. *Her Henrich van Bettingin*, échevin de Luxembourg, 1411, 29; échevin et juge, 1417 : un griffon. C. : un grand plumail, issant d'une cuve. L. : * *S Henrich van Betigen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 383, 429*, 609).

— *Her Johan van Bettingen*, échevin de Luxembourg, 1417, 9 : mêmes écu et C. L. : * *S' Iohan van Bettingen* (Ibid., N° 429*) (voir **Marschalk, Poincignon**).

Bette (Simon), fils de *Gheerolf*, déclare tenir, du château de Gand, un fief sis à Tronchiennes et comprenant 3 mesures de terres et deux tenanciers, payant des redevances de chapons, œufs, etc., 1421, le 22 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cassés; on ne voit plus que, dans chacun des cantons senestres supérieurs, une béquille de Saint-Antoine; au 2^e, trois lions; au 3^e, cassé. Seul, ce fragment de l'écu subsiste (Fiefs, N° 2485).

— *Adriaen Beths* déclare tenir en fief, de la *vierschare* de Waesmunster, au pays de Waes, une rente sur un bien ayant appartenu à Gilles metten Penninghen, et appartenant, actuellement, à damoiselle Elisabeth van Rijsselberghe, femme de Jean Malaert, 1515, le 10 août : trois béquilles de Saint-Antoine. C. cassé. L. : *S Adriaen Beth*. (Ibid., c. 7361).

— *Franchoijs Beths, filius Jo[ncke]r Jans*, déclare que sa femme, *Joncv[rouce] Catherine de Beveren, filia Jo[ncke]r Eenis*, tient, du château comtal d'Harlebeke, 2 3/4 bonniers de terre à Harlebeke, 1630, le 31 juillet : écartelé; aux 1^{er} et 4^e trois béquilles de Saint-Antoine; aux 2^e et 3^e, une croix, accompagnée au 1^{er} quartier d'un oiseau. C. fruste. Sans L. (cachet, sur papier, plaqué sur cire rouge, appendu) (Ibid., c. 9878) (voir **Sainte-Aldegonde, Stavele**).

Bettembourg. *Margrete van Bette[n]bourg, als van Erbeschaft wegen, und Johan van Swarczenberg, der Jonge, als ee man*, jurent d'observer *alsulche bouchfriede van den gemeynnen van Zolveren gemacht* (voir **Schwarz[t]zenberg, Soleuvre**), 1442, *uff Sent Pauwelts dag conversionis* : un griffon. L. : *t von B. . vberch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 832).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCXXVIII.

Fig. 1. *Adam dictus de Sancta-Catherina* (1275) (1),

Fig. 2. *Lambertus Scultetii* (*Scouthijle*, et *Scultetus*) (1332, 1343) (2),

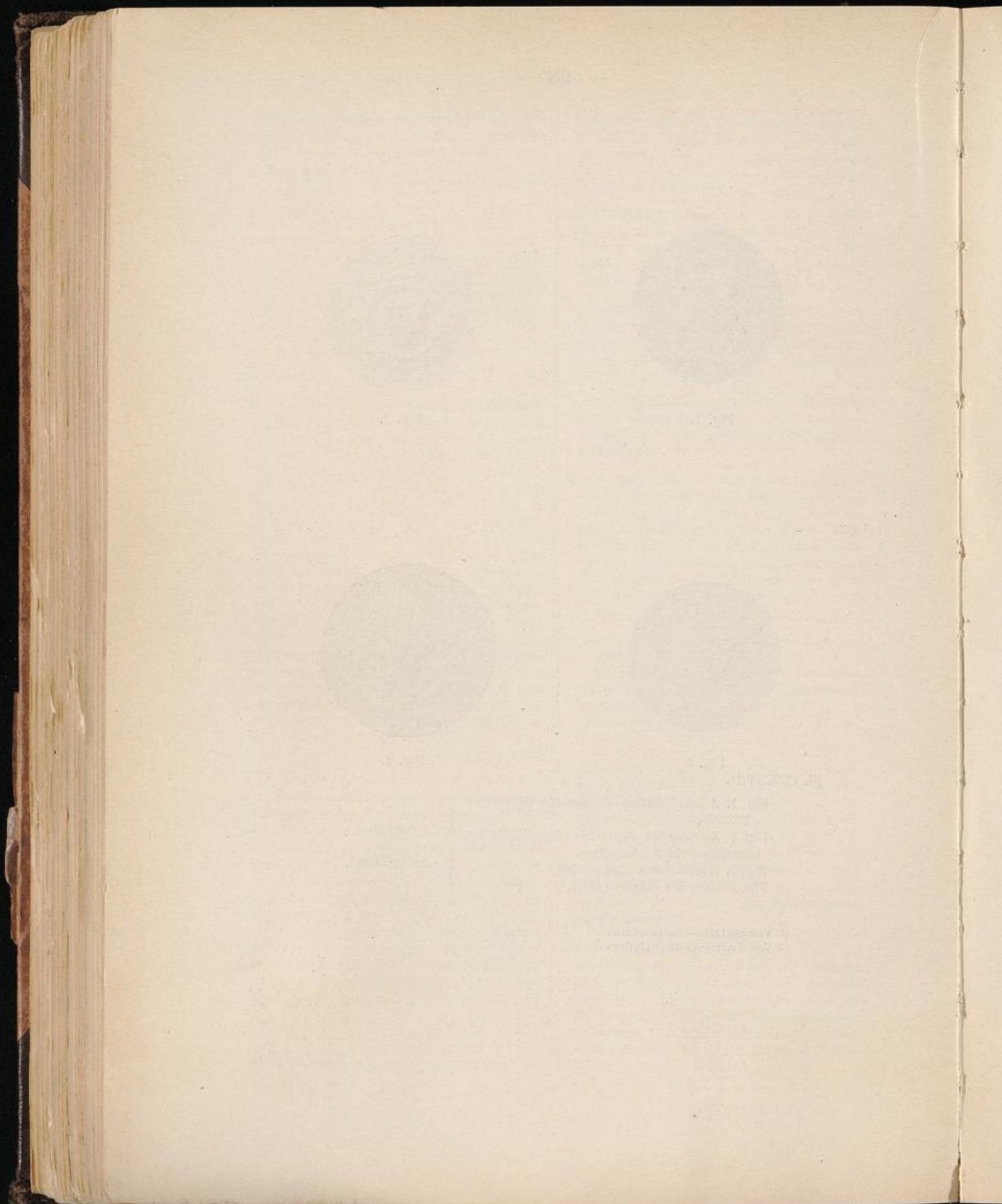
Fig. 3. *Herman van Uden* (1350),

Fig. 4. *Arnoldus Greve* (1367),

échevins
de
Saint-Trond.

(1) Voir *Sainte-Catherine*.

(2) Voir *Saint-Gangulphe*.



Bettendorf. Philippe-Louis, baron von Bettendorf [f]. colonel, 1721, 2. à Palerme; *General-Feldwachtmeister*, 1730, à Palerme, 1731, le 12 janvier, à Trapani, 1731, le 26 février, à Palerme : de gueules à l'annelet. C. : un anneau, soutenant un plumail. L'écu ovale. Sans L. (cachets en cire rouge et sur papier, plaqué sur pains à cacheter) (Arch. communales de Nivelles).

D'après la liste de recensement dressée, à Palerme, le 20 décembre 1730, le colonel effectif d'un régiment impérial et royal d'infanterie, le *General-Feldwachtmeister* Ph.-L. baron von Bettendorf, était âgé de 61 ans, natif de Heidelberg, au Palatinat, réformé, marié, père d'un fils, et servait, alors, l'empereur depuis 41 ans et 5 mois (Ibid.).

— (Lothaire-Charles, baron de), seigneur de Falkenstein et de Niederhofheim, etc. (voir **Schütz**), 1735 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un anneau ; aux 2^e et 3^e, six (3, 2, 1) fleurs de lis, au chef plain (**Brömser de Rüdesheim**). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet, en cire verte, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, c. 1375^{bis}) (voir **KERKE, Schütz**).

Le chef des 2^e et 3^e quartiers est hachuré de lignes verticales, mais Brömser de Rüdesheim porte : de sable à six fleurs de lis d'argent, au chef du même.

Betthonis (*Wilhelmus, filius*), de *theloneo sive conductu de Rielant* (Rilland) (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, une fleur de lis. L. : **✠ S W filii Be. thonis** (Arch. communales d'Anvers).

Bettstein, voir **Bassompierre**, Suppl.

Beurze, voir **Breijdel**, Suppl.

Beusichem, T. I, p. 249, est la forme actuelle de *Beusinchem, Bosinchem*, etc.

Beveren (*Evrard de*), sire de Wallers, châtelain de Dixmude, 1293 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à un fascé (de 8 pièces) et au sautoir brochant. C. et ornement du chanfrein : un dragon ailé (celui du cimier entre deux plumes). L. : **✠ S Erardi (!) dñi de Beverne castellani dixmvdensis**. Contre scel : un écu auxdites armes. L. : **S Erardi dñi de Bev'ne castellani dixmvdēsis** (Archives du Nord, Lille, Chambre des comptes) (voir **Bette**, Suppl., **Smet, WOESTINEN**).

T. I, p. 249, dans l'analyse de l'acte de 1279, il faut lire : *Erart*, et non : *Grart*.

Le seigneur de BEVRES-LEZ-HAUDENAERDE : fesses d'or et de gueulle de six pièces, et crye : *Beeres la noble d'Audenaerde* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur du pays de BEVRES, AU PAYS DE WASE (Waes) : fesses d'or et d'asur de huit pièces, et crye : *Beeres ! Beeres !* (Ibid.).

Le seigneur de BEVERNE : de sable à troes gemelles d'or (Ibid.).

Le seigneur de BEVRES-LEZ-COURTRAËY : de gueulle, au chevron d'hermynes (**Ghistelles**), écartelé de Luxembourg, qui est fesses d'argent et d'asur de dix, au lyon de gueulle à la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé tout d'or (Ibid.).

Le seigneur de BEVRES, près ROULLE : d'argent, à la fesse de sable, au chief une viere de mesmes (Ibid.).

BIE, voir **Abbaye**.

Bierbeek. *Wilhem van Bierbeke, gheheijten van Wilre*, déclare tenir, de la comtesse de Vaudémont, une maison et terre avec environ 43 bonniers, à Bierbeek ; un fief du sire de Gavere, comme seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, et un autre du damoiseau de Nassau, seigneur de Corroy-le-Château, 1470 : un lion, à la cotice brochant et à l'écusson brochant sur le tout, à la hauteur de l'épaule du lion. L. : **S Willem van Bierbeke** (Av. et dén., N° 486).

— Hubert van *Bierbeke*, échevin de Louvain, 1354 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson fruste. L. : **. n Bierbek** (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609).

Bierghes, voir **Wisbecq**.

Bierman, voir **Stroobant, Urbaen**.

Biesen. *Her Pouwels van den Bijessen* scelle le même acte comme échevin de Maestricht et comme échevin de la cour de *Lenculen*, 1435 : une croix engrêlée ; au franc-quartier chargée d'une fasce de cinq fusées. L. : **S Pouwels van den Biesen scope triecht** (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Bemelen, Eyneburg, Overbunde**).

— *Heer Willem van den Biessen*, écoutète et échevin de Maestricht, 1450, le 1^{er} août ; échevin, 1450, en octobre : même écu. L. : **S Willem van den B. essen** (Ibid.).

Bièvre, voir **Aymeries**, Suppl.

Bigard. Florent, seigneur de *Bigarden*, scelle un acte des proviseurs des pauvres honteux (*huijs-armen*) de la paroisse de *Groten Bigarden*, 1407, le 21 juin : plain, diapré ; au chef échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux têtes de coq, sur des cols allongés, adossés. T. : deux damoiselles (G., c. XX, l. D).

— Les tenanciers jurés dudit Florent scellent le même acte, 1407 : dans le champ du sceau, ogival, un écu plain ; au chef échiqueté. Deux hommes tiennent cet écu des deux mains. L. : **S Seghel der ghesw . . . n late cerren (!)** (pour : *'s heren*) van *Bingar . . .* (Ibid.) (voir **Ranst, Serjacops, Serclaes, Steenweg, Thuijn, Wassart**).

— 1422, le 21 avril (date de l'acte) le magistrat de Bruxelles, dans l'intérêt du duc de Brabant, déclare avoir commis *onsen waelgeminde her Willem, heere tot Bijgaerden, ridder : capiteijn te siine in der voirg. stad*, et avoir résolu de nommer, après sa mort, *een goet getrouwe notabel man om capiteijn te siine*, à élire par le bourgmestre et les conseillers des neuf nations (*Petrus de Thimo*, III, f° 379, manuscrit aux archives de la ville de Bruxelles).

Il est cité comme capitaine dans des actes des

1423, 10 avril (v. st.) (Ibid., f° 382), 1423, 20 sept. f° 386; par ce dernier acte, le magistrat lui donne, pour la durée de ses fonctions et pendant trois autres années après, *de woninghe oft herberge die men te heeten plach Oestervant, ende dair onlanx ons genadich heeren munte van Brabant inne geleghen heeft, met allen huerren bevanghe ende toebehoirten, geliic dat zij geleghen es inde langhe Ridderstrate, te weten voire ter straten tussschen de goede Vranx tseriacops, geheeten van den Poelē, in deen zūde, ende den goeden Joos geheeten de Wale, in dandere, ende achter tussschen de goede des selfs Joos swalen, in deen zūde, ende de goeden der weduen ende der erfgenamen iclen Jans die men hiet de Sloetmakere, in dandere, streckende huer achterweert tot op den muer of vesten der stad van Bruessel voirs.* . . .

Dans le cas où G^e de B. viendrait à mourir étant en fonctions, sa femme y habiterait pendant une année.

Si le duc se décidait à faire frapper monnaie à Bruxelles : *te doen munten oft eenegen penninc te doen slaen*, qu'alors la ville pourrait y affecter de nouveau ladite demeure et en assigner une autre à Bigard, *om trent der merct van Bruessel*.

En 1423, le 20 janvier (v. st.), le seigneur de Bigard étant destitué de ses fonctions par les bourgeois, échevins, conseillers, jurés et les cent, *om sekere notabele redenen hen dair toe porrende*, il rend son acte de nomination de 1422, le 20 avril, et celui qui lui accorde de *herberge van Oestervant* (Ibid., f° 388 v°).

Bicken. *Godefert von Bytken* (!), ami et caution de Thierry von Oetgenbach, 1344 : une bande de trois losanges. C. cassé. L. : . . . *Godvert . . Bicke*. (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— Jean, comte de Sayn, et sa femme, *Lyse*, font sceller un acte par *Hern Alebrichte van Bickin, rittir*, 1331 ; celui-ci scelle un autre acte des mêmes époux, 1331 : même écu. C. : une tête et col d'âne. L. : ✠ *S Alberti de Dichyn* (!) (Ibid.) (voir **Sayn, Voyse**).

Bijlandt. *Loef van Hulhusen* (Hulhuizen), chevalier, fait sceller un acte par *heren Otten van Bilant, den alden*, chevalier, 1349, *up sūnte Andreas dach* : une croix et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Otonis de Bylant milit'* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 234) (voir **Münchhausen, Willich**).

Billau (Frère Antoine), abbé de l'abbaye de Los, près de Lille, en Flandre, diocèse de Cambrai, 1787 : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) roses à quatre feuilles. L'écu, dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Au bas, une devise, fruste. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., rég. 46660, France).

Billemont (*Gheeraert van*) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de la châtellenie de Courtrai, *tammanscip van Dotenijis* (Dottignies), avec rentes, bailli, sous-bailli (qui empruntent leurs échevins au bailli de Courtrai) et divers droits seigneuriaux (*tol, vond, bastaerde goed, boete . . .*), 1430, le 6 novembre : de . . . à l'écusson plain et à la cotice brochant. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion. S. : deux griffons accroupis. L. : *Seel Grard de mont* (Fiefs, N° 1599).

Billen, voir **Nederheim**.

Billy. *Ourriez de Billey*, sire de Florenville et de *Martinwey*, fait, avec le prieur de Chiny, un compromis au sujet du moulin de *Martinwey*, 1382, *le dixime jours dou mois de Janviers* : trois billettes. C. : un chapeau, garni de deux panaches. L. : . . . [*O*]riet de *Billey* (Arch. de l'Etat, à Metz, Arch. ecclésiast., fonds H, N° 1448).

Billich, voir **Cretzel, PILCH**.

Bilstein. *Thielman von Bielsteyn*, échevin de Luxembourg, 1463 : plain, diapré ; au chef chargé de trois pointes de fleche. L. : *S Tylma va Bilsten der veruer* (= le teinturier) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1235).

BIJMMEN, voir **Jode**.

Binche, voir **Mohier**.

Bingerden, voir **Bellinkhoven**, Suppl.

Binkhorst. *Hercharen van der Binkhorst*, chevalier, déclare avoir donné à sire *Jan Emonts zoen*, prêtre, la chapelle à *Blocant* (Blokland), avec une demihoeve de terre, où elle est située, et une rente annuelle de 40 escalins de Hollande, 1350, le 12 mai : un lion, à la queue fourchée, au lambel brochant. L. : *de Binc* (M. Beelaerts van Blokland) (voir **Nes**).

Arnt vander Binkhorst, homme du « duc » de Hollande, portait, d'après GELRE : d'or au lion de gueules, à la queue fourchée.

Binckom, voir **Diest, Oliviers**.

Binsfeld. *Theodericus de Binsvelt* (Bynsvelt), miles, 1363 (n. st.), 4, 6 (n. st.), 8, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht : un lion couronné, à la queue fourchée, l'épaule chargée d'une étoile. C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *S Ded'rici d' Bēsvvelt* (Chartes des ducs de Brabant, 1800, 1876, 2032, 2190).

Birgel, voir **Wickrath**.

BIRKELE, T. I. p. 239, placer cet article à **KIRKELE** (voir **KIRKELE**, Suppl.).

Birkelyn, voir **Horn**.

Birkendahl, voir **Hagenbeck**, Suppl.

BIRNHEYM, voir **Honselar**.

Birtrange, voir **Orley**.

Bisdomme (*Mijn here Jan van den*, riddere, scelle un acte de ses tenanciers *ten hove van Scoenenberghe* (il s'agit d'une rente sur un bien à Watermael), 1377, *vier dage in loijmaende* (v. st.) : plain; au chef chargé de trois pals. C. : un haut bonnet entre un vol. L. : *S...anes de Bi...oe m'lt'* (Fonds de Locquenghien, c. 11. A. G. B.) (voir **BIJSSCOPDOEME**, **Tour**, **Vladeracken**, **Vogel**).

Biseau, voir **Taquenier**.

Biset, voir **Woelmont**.

Biscops, voir **Abeele**, Suppl.

Bissen, *Margrethe von Biczzen*, belle-mère et mère respectivement de Jean, sire de Créhange, et de sa femme, Irmgarde de Pittange, 1405 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus; A, fruste; B, parti (?); au 1^{er}, fruste; au 2^d, un fascé. L. : *...garite de ...* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 347) (voir **Créhange**; **Heffingen**, Suppl.).

La partie dextre de l'écu B est fruste; il se peut que tout cet écu soit fascé.

Bitburg. La prévôté de *Bidburch*, 1364 : dans le champ du sceau, une tour, ou porte crénelée, accostée de deux croisettes pattées, au pied fiché, surmontées, chacune, d'une étoile à cinq rais. L. : *...r... d. B[id]berch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 143).

Bitche *Robinus*, miles, dominus de *Bysche*, 1290 : type équestre; fort endommagé; la housse fascée. Contre-scel : un écu fascé de huit pièces. L. : *Segillvm (!) secreti ...* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Biwels, *Heijnric van Bivels* scelle pour sire Guillaume van *Mandersceijl*, qui reçoit, du Brabant, 242 moutons, pour arrérages d'une rente féodale de 80 florins, 1368 (n. st.), le 19 janvier : un burelé (de 10 pièces) de ... et d'hermine. L. : *S' Henrici de ...* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2163).

— *Diderich van Byveltz*, échevin de Thionville, 1410, le 4 mars (v. st.) : un burelé (de 10 pièces) d'hermine et de ... (!). L. : **. Diderich von Bivels* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 371*).

Bladelin, voir **Middelbourg**, **MOLLIN**.

Blaesveld *Robberecht van Blaersvelt*, homme de fief, du chef de *Boelaer*, de damoiseau Daniel van Bouchout, seigneur du pays de *Boelaer* (Boulaere), ber de Flandre, seigneur de Schendelbeke, 1493, le

2 juillet : trois (2, 1) poissons. C. : un vol. L. : *S Robrecht van Blascvelt* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Kerman**, **Malsen**, **Rossum**).

Blaeuvoet (François), échevin et *curer in Berghenambucht* (Bergues-Saint-Winoc), 1366, le 9 avril (v. st.) : plain; au chef chargé de trois étoiles. L. : *S' F. anssois Blaevoet* (Ibid.).

Blâmont, *Thiebaults, sires de Blanmont*, comme suzerain, ratifie la fondation faite par François de *Herbevilleir* (Herbéviller), chevalier, d'une chapellenie dans la partie senestre de l'église de *Herbevilleir Saint Germain*, en l'honneur de Dieu et de la Vierge, avec assignation de revenus *illec*, 1345, *le sabbedi davant lai feiste de touz sains vint et neuf jour dou mois doctembre* : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à deux bars adossés. Cq. couronné (?). C. : un bonnet entre deux bars affrontés, la tête en haut. L. : *S Ti...vl...vel lie... Blamont* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, N° 334) (voir **Faucogney**, Suppl.).

Blancart, voir **Lourde**.

Blanke, voir **Beelaerts**, Suppl.

Blankenheim, *Gerhart van Blanckenheim*, herre zu *Castilberg* (Casselburg) und zu *Gerartzstein* (Gerolstein), und *Else van der Nucerboumburg*, vrawce zu *Hünollstein* (Hunolstein), tuteurs de *Niclais, vayds und herren zu Hünollstein, ... nyner egen. Elsen son*, déclarent qu'il a été convenu de marier celui-ci à *Metzen, dochter herren Johans, graven zu Salm* (Salm), et jurent de faire conclure cette union avant la Saint-Martin; 1391, *des mandagez vur sent Bartholomeus dage*; il scelle aussi l'acte du comte de Salm, 1391, même jour : un lion, au lambel à cinq pendants, brochant. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un écran échaneré aux armes, chaque pointe garnie d'un petit plumail, ledit écran entre deux touffes de plumes de paon. L. : *S her Ge...t here zu Kasselberch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 243^a, 243^b).

— *Else van der Nucerboumburg*, ci-dessus, 1391 : dans le champ du sceau, rond, deux écus; A, parti de ... (diapré) et de ... (plains); B, deux fascées, accompagnées de douze (3, 4, 2, 1) billettes (**Hunolstein**). L. : *S El... traw... Hynolst* (Ibid., N° 243^a).

— Frédéric [de Blankenheim], évêque de Strasbourg, scelle la promesse des époux ci-dessus, 1391; il scelle aussi l'acte du comte de Salm, du même jour : dans le champ du sceau, un arbre terrassé, accosté de deux écus; A, une bande; B, un lion couronné, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : *Secretvm Friderici episcopi argenti...* (Ibid., Nos 243^a, 243^b) (voir **Manderscheid**, **Salm**).

Blanckaerd, } voir **Vleeschouwere, Was.**
Blanckaert, }

Blancq (Jehan le), dit de Naviers, juge emprunté à noble homme monseigneur de Croix, chevalier, bailli de Lille, scelle un acte de Robert Petitpas, 1417 (n. st.) : un marteau, accompagné au flanc senestre d'une étoile; fruste au flanc dextre. L. : .
Seel Jehan le Blan . . (Vicomte Desmaisières).

Blaschro (Jean), échevin de Burtscheid, 1407, 20 : trois roses, rangées en bande, accompagnées en pointe à dextre d'une étoile. L. : *S Iohan Bla . chro* (Dusseldorf, *Burtscheid*, Nos 209, 222).

Blefken, voir **Ouden**.

Blier (Guillaume-Joseph de), seigneur foncier de Blier (district de Durbuy), déclare, au gouvernement autrichien, les revenus attachés à l'office dans l'oratoire de son château de Blier, paroisse de Fisenne, diocèse de Liège, office fondé, le 7 mai 1615, par feu Nicolas de Blier, seigneur de Blier et de *Walay*, capitaine et prévôt de Durbuy, 1787 : d'argent à trois fasces (hachurées verticalement !); au franc-quartier chargé d'une rose. C. : une rose entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581).

Blin d'Orimont, voir **Tellier**.

Blitterswijk. Jean van *Blitterswijk*, échevin de Bruxelles, 1448, 55, 60 : coupé-denché; au 1^{er} chargé à dextre en bas d'un petit losange. Cq. couronné. C. : un lièvre assis, portant, de la patte droite, au museau un rameau. L. : *S Ian vā Blitterswyc* (Bruxelles, G., c. XIII, l. 68).

— Guillaume van *Blitterswijk*, même qualité, 1489 : mêmes écu (mais un chef, au lieu d'un coupé) et C. L. : *S Willem va Blitterswyc* (Bruxelles).

Bloemendael. *Her Johan van Bloemendale*, chanoine de Notre-Dame, à Maestricht, 1450, le 1^{er} août : une demi-rose, défaillante à senestre, et une demi-fleur de lis florencée, défaillante à dextre, mouvant l'une de l'autre (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven) (voir **Overbunde**).

Bloijman (*Henricus*), échevin de Bois-le-Duc, 1567 : trois roses. L. : . . . *nruci . . oim . n* (Bruxelles).

Blois. *Jan van Bloys, here van Schoenhoven* (Schoenhoven) *ende van der Goude* (Gouda), déclare avoir reçu, du Brabant, les arrérages d'une rente due, par le duc Jean, à son *oudervader*, sire Jean de Hainaut, sire de Braumont, 1364, le 6 août : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois pals de vair, au chef plain; aux 2^e et 3^e, quatre lions, au lambel brochant. L'écu sommé d'un léopard et accosté de deux léopards lionnés, rampants, adossés. L. : *S Iohannis de Bleis dn . . . Schoenhoven et de Go . . .* (Chartes des

ducs de Brabant, N° 1903) (voir **Baives**, Suppl.; **Croy**, **Oultremont**, **Rubempré**).

Blochausen (La douairière Eléonore von), née d'Ahr, dame de la ville et seigneurie de Bitburg, co-dame de la Rochette et de Brandebourg résidant en son château de Brückenberg, près de Colmar, collatrice d'autels en l'église de Bitburg, etc., 1788; scelle une quittance 1790 : dans le champ du sceau, deux écus; A, coupé; au 1^{er}, parti; a, un lion; b, une couronne; au 2^d, un arbre terrassé, accosté de deux fleurs de lis; B, deux roses en chef et une étoile en pointe (le champ hachuré horizontalement et verticalement !). (Ahr). Les deux écus sommés d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, chacune à trois perles. S. : un lion et un aigle regardants. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46581, et M. Jules Vannérus) (voir **Weydert**).

Blake, voir **Papeleur**.

Block, voir **Wesembeek**.

Blokland, voir **Taets**; **Beelaerts**, Suppl.

Bloc-Ry. *Robiers de Blokeri, sires de Mauransart* (Maransart) *et de le Couture*, en qualité de suzerain, ratifie le testament d'*Yolens de Biamont* (Beaumont), qui dote les églises de *le Couture*, de *laune* (Aulne), de *Mauransart*, de *Gesineval* (Genval) et d'*Ohang* (Ohain), 1321, en mai : dans le champ du sceau, un écusson plain, entouré de six roses. L. : ✠ *S' Rob de Bl . keri* (Arch. de Nivelles, Hospices).

Peut-être, les armes de ce personnage étaient-elles : de . . . à l'écusson plain, accompagné de six roses en orle.

Blomme, voir **Themseke**.

Blomus, voir **Berghe**, Suppl.

Blond, voir **Hornu**.

Blonde (Gauthier de) reçoit, du Brabant, 640 vieux écus, à savoir 400 en espèces, et un bois, *op de Loe*, acheté, pour 240 vieux écus, à Gauthier Corsbout, receveur de Louvain (somme à lui due du chef de la guerre de Flandre ?), 1357, le 22 octobre : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ✠ *Le seel Gantier le Blonde* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1486) (voir **Schat**).

Compléter, en conséquence, l'article T. I, p. 266.

Blondeau, voir **Royer**.

Blonde[e]l, T. I, p. 266, acte de 1393, où, au lieu de Longville, il faut lire : *Longvillers* = Longvilliers, près de Montreuil, Pas-de-Calais (voir **Lierre**, **Rue**, **Saint-Genois**, **Tailleur**, **Veltganck**).

Bloosset, voir **ULENBROICH**.

Bloten, voir **Tierloet**.

Bodeghem. Les échevins de *Boedeghem*, 1308 : dans le champ du sceau, rond, un saint Martin, à cheval, passant à dextre, se retournant pour couper le manteau avec son épée. L. : *Sigill' schabinorem de Bodenghem* (G., c. I).

— Jean van *Boedeghem*, tenancier de sire Guillaume van den *Heetfelde* (Heetvelde), chevalier (il s'agit d'un bien sis *binnen den nuwen vesten van Bruesele*), 1414, le 6 août : une croix recercelée ; au franc-quartier brochant, chargé d'un sautoir engrêlé (!). L. : *S Iohans' (.) de Bvedeghem* (G., c. XIV, l. 91a) (voir *Neve*).

Le maître de Heetvelde s'appelle Jean van den *Heetfelde*.

Bodelschwingh. *Ernste van Bodelswinge* scelle, parmi les *maige ind vriende*, un acte de Bernard et de Godefroid van Strünkede (voir *Visbeck*), 1426 : une fasce, surmontée d'un fermail en losange. L. : *S' Ernesti dei Speke* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 134).

Boeije (Jean) (sans particule), échevin du Franc de Bruges, 1363 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas, cantonnées de quatre étoiles à cinq rais. Le casque couvert d'une haute capeline, terminée en volet, sans autre C. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S' Ian . . . ie*. (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (Vincent de) déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief à *Reijninghe* (Reninghe), 1421, le 28 mars (après Pâques) : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile ; à la bordure engrêlée. L. : *S' Vin . . . ie* (Fiefs, N° 837).

Boekhorst, voir *Woelmont*.

Boem, voir *Büderich*.

Boenen. Richard van *Boynen* déclare que le comte de Clèves lui a donné en fief la pêcherie d'*Alden Metlare* (Altenmethler) et promet de la rendre à la première réquisition, 1337, le 7 janvier (v. st.) : type scutiforme ; une chaîne en pal (3 chaînons). L. : *S' Richardi iunioris d' Boenen* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 298).

— *Goddert van Strunkede* (Strünkede) fait sceller par *den Erntfesten unnd vrommen Jorien van Boenen*, *drost tot Wetter, mynen swegerhern*, et par *Hinrich Knyppynck zom Grymberghe* (Grimberg), 1548, le 26 avril : une chaîne en pal (3 chaînons). C. : deux plumes d'autruche. L. : *S Iorgen va Bonen* (Ibid., N° 134).

— *Conradt von Bönen tom Berge* (voir *Asbeck*), 1392 : une chaîne en pal (3 chaînons). Même C. L. : *von . . . nen* (Ibid., 134) (voir *Asbeck*, Suppl.).

Boet[e], voir *Boot[e]*.

DE RAADT, t. IV

Boetere, voir *Malsen*.

Boets (*Adam dictus*), échevin de Vilvorde, 1440 : un sautoir, chargé en cœur d'un besant ou tourteau, et accompagné en pointe d'un croissant et d'une étoile, rangés en pal. L. : *S' Adam Boets* (G., c. IV, N° 310).

Boetzelaer. *Rutgher van den Buytzelar[e]* reçoit, du Brabant, une pension, par le receveur de Maestricht, 1363 ; reçoit, du Brabant, une rente féodale, par le même, seul, en 1367 ; avec son frère, *Sweder*, qui scelle en 2^e lieu, 1368 : trois crampons. L. : *S Rotgeri de Boycler* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2079, 2157, 2203).

— *Sweder van den Buytzelar[e]* reçoit, du Brabant, une pension, par ledit receveur, 1366 ; scelle en 1368 (voir ci-dessus) : même écu. L. : *S Swederi de Bot . . l . .* (Ibid., Nos 2080, 2157, 2203) (voir *Croy, Lokhorst*).

Bogaerde[n], voir *Bongaert*, etc.

Bohème, voir *Luxembourg*. Suppl.

Boiken (*Godefridus*), échevin d'Uccle, 1283 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : *S Godefridi di de Pay . v . .* (Forest, Etabl. relig., c. 2497a, A. G. B.).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 272. Ce per-onnage fut échevin d'Uccle et de Bruxelles. Les deux sceaux permettent donc de reconstituer son *alias* : de (ou van den) *Paghuse*.

Boileau. *Gille Boleu de Comblin* (Comblain) scelle pour Jean Broyfort, qui reçoit, du Brabant, 50 vieux écus, pour solde de tout compte (guerre de Flandre?), 1358, le 9 juin : une croix. L. : *S' Gilekin Boileue* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1641).

Placer à ce nom, l'article *Bolen*, mauvaise leçon, T. I, p. 278.

Boilman, voir *Wiltz*.

Bois. *Robbeert de Bos* reçoit, du Brabant, 80 vieux écus (pourquoi?), 1367 (n. st.), le 7 février : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'un coq, les 2^e, 4^e et 6^e de six (3, 2, 1) roses. L. : *S Robiert Brisetieste* (Brisetête) *dis dov Bos* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2109) (voir *Helman, Caverson, Lannoy, Molnere, Neuf, Noyelles, Ro, Vretee*).

Bois-Seigneur-Isaac (Les échevins du) et d'Op-hain, xvii-xviii siècle : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois maillets (droits) ; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la croix, chargée de cinq roses (*Sainte-Aldegonde*). Sur le tout, un écusson à trois maillets (droits). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles. L. : *Seel eschevinal de Bois sgr Isaac Ophain* (Bruxelles).

Les 1^{er} et 4^e quartiers, ou bien l'écusson en cœur, représentent les armes des Malloy.

Boisschot, voir **Saventhem**.

Bocholtz. Noble et généreux seigneur Godefroid de *Bocholtz*, seigneur de Jemeppe, Oreye, etc., souverain maître de Liège, 1626 : trois têtes de léopard. C. cassé (Arch. de l'Etat à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Godefroid, baron de) et d'Oreye, seigneur de *Jenep* (Jemeppe) et Grandville, conseiller d'Etat et de la Chambre de Son Alt. Sér. l'Electeur de Cologne, duc de Bavière, prince-évêque de Liège, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Thérèse d'*Hoensbrouch* (Hoensbroeck), sa cousine, est fille de messire Guillaume, seigneur du pays d'Oostham, Beeringen, Beverloo, Heusden, Moll, Balen, Deschel, etc., gentilhomme de la Chambre dudit prince-évêque, et de Marie-Agnès de Harff, fille de messire Jean de Harff à *Gelekercken* (Geilenkirchen), seigneur de *Landscroon* (Landskron), *Coninsvelt* (Königsfeld), Hülz, seigneur héréditaire à Nörvenich, Eller, et de Catherine de *Geminich* (Gymnich) — fille de messire Adolphe, seigneur de *Geminich*, du conseil du prince-Électeur de Cologne, drossard à Brauweiler, et d'Anne de *Hartsveld* (Hatzfeld ?); petite-fille de messire Jean de *Harff* à *Gelekercken*, seigneur de *Landscroon*, *Coninsvelt*, Hülz, seigneur héréditaire à Nörvenich, du conseil du duc de Juliers, Cleves, Berg, drossard de Heinsberg, Millen et Born, et d'*Iemgarde* de *Plettenberg*; et que, enfin, elle est *vrayement noble de tous costez sans aucune bastardie ou bourgeoise* (!), 1636, le 13 juillet, à Cologne : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois têtes de léopard; aux 2^e et 3^e, une fasce onnée-entée (**Groesbeek**). C. : une tête et col de cygne. L. : *Oray* (Chapitre de Nivelles, c. 1375^{bis}, A. G. B.).

— Ferdinand, grand-doyen de Liège, etc. (voir **Oijenbrugghe**), 1660 : même écu (écartelé). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à huit perles. L. : *Ferdinandus baro a Bocholt decanus leodien* (Ibid.) (voir **Carondelet**, **Marbais**, **Merode**, **Oijenbrugghe**, **Rivieren**, **Schwartzenberg**).

Bock, Buck, etc. *Vranke de Boc* reçoit, du Brabant, 10 *pont grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote laken ghelts*), 1337, le 18 novembre : sceau décrit T. I, p. 276 (Chartes des ducs de Brabant, N° 1328).

— *Colin* Buck, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : une escarboucle. L. : ... *olini Bv* ... *bini aqvns* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 23, 71).

— Jean de Bock, homme de fief Jean Bernage, chevalier, seigneur de Moen et Perck (voir **HORICKE**), 1422 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un bouc sautillant. C.

cassé. L. : *S Iohannis* (Forest, Etabl. relig., c. 2497^b).

Bock, Buck, etc. *Lambret* (!) *Buck yn Sent Jockps stase* (!) (Sanct-Jacob-Strasse), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 1376 : une escarboucle. C. : deux tiges fleurdélisées, recourbées. L. : *S Lamberst* (!) *Bvc* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 23).

— *Lambrecht* Buck, maître de Burtscheid, 1462 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois fleurs de lis. L. : *Lambre* ... *Bock* (Dusseldorf, Burtscheid, N° 226).

— *Lambrecht* Buck, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1462 : mêmes écu et C. L. : *S Lamberti Beck scabini aqvns* (Dusseldorf, *Regulierherren, Aachen*) (voir **Broekhuizen**, **MORTENBEKE**).

Bockel, voir **Rochette**.

Bocquet, voir **Grouff**, Suppl.

Bolen, voir **Boileau** (Suppl.).

Bolland, T. I, p. 278, le nom de la seigneurie citée dans l'acte de 1401 est Stolzembourg (et non Stolzenberg). Le château de Stolzembourg est situé près de Vianden.

Bollebeek, voir **Maxenzele**.

Bollere, voir **Woelmont**.

Bolsingen. Jean van *Bolszingen*, échevin et bourgeois de Thionville, 1444 : une tête et col de héron, mouvant de la pointe. L. : *S Iohan von Bol . singen* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N°s 883^a, 883^b).

— (*Der ersame Roprecht von*), échevin de Thionville, 1494 : même écu. L. : *Ropret von Bolsynge* (Ibid., 1989).

Bomberg[h]en. Daniel van Bombergen, échevin de Bruxelles, 1583 : une fasce, chargée de trois fleurs de lis. C. cassé. En-dessous de l'écu, le millésime 15 ... L. : *S Dan* (*Cambre*) (voir **Pruinen**).

Bonaert, voir **Stichele**.

Bondues, voir **Lille**, Suppl.

Bonem. Pierre van *Boonheem*, échevin du Franc de Bruges, 1365 : un chevron, au lambel brochant. L. : *van* (Comte Thierry de Limbourg-Stirum) (voir **Voocht**, **Wijts**).

Bönen, voir **Boenen**, Suppl.

Bongart, Bogaerden, etc. *Reynardus de Pomerio*, miles, donne un acte en faveur de l'abbaye de Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle, 1321, en août : scelle un acte d'*Emundus, armigeri, domini Iohannis*,

quondam domini de Kerpen, militis, bone memorie, filius, 1321 : un chevron d'hermine. L. : *S' Renardi de Pomerio militis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 133).

Bongart, Bogaerden, etc. *Grardus* (!) de *Pomerio*, fils dudit, 1321 ; scelle un acte de sire Jean de Schönau (voir **Schoonvorst**), 1324 : un chevron (non d'hermine). L. : *S' Gerardi de Pomerio militis* (Ibid., N°s 133, 137).

Reynardus, 1321, cite feu sa f-mme, *domina Oda*, et feu *Sybilis*, femme de son dit fils, *Grardus*, pour lesquelles il fonde un anniversaire.

— *Jacobus de Pomerio*, miles, conseiller du comte de Juliers (voir **Vurre**), 1335 : une fasce, chargée d'une merlette et accompagnée de trois (2, 1) fers à cheval. L. : *S' Jacobi de Pomerio militis* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

— *Henricus de Boengaerden* (= Bogaerden), échevin de Bruxelles, 1334 : un lion couronné et un semé de roses ; l'épaule du lion chargée d'un écusson parti-émanché. L. : *S' Henricus de Pomerio* (G., c. II, N° 347 ; c. IX, l. 40, et *Cambre*).

— *Godevert van den Bogarde*, chevalier, reçoit, du Brabant, 353 vieux écus, pour ses services, pertes et dommages dans la guerre de Flandre, 1337, le 12 novembre : un chevron, au lambel brochant. L. : *S' Gort van den Bongart* r... (Chartes des ducs de Brabant, N° 1500).

— *Stas van den Bogarde*, chevalier, drossard de Dalhem, caution du duc Wenceslas, 1371, le 6 août : même écu. C. : une tête barbe, coiffée d'un turban. L. : *S' Eustachii* (!) de *Pomerio militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404).

— *Jacobus de Bogairden* (Bogaerden), conseiller de la ville de Bruxelles, 1450 : un gironné d'hermine et de ... de 10 pièces ; au franc-quartier chargé d'un lion couronné. T. : un ange agenouillé. L. : *S' Jacob van Bogaerden* (Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— *Abraham de Boegaert*, homme de fief de Bernard d'Orley, seigneur de Senefé, de la Folie, Tubize, etc., 1504 : même écu, mais brisé d'une étoile sur la 5^e pièce (en chef à senestre) d'une étoile, et le lion non couronné. L. : *am de Bogaerde* (G., c. IX, l. 43^a) (voir **Phariseau**).

— *Wernher de Bongardt*, seigneur de *Wynantzrode* (*Wijnantsraede*), etc. (voir **Hoen**), 1597 : un chevron. C. : un buste barbu, tortillé. L. : *Werner van Bongart* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **MEGADEM, Zievel, Vijt, Vurre, Wielmakere ; Eggloy, Cruijce**, Suppl.).

T. I, p. 285, acte de 1440-41 (n. st.), *Stoltenberg* = *Stolzenbourg*, château près de Vianden.

Bonin (Jacques), homme de fief du bourg de Bruges,

1421 : un fretté, accompagné d'un semé de gerbes. C. : une tête et col d'animal (chat ?) entre un vol, le tout d'hermine. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 8501).

Bonin. Pierre van *Muelenbeke* (Meulebeke) tient, du bourg de Bruges, un fief de 41 mesures, à *Oorscamp* (Oostcamp) — aboutissant à ceux de Pierre van *Muelenbeke*, de damoiselle Claire (van *Muelenbeke* ?), femme de Jacques *Rivisch* (Rijnvisch), et dont le bien appartient, actuellement à Jacqueline, fille de Pierre van *Muelenbeke* —, duquel fief relève un arrière-fief tenu par damoiselle Claire van *Muelenbeke*, 1515, le 4 août : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre (?) gerbes, celles du canton dextre et de la pointe cassées. C. : une gerbe. L. : *S' Pieter Booni als va Muelebeke* (Fiefs, N° 8654) (voir une note à l'article **Molenbeek**).

Bonmaistre, voir **Kaye**.

Bonnarde, voir **Gouvion**.

Bonneau, voir **Wiet**.

Bonnières, voir **Thiennes**.

Bont, voir **Serjacops**.

Boodt, voir **Boot** (Suppl.).

Boos de Waldeck (Le baron de), grand doyen de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : de gueules à trois fermaux en losange, aboutés en bande. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Cloth**).

Boot[e], Boet[e], Bote. *Henricus Bo[e]te*, échevin de Bruxelles, 1303, 4 : neuf (3, 3, 2, 1) besants. L'écu accompagné de trois dragons, 2 rampants, adossés, le 3^e sur l'écu. L. : *S' Henrici dicti B...e* (*Cambre*, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2499, 2500, A. G. B., G., c. XVII, l. 102).

— *Her Jan Boete*, bourgeois de Bruxelles, déclare *dat ic aen dat gort dat ic vercrech iegen ser Ewerarst kinder ser claes* (V. Serclaes), *waren, vele goet wilen eer was Jacobs van den Berghe, mi noch minen oer neghen recht ende kinne* 1324, *in sente Barthomeus* (!) *daghe* : neuf (4, 3, 2) billettes (qui est **Serroelofs**), au bâton brochant. L. : *ha .. te* (*Cambre*).

— *Evericinus Boete, junior*, 1342 ; *E. Bo[e]te* (sans *junior*), 1347, 8, scelle en qualité d'échevin de Bruxelles : la description du sceau, T. I, p. 287, compléter ainsi : le lion des 2^e et 3^e quartiers est couronné, et les cornes de bœuf sont coupées de ... et de ... (G., c. XIV, l. 85, Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B., Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Boot[e], Boet[e], Bote. *Johannes dictus Boete*, échevin de Bruxelles, 1403 : sept (3, 3, 1) besants. L. : *Sigillu Ian Boete* (G., c. X, l. 4, c. XVII, l. 104, c. XVIII, l. 103).

— *Ambruesius de Boodt* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 44 à 45 mesures à Moerbeke, avec 9 hommages, tenus par Silvestre, fils de Léon Rape, Antoine Metteneije (appelé aussi, plus loin : *Matinee*), fils de sire Pierre (Metteneije), seigneur de Marcke, Philippe van Aertrijcke, etc., 1515, le 21 juin : un chevron, accompagné de trois canots ; écusson en cœur à deux bandes. S. senestre : un griffon. L. : *S Ambrosius de Boodt* (Fiefs, N° 8467).

— Pierre *Boote*, tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1526 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de huit (3, 3, 2) besants. L. : *Si m Pe . . . Boot . (Cambre)*.

— Jérôme *Boote*, seigneur de Wesembeek, échevin de Bruxelles, 1588 : même écu, mais les besants rangés 3, 2, 3. C. cassé. L. : *onymi Boo . . . ni de VVesenbeke* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— *Cornelis de Boodt, vrije heer van Giessenburgh* (Giessenburg), *Giessennieuwerkerk* (Giessen-Nieuwerkerk), *erffwatergraeff* de l'*Overicaert*, seigneur de *Bijngaertkercke* (Biggekerke ?), *Cadsant* (Kadzand), etc., investit maître Pierre van *Brantwijck* (Brandwijk), seigneur de *Blocklandt* (Blokland), de la *vrije heerlijkheit, hoge ende lage*, de 11 journaux de terre (voir *Taets*, pour plus de détails sur ce fief), par suite de la mort de son père, maître Guillaume van *Brantwijck*, 1697, le 30 mai : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois canots ; aux 2^e et 3^e, deux poissons adossés et un semé de croisettes simples, au pied fiché. Cq. couronné. C. : un canot entre deux poissons renversés. L. : *Corn de Boodt v . . . heer van Gysenbry* (M. Beelaerts van Blokland).

— *Cornelia Droste, douagiere de Boodt, vrij vrouwe van Giessenborgh ende Giessennieuwerkerk, erffwatergraeffinne* de l'*Overicaert*, etc., investit *Evert van Asperen*, ayant procuration de dame Elisabeth op de Kamp, veuve de maître Pierre [van] Brandwijk van *Blocklandt*, de son vivant *vrije heer de Blocklandt*, comme mère et tutrice de sa fille unique et mineure, damoiselle Anne-Wilhelmine Brandwijk van *Blocklandt*, âgée de 16 ans (procuration passée devant les échevins de Blokland), de ladite *vrije heerlijkheit . . .* de 11 journaux de terre, comme son père l'avait reçue, le 30 mai 1697 ; 1732, le 16 août : elle se sert du même sceau que ledit *Cornelis de Boodt*, ci-dessus (Ibid.) (voir *Pipenpoij, Schrijnmakers*).

Boppard. *Henricus Bawerus de Bop[ar]dia, officatus*, etc. (voir *Zino*), 1330 : un lion couronné. L. : . . . *Henr . . . i ilitis d Bopard . .* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

— *Theodericus, dei et sancte sedis apostolice gratia episcopus* de Metz, 1366 : même écu. Ledit écu posé sur une crosse en pal. L. : *✠ S' secretum Theoderici epi meten* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

LE COMTE DE MAS LATRIE l'appelle, à tort : *Theoderic de Bastère de Boppard*.

— *Ich Henrich Baier van Boparden doen kont allen luden dat min liever gnediger here min here der hertzog van Luccemb^{er}, van Brabant und van Lymb^{er}, uff aflach mijnre schatzunge und verlust als vam stryde zu Bastweylre, die ich in Brabant gerechent und behalden han, mir betzaelt hait sesz hondert vūnf vnd sibentzig frankerischer franken, gude van golde und gewychte, van welcher sommen franken ich vour mich, minen gerben nnd nakommen, minen vourgeñ gnedigen heren, sijne gerben, lude, lant, undersessen und alle andere die des quitancie bedoursen quijtschelden sonder argelist und geverd. In urkunde dies briefs. mit minen ingesigel besigelt. Geschrievē des samsdags des vijñ dages octobris, in jare unsers here xiije. dren und sibentzig* (le 8 octobre 1373). Original sur parchemin, avec sceau, en cire verte, appendu à une simple queue de parchemin : un lion couronné. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. S. : deux cygnes. L. : *S Heinrici Beyer de Bopardia militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2488) (voir *OVIRSBURCH, Ufer, Westerburch ; Arsburch, Beyer*, Suppl.).

Borg, voir **Borch**.

Borgne. *Pieres li Borgnes*, homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : trois aigles éployées. S. cassé. L. : *Borgn*. (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

Borch, Burch, Burcht, etc. *Louis van der Borgh*, chevalier, receveur de Brabant, scelle parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de ce pays et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois maillets penchés. L. : *✠ S' Leonii d Wolve* (Woluwe) *millitis dci d' Castro* (Chartes des ducs de Brabant).

Rectifier, en conséquence, la légende du sceau de 1338, T. I, p. 291.

— *Gherart del Borch, escuyer*, bailli de la terre et seigneurie de Wauthier-Braine, pour le duc de Bourgogne, 1450 (v. st.), le 21 avril : une bande. Cq. couronné. C. : un membre d'aigle, la serre en bas. S. senestre : un griffon. L. : *S' Gheret van . . r Bor . . .* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



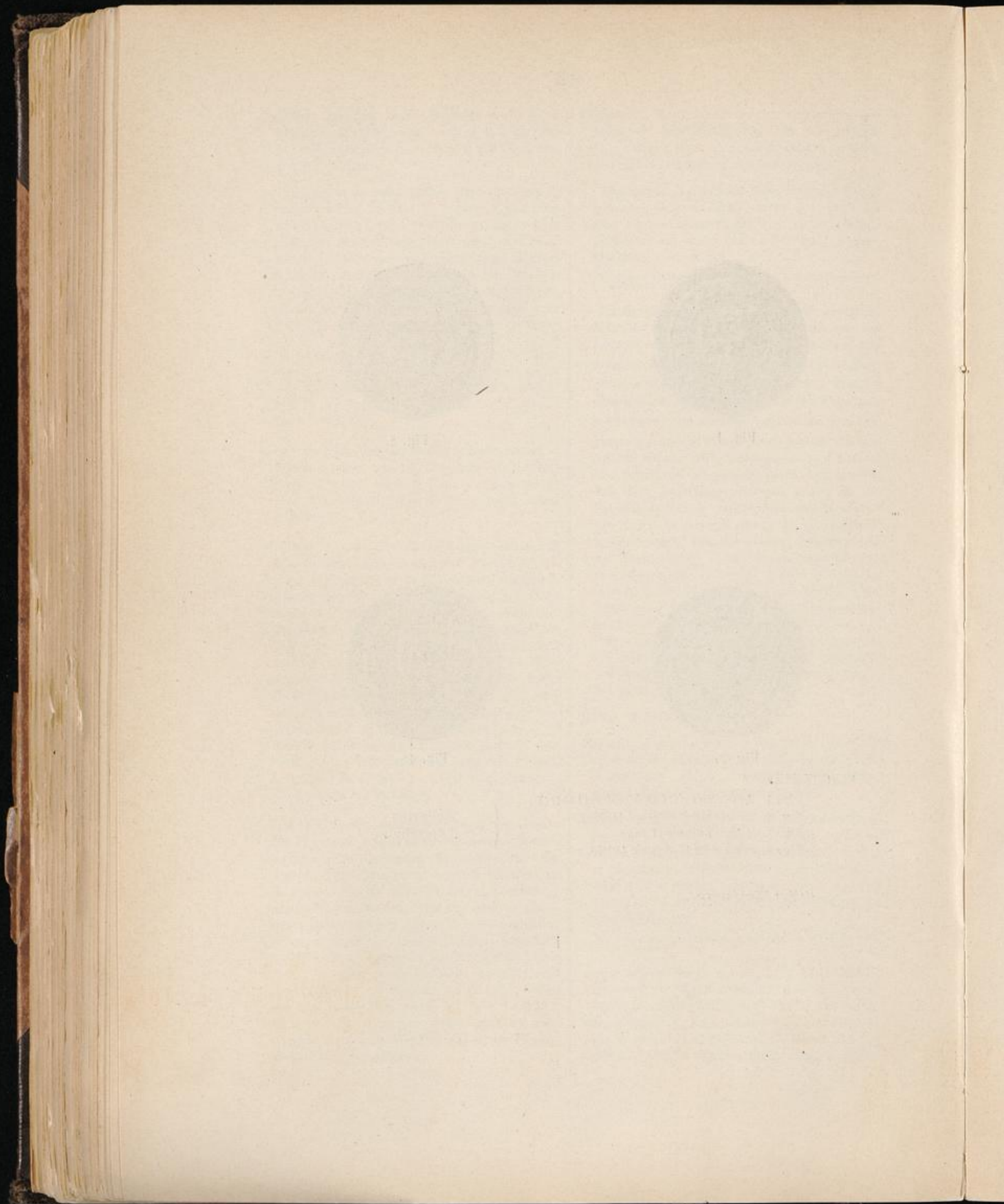
Fig. 4.

Pl. CCXXIX.

Fig. 1. *Arnoldus dictus Molitor* (1344) (1),
 Fig. 2. Godefroid Reinbout (1353),
 Fig. 3. Henri Talleer (1360),
 Fig. 4. Jean van Elsbroek (1365),

}
 échevins
 d'Aerschot.

(1) Voir Molenere.



Borch, Burch, Burcht, etc. Tilman van der Burch (et van den Borch), échevin de la libre seigneurie de Heers, 1623; échevin du comté de Heers, 1627; *den Edelen heer drossaerdt Joncker Thilman van der Borch*, 1634; *Joncker Thielman van der Borch*, drossard dudit comté, 1636, 7 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une tour; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tour. L. : *Tilman van der Borch* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Jean van der Burch, fils d'Achilles, déclare tenir un fief, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son bourg de Furnes, l'amannie de Ramscappelle, 1502, le 24 novembre (il en remet l'aveu à *Edele, waerde ende wijzen Pieter van der Burch*, haut-bailli de Furnes) : l'écu fort cassé; on ne voit que des mouchetures d'hermine à senestre. C. : un vol. L. : *S Ian vader . . . ch* (Fiefs, N° 795).

— Pierre van der Burch, haut-bailli de Furnes et du métier de Furnes, déclare, comme tuteur de Jacques van Pollinchove, fils d'Adrien, fils d'Adrien (*Adriaens zuene, filius Adriaens*), que ledit Jacques tient, du bourg de Furnes, un fief à Pollinchove, 1502, le 24 novembre : d'hermine à trois étrilles. C. couronné. C. : . . . (Fiefs, N° 737) (voir **IJden. Robaert, ROSNE, Stroobant, SVIEVEN-GHEM. Tudekem, Valcke**).

Borkelo, voir **Limburg**.

Borchgrave (Gilles de) déclare tenir, du château de Courtrai, un fief, de 3 bonniers, à Pitthem, 1430, le 3 août : un château, gironné de trois pièces, posé sur un escalier (perron). L. : . . . *illis de Borchgrave* (Fiefs, N° 1882).

— (Pierre de), tient, dudit château, un fief à Pitthem, 1502, le 16 avril (v. st.) : un château hersé. L. : . . . *[P]eter de Borchgraeue* (Ibid., N° 9438).

Cette famille, dont une branche obtint concession de noblesse, en Belgique, le 15 août 1873, puis le titre de baron, porte : de gueules au château d'or, ouvert et ajouré d'argent. Cq. couronné. C. : un homme sauvage de carnation, issant, appuyant sa massue sur l'épaule. Devise : *Ex castro, non ex castris*.

— *Johannes de Borchgreve*, échevin de Bois-le-Duc, 1581 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux poissons adossés; aux 2^e et 3^e, trois quartefeuilles. L. : *[S Iois] de Borchgr[ave] scabi in Bosc[o]* (Bruxelles).

Ce même sceau, d'après des actes de 1581 et 1584, se trouve reproduit, dans la revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), 1899, p. 29.

La même revue (*loc. cit.*) reproduit encore les sceaux de *Rijcoud de Borchgrave*, fils de Thierry, 1443, *Joncker Pierre*, 1502, 14, 8, *Joncker Guillaume*, seigneur d'Oerle et de Meerveldhoven, 1543, 6, 9, 52, etc. *Joncker Pierre*, fils de Pierre, 1544, *Joncker Everard*, seigneur des deux dits lieux, 1587, 91, 4, 1602, 3, *Joncker Michel*, seigneur d'Oerle, Meerveldhoven, Bovelingen, etc., 1617, 20.

Tous ces personnages, scellant en qualité d'échevins de Bois-le-Duc, portent les deux poissons adossés, *Rijcoud* brisant d'une quartefeuille, au point du chef.

— (J.-G., comte de), en son château de Bovelingen, au pays de Liège, collateur de bénéfices en l'église de

Lens-Saint-Remy, district de Hannut, et en la cathédrale de Ruremonde, 1787; le comte de Borchgrave (voir **Oultremont**), vers 1790 : deux poissons adossés. L'écu ovale. T. : deux hommes sauvages, tenant leur massue sur l'épaule. Le tout posé sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachets en cire rouge, celui de vers 1790 dans une boîte de bois) (C. C. B., reg. 46393, 46538, et M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Schooten**).

Les comtes de Borchgrave d'Altena, en Belgique, portent : d'argent à deux bars de sable adossés. Tenants : deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule. Manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Borluut (Adrien) déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, une rente seigneuriale sur des biens à Loveneghem, 1328, le 10 octobre; du Perron d'Alost, une rente sur des biens à Meirelbeke, 1535, le 24 mars : trois cerfs passants, surmontés d'un lambel. C. : un cerf en arrêt entre un vol. L. : *S Adriani Borluut* (Fiefs, N° 3087, 5074) (voir **Mouriau, Zaman; Faille, Suppl.**).

Borman, voir **Palmer**.

Les chevaliers et écuyers de Borman, en Belgique, portent : d'or à trois chapeaux de cardinal de gueules. Cq. couronné. C. : un homme, vêtu de gueules, coiffé d'un chapeau de l'écu.

Born, Oysto, dominus de Eelslo (Elsloo), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) : trois chevrons. L. : *S Oystonis de Eelslo*. (Chartes des ducs de Brabant).

— *Oesto, dominus de Eelsloe, miles*, 1363; *Oyste de Eeyslo, miles*, 1369, reçoit une rente sur Maestricht : trois chevrons. L. : *S O . . . va Borren* ✠ *Aeil-s[elar]* ✠ ✠ *[H]esse . e . . .* (Ibid., N° 1860, 2285).

— *Oesto (Oysto), miles, dominus de Eelslo (Eylslo)*, reçoit une rente sur Maestricht, 1366, 7, 8 (n. st.). 8 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau cylindrique, le bord, retroussé, soutenant deux faucilles dentelées, adossées. L. : ✠ *S Oe[ist] de Eelslo* (Ibid., N° 2089, 2169, 2184) (voir **Cronenburg, Suppl.**).

Borne (Gérard van den), tenancier juré de Jean Reijners van *Bertsheere* (actuellement Bas-Heers), dans sa cour d'*Aenroe, deen hij ligghende heet tot Opheere* (Op-Heers), *Bertsheere ende al daer omtrint*, 1492, le 4 mars (v. st.) : un lion. L. : . . . *Ge . . . van* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Bornival, Biernars, sires de Borgnevas, donne un acte en faveur de l'hôpital de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1327, en décembre : de vair; au chef plain. L. : . . . *navt (!) de Borgneva* . . . (Arch. de Nivelles, Hospices) (voir **Bruggen, Suppl.**).

— Philippe, seigneur de *Bourgneval*, Roland van B., chevalier, Jean van B., leur parent (*neve*), *Vranc van den Dale*, époux de dame Marie van B., et

Barthélemy *tserarnts* (t'Serarnts), époux de damoiselle Elisabeth van B., plus proches hoirs de feu sire Jean, seigneur de B., reçoivent, du Brabant, 1/6, soit 1369 vieux écus, 5 1/2 gros de Flandre, de 8214 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1396, le 14 mars (n. st.); les mêmes consorts déclarent avoir reçu le 2^e sixième, s'élevant, avec le 1^{er}, à 2738 vieux écus, 11 gros de Flandre, 1396 le 24 mai; Philippe: deux sceaux différents; A, au 1^{er} de ces deux actes: de vair, au chef plain. C.: (sans chapeau de tournoi sur le casque) une tête barbue, coiffée d'un chapeau. L.: *S' Phil d'ni de Borgeval canoi* (= *canonici*; il fut chanoine de l'église d'Anvers; renseignement dû à feu M. l'abbé van Genechten, curé de Bornival); B, même écu. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T.: deux anges. L.: *Philippus domini de Bornev...* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 5697, 5737).

Bornival. Roland van *Bourgneval*, chevalier, ci-dessus, 1396: même écu, brisé d'un lambel. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. T.: deux damoiselles. L.: *S' Roelandi de Borgeval miles* (Ibid.).

— Jean van *Bourgneval*, ci-dessus (l'acte du 24 mai le dit fils de feu Henri), 1396: de vair; au chef plain et au franc-quartier chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L'écu sommé d'une aigle éployée. L.: *S' Iohannis de Borgeval* (Ibid.).

Les sceaux de Dale et t'Serarnts ont été décrits aux articles relatifs à ces noms; le sceau de t'Serarnts étant fruste à l'un des deux actes qui, seul, avait servi à la rédaction des notes déjà publiées, en voici la description complète, d'après le second de ces actes: un lion couronné, la poitrine chargée d'une coquille, et un semé de roses. L.: *S' Bartholomei Serarntoeds*.

— *Roelant van Bourgnivail*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous Cluetine, 1374; i. t.: 1880 moutons: de vair; au chef chargé de deux macles. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un chapeau pyramidal. L.: *S' Rolad de Cecaualle miles doms de Roso* (Chartes des ducs de Brabant, N^o 2750).

Compléter et rectifier, en conséquence, la légende de ce sceau, T. I, p. 295. *De Ceca valle* est la traduction de *borgne val*, ou val *borgne*, étymologie fantaisiste de Bornival.

Le mot *Roso* dans la L. du sceau dudit Roland doit se développer: *Rosoit*. *Messire Roullant de Borgneval*, seigneur de *Rouzoit*, est cité dans un acte de la duchesse Jeanne de Brabant, du 9 mars 1375 (n. st.) (Chartes des ducs de Brabant, N^o 4075).

Un *Hugo de Ceca valle* figure comme témoin, dans un acte d'Allo, *canonicus sancti Albani namucensis* (de Namur), de 1230-31 (n. st.) (Abbaye de Wauthier-Braine, N^o 5).

— *Rollans, singneur de Borgneval*, chevalier, 1403, le 14^e jour de *fenaul* (juin): de vair; au chef plain. C.: un chapeau pyramidal, sommé d'une tête barbue... (le haut est cassé). T.: deux damoiselles. L.: *Roelandi*... (Arch. de Nivelles, Hospices).

Bornival. Hubert van *Bourgnivale*, seigneur de Woluwe-Saint-Lambert, échevin de Bruxelles, 1502: de vair; au chef plain. C.: un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, coiffée d'un bérêt. L.: *S' Huberti de Bourgeval* [...]. (Bruxelles, c. 193) (voir *Horicke, Orley, Spiroel, Tudekem*).

Borreken (Baron J.-C.-J. de), collateur d'une fondation en l'église Saint-André, à Anvers, 1787, le 8 mai: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois fleurs de lis; aux 2^e et 3^e, un sanglier sautant sur une terrasse. L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S.: deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46342).

Borsselle. Baudouin van *Borselle*, comme tuteur d'Adrien van *Borselle*, déclare qu'il tient, du bourg de Bruges, un fief de 137 mesures, sis dans divers polders, à Kadzand, 1430, le 4 août: une fasce. C.: un grand plumail issant d'une cuve. L.: *Boud... van Borsele[n ?]* (Fiefs, N^o 7953) (voir *Gavre, Oostkerke, Zoete, Woelmont, Walpen*).

L'écu est assez fruste; on n'aperçoit que la fasce.

Bozeal (*Ernul*), de *Crenwycke* (Crenwick), allentier du duc de Brabant, à Jodoigne, 1463: parti; au 1^{er}, une bande; au 2^d, coupé; a, un lion; b, un macle (Abb. de la Ramée, c. 3178, A. G. B.).

Bosch, Bossche, Bussche. *Walterus dictus de Busscho*, échevin d'Overijssche, 1383: trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais, surmontés d'un lambel. L.: *Walteri*... (Bruxelles).

— Jean van den Bossche, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1397: un sautoir, chargé en cœur d'une coquille. L.: *S'...* (G., c. IX, l. 44).

— *Loij van den Bussche*, homme de fief du bourg de Bruges, 1421: trois ours passants. Un homme sauvage, sans massue, émerge derrière l'écu. S.: deux léopards lionnés, issant du cadre du champ. L.: *van den*... (Fiefs, N^o 8427, 8501, 8237).

— *Anthonius dictus van den Bossche*, échevin de Bruxelles, 1443, 8: sceau décrit T. I, p. 298. Compléter ainsi le C.: un grand panache, issant d'une cuve coupée, au 1^{er}, trois merlettes, au 2^d, trois étoiles, rangées en fascies. T. dextre: un homme sauvage, tenant sa massue haute. L.: *S' Anthonij de Busco* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^a, A. G. B.; fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Gérard van den Bossche scelle pour Henri van Zoerle, qui tient, de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, une terre à *Rode* (Rhode-Saint-Pierre), au lieu dit *Scibbeke* (Schubbeek), 1470: trois fleurs de lis (entières), accompagnées au point du chef d'une

étoile. L. : v. den Bo..... (Av. et dén., N° 699).

Bosch, Bossche, Bussche. Henri van den Bossche, conseiller de la ville de Bruxelles, 1472 : coupé; au 1^{er}, un lion, issant du coupé; au 2^d, cassé. T. : un ange. L. : *S Heinric vā de Bossche* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Jean van den Bosch, juge de la cour censale dite de Beethoven (l'acte a trait à une terre près de Gelinden), 1474 : parti; au 1^{er}, de vair à la fasce haussée; au 2^d, un gironné de sept pièces, mouvant du parti. C. : un cygne issant, essorant. L. : *S Ian van* (Abb. de Saint-Trond, c. 10)

— Arnould van den Bussche déclare tenir du *Edele, hooghe ende moghende heere mijn heere van den Gruuthuse, grave van Wijtcestre* (Winchester), etc., par l'intermédiaire de sa cour féodale de Thielt-ten-Hove, un fief, à Thielt, dit *goet ende leen ten Damme*, avec 9 1/2 bonniers, deux gerbes sur les terres relevant de ce fief, rentes, bailli et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, stragiers goet ende bastaerde goet ende boete* ...), 1515, le 30 juin : trois étoiles. L. : van de. Bussche (Fiefs, N° 9526).

— Alexandre van den Bossche, alleutier juré du seigneur de Steenockerzeel et d'Humelghem, 1564 (n. st.), le 12 février : parti; au 1^{er}, coupé; a, trois fleurs de lis, au pied coupé; b, deux tours accostées; au 2^d, un arbre arraché. L. : *S Alexander van d* (Cambre) (voir **Eijck, Stalens, Voet; Eijcke, Creeft, Lombeek, Robijns**, Suppl.).

Le seigneur de le BOUSCHE : d'argent, au léopard de gueulle, tamassé et armé d'or, et crye : Van den Bousche! de le Bousche l'ardy! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contee de Flandres*.)

Le seigneur d'ESTEMBORG (Estaimbourg) : d'argent à trocs tourteaulx de gueulle.

La mayson surnomé Bousch (Bosc) : pareilles (Ibid.) (Comp. les armes du seigneur de Zyllebeque) (voir **Zillebeke**).

Les barons van den Bosche, en Belgique, portent : de vair à la fasce de gueules, chargée de deux lions léopardés d'or, affrontés. Couronne de baron. S. : deux lions au naturel.
Devise : *Laboris fortuna comes.*

Boschhuizen, voir **Kortenbach, Coudenhove**.

BOSQUIEL, voir **TENREMONDE, Vrediere**.

Bossaert, voir **Coudenberg**.

Bosschaert, voir **Knijff; Faille**, Suppl.

Botoul, T. I, p. 303, d'après le comte du Chastel, la seigneurie *descarnes* serait Carnes, à Thieulain et confinant à Herquegies (voir **Maulde**).

Botram, voir **Dussen**, Suppl.

Botseel, voir **Spiroel**.

Bottoir, voir **Mouland**.

Bouchart, voir **Bourschart**.

Boucher, voir **Val**.

BOUDRISART, voir **Wavre**.

Bouduwijns, voir **Bauwens**, Suppl.

Bougiere (Marie), veuve de *Grart* le Panetier, reçoit, par un bourgeois de Valenciennes, de la part de Jean de *Raing*, receveur du duc de Brabant, 30 florins d'or au mouton, pour deux termes de la pension dudit *Grart*, dus à la Noël 1367 et à la Saint-Jean 1368; 1368, le 18 novembre : parti; au 1^{er}, trois (2, 1) écureuils (ou lions; assez mal gravés); au 2^d, trois (2, 1) flèches émoussées, renversées. L. : *S Marie Bougiere* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2235).

Bougiers, voir **Duc**.

Bouchout (Daniel van), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une croix, chargée d'un filet en croix. C. : un bonnet d'hermine entre un vol, coupé de ... (plain) et de ..., chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, le tout issant d'une cuve. L. : *S Danieli (l) de Bouchout militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Danealx de*), chevalier, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : une croix, chargée en cœur d'une étoile à cinq rais. L'écu, derrière lequel émerge une femme, accosté de deux chiens braques, assis, adossés. L. : *S Danealis de Boechout militis* (Namur, N° 1001).

— (Robert van), échevin de Vilvorde, 1544, 8 : une croix. C. : un homme barbu, issant, tenant une banderole de l'écu (sans flammes). L. : *S Robrecht van Bochoort* (Bruxelles) (voir **Blaesveld**, Suppl., **Rotselaer, Tudekem, Vran[c]x, Wese-mael**).

Bouckart, voir **Croix**, Suppl.

BOUCOURT. Jean van *Boucoert*, chevalier, seigneur d'Eijne, *ber* de Flandre et souverain bailli du comté d'Alost, 1434 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plains; au 2^e, trois alérions; au 3^e, un parti-émanché. Une cotice, formée de petits losanges, brochant sur l'écu. C. : une tête et col d'animal. S. : deux léopards lionnés, accroupis sur l'écu. L. : *S Iohan de Boucoert si[re] dainne* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 57-58).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article T. I, p. 307.

Boucq (Henri le), bailli *establi de haulte et illustrissime damoiselle mademoiselle Marie Elizabeth, marquise de Berghes, comtesse de Walhain, vice comtesse de Sebourg, dame de Brainelaleu* (Braine-

l'Alleud), Wavre, etc., à cause de la vicomté de Sebourg, 1624 : trois ruches. C. : une tête et col de bouc entre un vol. L. : S Henri le Boecq (Fonds de Locquenghien, c. 6, A. G. B.) (voir Cambier, Supplément).

Les vicomtes et écuyers Le Boecq de Beaudignies en Belgique, portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à trois ruches d'or ; aux 2^e et 3^e, coupé de gueules sur argent. C. : une chèvre (bouc) d'argent issante entre un vol d'or. S. : deux chèvres (boucs) d'argent.
Devise : *Maintenir fault.*

Boulaere, voir **Volder**.

Boulay. Jehans de Boullay, escuiers, filz mon signour Joffroy de Boullay, chevaliers, qui fut, 1321 : une croix recercelée, au bâton brochant. L. : * S' Jehan de Bovlai escvier (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach, N° 161 de l'inventaire imprimé).

— Jehans de Boullay, sires Dueseldenges (d'Useldange), chevalier, et dame Blanche, sa femme, déclarent que nous avons mis et tourneit a plaiges . . . noble home nostre chier amis, sires Loudoulf, sires de Thiefferdenges (Differdange), chevaliers, en aver noble home sires Giltz de Mers (Mersch), chevalier, pour 50 livrées de terre qui lui ont été assignées, à payer annuellement, jusqu'à ce qu'ils lui aient remboursé 500 écus, et promettent de le tenir quitte de cette plaigerie, 1348, le venredy devant feste S. Remy : une croix ancrée, chargée en cœur d'un écusson burelé. L. : . . . a de Bovllai ch . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— Cone de Bolay, escuier, affranchit de toutes censes et aultres droitures, tous les héritages que Jehan de Menstorff, échevin de Luxembourg, possède à Mensdorff, 1353, le x^{me} jour ou mois de janvir : dit sceller de son propre sceau : une croix recercelée, accompagnée au point du chef d'une coquille ; écusson en cœur burelé. L. : * S' de me X O . . . la . (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— Johan, herre zu Bollichin (Boulay) un zu Useldingen, a donné comme garant den edeln man hern Lodolph von Diefferdingin, minen neven, à Cune von Bollich[en], herre zu Zolberen (Soleuvre), son frère, et promet de le tenir indemne, 1355, ipsa die conceptionis beate Virginis : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix recercelée ; aux 2^e et 3^e, un burelé. C. : cassé. L. : . . . se . . . (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— Conne de Bolay, chevalier, sire de Solleuvre, et Ysabel, sa femme, vendent une rente de blé à Thielman Betzelin, bourgeois de Luxembourg, 1339, le venredy devant feste de Penthecouste ; Cones de Boullay, chevaliers, sires de Soullivre, fait un accord avec mons[ignor] Leudolpf, chevalier, signor

de Thiefferdenges, et les hoirs de Habrand de Thiefferdenges, 1361, le 13 février (v. st.) ; Cone von Bollich, herres (!) zu Zolveren, Ritter, et Ysabelz, sa femme, devant les burchmannen zu Zolveren, vendent une rente, eyme edelem manne Joffroid von Saissenheime (Sanem), 1362, des nestin maindaghes vur dem heyligen pinstaghe : une croix recercelée ; écusson en cœur burelé. L. : S' Khono va Bollihin (Ibid.).

Boulay. Ysabel[is], ci-dessus, femme dudit Conne (Cone), 1359, 62 : parti ; au 1^{er}, trois oiseaux (corbeaux ?) ; au 2^d, une demi-croix recercelée, mouvant du parti. L. : . . . sabeti de [Z]olbrv . . (Ibid.).

— Her Johan, here zu Boelche und zu Useldingin, scelle, avec beaucoup d'autres, un acte de Wenecslas, duc de Luxembourg, donnant divers ordres relatifs au maintien de l'ordre dans le duché, 1381, up Cristus avont, à Luxembourg : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix recercelée ; aux 2^e et 3^e, un burelé. C. : cassé. Seul, l'écu subsiste (Ibid., N° 210).

— Johan von Boliche, herre zu Czoilver, et Yrmegart von Gymnich (Gymnich), sa femme (voir Armoises), 1396 ; Johan van Bollichen, herre zu Zolveren, déclare : daz ich mynen knecht und diener Thilman van Keille (Kayl), den man nennet Zulerwain, hin und Grete, sin elich wiff sal werden, gefrijet han in leibedage umb dez giiden dinstes wil den der vurg. Thilman mir gedain hait und noch doin sal, 1410, dez anderen dages na Sent Lucas dage : une croix recercelée ; écusson en cœur burelé. L. : S' Johan van Soyver (!) (Ibid., Nos 277, 377).

— Yrmegart von Gymnich, ci-dessus, 1396 : parti ; au 1^{er} cassé ; au 2^d, une croix engrêlée (entière) (Gymnich). L. : . . . megart von . . minich (Ibid., N° 277).

Le haut du 2^d est également cassé.

— Johan van Bolchen, herre zu Zolveren, déclare daz ich tzo mynen lieven getruwen gewonnen hain Gerhart und Johan von Wyltz (Willtz), gebruedere, genant Roelart, umb tziehen gude swere Rintsche gulden mangeltz, 1424, uff sent meirtins dag dez helgen Buschoffs : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée ; aux 2^e et 3^e, un burelé. C. : deux cornes de bœuf. L. : S' Ioha d' Bolch . Zolveren (Ibid., N° 347^a).

— Johan von Bolchen, der Jonge, son zu Tzolveren, neveu d'Eirart von Gymnich, seigneur de Berperch (Berbourg), qu'il dit son oncle, 1426 : mêmes écu et C. L. : . . . ich . . . (Ibid., N° 376).

— Johan van Bolchen, herre zu Dudelingen (Dudelange) (voir Soleuvre), 1442 : mêmes écu et C. L. : . . . olver (Ibid., N° 832).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. CCXXX.

- Fig. 1. Gérard van Berkel (1374, 1379) (1),
 Fig. 2. Jean Monix (1400) (2),
 Fig. 3. Jean van Arkel, fils de Pierre (1400) (3),
 Fig. 4. Jean Dicbier (1412) (4),
 Fig. 5. Jacques van Geffen (1434) (5),

échevins
 de
 Bois-le-Duc.

(1) En ces années, Gérard van Berkel append ce sceau à des quittances relatives à la bataille de Bäsweiler. Nous ignorons s'il fut échevin de Bois-le-Duc en ces mêmes années.

(2) Jean Monix porte le même écu que *Jacobus Monic*, 1415, voir T. II, p. 503. L. : *S Iohis Monix scabini in Buscod...*

(3) Ce sceau porte un écu à l'écusson plain et au lambel brochant. L. : *S Iohis de Arkel filij Petri scabi in Buscod...*

(4) Voici la légende de son sceau : *S' Ioh... Dicbier scab in Buscoduc.*

(5) Voici la légende de son sceau : *S Iacobi de Geffen scabi in Buscod...*

Boulay. *Der edelle unss liebe neve und swager Johan von Bolchen, here tsu Tzolveren, tsu Berperg und zu Dudelingen, als von siner vurg. herschafft wegen von Tzolveren*, scelle l'acte de Georges, seigneur de la Rochette, et de Catherine de Fischbach. 1450, le 20 décembre : mêmes écu et C. L. : *Johan von Bolchen* (Ibid., N° 966*).

— *Johann von Bolichen, her zü Zolver, zü Dudelingen und zü Berperg* (voir **Malburg**). 1464 : mêmes écu et C. (Ibid., N° 1264) (voir **Baudricourt**, Suppl. : **Kerssen**, **CLABBAY**, **Clémency**, **Cronenburg**, **Meer**, **Orley**, **Puttelange**, **Rochette**, **ROCKINGIN**, **Romécourt**, **Sayn**, **SAINT-SOIGNE**, **Scharfbillig**, **Soleuvre**, **Tour**, **Warsberg**, **Werdenberg**, **WILRE**, **Wiltz**; **Autel**, **Busleyden**, **Gymnich**, **Hunolstein**, Suppl.).

Boulange, voir **Bouvigny**, Suppl.

BOULERS, voir **Rouc**.

Boumeister, voir **Kaye**.

Bourac, voir **Lille**, Suppl.

Bourbon, voir **Mortenbeke**.

Bourdon (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1518; Jean Bourdon, le père, 1528; Jean Bourdon, le père, homme de fief de la seigneurie d'Angre (voir **Pret**), 1528 (n. st.) : trois bourdons, posés en bande et rangés en barre. T. : un ange. L. : *S Iohannis Bourdon* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B., et Mons, *Varia*).
L'acte de 1518 est daté de Mons.

— (François et Jean), frères, hommes de fief de la seigneurie d'Angre (voir **Pret**), 1528 (n. st.); François et **Ottelet** Bourdon, frères, hommes de fief de la même seigneurie, 1534 (n. st.); François : même écu, brisé en chef à senestre d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un aigle. L. : *S Francisci Bourdon* (Mons, *Varia*).

— (Jean), ci-dessus, 1528 (n. st.) : même écu, mais sans brisure. T. senestre : une femme nue. L. : ... *hann . . Bvr* ... (Ibid.).

— (**Ottelet**), ci-dessus, 1534 (n. st.) : même écu (plein). S. senestre : un lion. L. : *S Otto* ... (Ibid.).

— (L'abbé), prêtre, domicilié à Waremme-en-Hesbaye, diocèse de Liège, bénéficiaire d'une fondation *illeg*, dont le curé de Hermalle-sous-Argenteau est le collateur, sans date (1787) : deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une croissette ancrée. C. : une croissette ancrée. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46638).

Bourgeois, voir **Hanart**, **Mortier**.

Bourgogne. *Adolf van Bourgnen, ridder, heere van Wacken, Capelle, etc.*, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, le fief de **Nieuwerburch**, avec 147 mesures de terre, à Assenede, le 28 mai 1549; le même, se qualifiant haut-bailli de Gand, déclare tenir, dudit Vieux-Bourg, le fief de **Vroonhoven**, à Assenede, fief comprenant 104 mesures, un bailli et 9 hommages, dont 5 à **Willems Keercke** (un *int verdroncken lant*) nu onbedijckt ligghende, et 4 à Assenede, 1539, le 12 février : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un semé de fleurs de lis; aux 2^e et 3^e, parti; a, un bandé, à la bordure (simple); b, un lion. Sur le tout, un écusson au lion. L'écu chargé d'un comble plain. C. : une chouette. L. : ... *vs a Br* ... *Capella* ... *kene* (Fiefs, 2277, N° 2283).

— Messire Charles de **Bourgoigne**, chevalier, seigneur de Bredam, etc. (voir **Noyelles**), 1619 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, contre-écartelé; a et d, un semé de fleurs de lis; à la bordure (simple); b et c, parti; a, trois bandes; à la bordure (simple); b, un lion. Sur le tout, un écusson au lion; aux 2^e et 3^e, un lion et un semé de billettes. Sur le tout du tout, un écusson écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un membre d'aigle ailé, tenant un glaive; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une chouette. L. : *Charles de Bourgoigne* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **Dongelberg**, **Cruesens**, **Noyelles**, **Oijenbrugghe**, **Op-hem**, **Ouderogge**, **Rivieren**, **Rubempré**, **Sayn**, **Schagen**, **Tour**, **Velde**, **Wachtere**).

Bournonville (Alexandre, duc de), comte de Hénin, etc. (voir **Noyelles**, **Zuijlen**) (il signe : *Le duc De Bournonville conte de Henain*), 1619, 24 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; a et d, parti; A, six chevrons (**Egmond**); B, deux fascies bretessées et contre-bretessées (**Arkel**); b et c, parti; A, un lion contourné; B, un lion. Sur le tout des 2^e et 3^e quartiers, un écusson écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, un soleil (**Baux**). Sur le tout de l'écu, un écusson écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, un losangé en bande. Sur le tout du tout, un écusson de ... à cinq points équipollés. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. L. : *Alexandre duc de Bournonville comte de Hennin viscomte et baron de Barlin sr de Bondce Fournes Zc* (Chapitre de Nivelles, A. G. B.) (voir **Saint-Amand**).

Jean de Bournonville, écuyer, est nommé panetier, par Charles de Bourgogne, comte de Charrolois, etc., à Bruxelles, le 12 avril 1465 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

Boursin (Gérard), homme de fief du château de Namur, 1371 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fretté; aux 2^e et 3^e, trois clefs d'horloge (affectant, plus ou moins, la forme d'un maillet; voir T. I, p. 311).

G. : deux(!) plumes d'autruche. L. : *S Gerard*
 . . . (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Bourschart. *Th[e]l[?]eman dit Bouchart* (!), échevin de Luxembourg, 1340 : dans le champ du sceau (sans écu), un chien braque passant, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Th Bovrschart* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Bourscheid. *Mon signr Sohier, signr de Bourseit*, 1294; *Sogerus, miles, dominus de Burszeyth*, 1301 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (de nénuphar). L. : ✠ *S' Sog* i d
 (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— *Siger, seigneur de Burscheit*, promet à ses cautions de les tenir indemnes, 1329 : même écu. L. :
ge *sch* . . . (Ibid.).

— *Her Messilys, herre tzu Borscheit, riechtir der edeler lude in deme hertzogdum Lucczelmbg*, scelle un acte d'Arnould, comte de *Hombergh*, seigneur de la *Vels* (Rochette), 1335; *Mersilli, here zu Bourscheit, ritter, richter der edeler lude ym hirtz-tom van Lucc*, 1381; scelle 1381 (voir **Boulay**); scelle en 1384 et 1385; scelle l'acte de la famille de Limpach, 1388 : même écu. L. : ✠ *S Marsily de Borscheit* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 209, 210, 221, 225^a, 233, etc.).

— *Willem de Burscheit, prevost de Arle* (Arlon), est nommé conseiller, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, 1465 (n. st.), le 6 avril, à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

— *Bernard, seigneur de Bourschet*, chevalier, justicier des nobles du duché de Luxembourg, 1499, à *Beau-repart* : même écu que *Sohier*. G. : un vol, chargé de trois feuilles de l'écu, en pal. L. : *Bernar he suo Bursch* (!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2053) (voir **Bongart**, etc. — 1444 — **Warsberg, Wiltz**; **Hombourg**, Suppl.).

Bousies, voir **Wesemael**.

Boussu, voir **Sainte-Aldegonde, Velasco**; **Grouff**, Suppl.

Boutepois, voir **Pliche**.

Boutillier, voir **Verdonct**.

Boutry, voir **Wantiere**.

Bouvigny. *Lois (et Loys) de Bouvegny* déclare que *mon cousins Oulry de Boulenge (Boulange) mait presteis, amon tres gran besoin et necessiteis*, 150 francs, à 12 gros de Metz, et lui assigne en garantie : *lez deus estans seant entre Bouvegny et Sains Martin boixe*, le dit *Sains Martin boixe* et d'autres bois, 1415, *lonsime jour de fevrier* (v. st.) : trois pals; au franc-quartier senestre chargé de trois fascés. L. : . . oy . . . Bov (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 406).

Bouvier, voir **Quaderebbe, Serarnts**.

Boven, voir **Ulmen**.

Bovekerke. *Jean van Bovenkerke*, échevin du Franc de Bruges, 1365 : trois besants, accompagnés de neuf (3, 3, 2, 1) croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : ✠ *Item Jan van Bov* rke (Comte Thierry de Limbourg-Stirum).

Le seigneur de POUWENQUERQUE : d'asur à troes besans d'argent, semez de croes crosez, pomelez, à pointes fyees d'argent, et crye : COUQUELARE (Couckelaere)! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Bovier, voir **Bouvier, Schotelvoets**.

Boxhoren (Henri), prêtre, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1386; chapelain de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1389 : un sautoir, chargé d'un filet en bande et cantonné de quatre coquilles. L. : *S' Hei* *Bo . hoere*. (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.; Abb. de Coudenberg, c. 1856, Ibid.).

— (*Leonardus*), échevin de Louvain, 1525, 8 (n. st.) : même écu que *Daniel* (T. I, p. 313). L. : *S Leonar* *ho* *i louan* (Etabl. relig., c. 3609, A. G. B., Ancienne Université de Louvain, Ibid.).

— *Hector Boxchoiren*, même qualité, 1548 : même écu. L. : ✠ *S Hectoris Boxchoire scabi lo* (Etabl. relig., c. 3609) (voir **Tudekem**).

Boxmeer, voir **Cannart, Meer**.

Boxtel. *Willelm, heere van Boecstele*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : deux fascés, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle. L. : ✠ *S' Willemi* *Boecstel militis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Nieuwland**).

Brabant. *Margareta, filia Regis Anglie* (d'Angleterre), *dei gratia ducissa Brabantie*, 1330, le 6 juin : parti; au 1^{er}, coupé; *a*, un lion (**Brabant**); *b*, un lion (non couronné), à la queue fourchée (**Limbourg**); au 2^d, trois demi-léopards mouvant du bord senestre (**Angleterre**). Au-dessus de l'écu, un lion léopardé; en-dessous de l'écu, un dragon. L'écu accosté de deux châteaux. Sans L. (**Cambre**).

— (Sceau de Wenceslas, duc, et de Jeanne, duchesse de Luxembourg, Lothier,) et **Limbourg**, 1335 : très grand module; parti; au 1^{er}, écartelé; *a* et *d*, un lion couronné, à la queue fourchée (**Bohême**); *b* et *c*, un burelé, au lion couronné, à la queue fourchée, brochant (**Luxembourg**); au 2^d, écartelé; *a* et *d*, un lion (**Brabant**); *b* et *c*, un lion couronné, à la queue fourchée (**Limbourg**). Au-dessus de l'écu, émerge un petit ange. L. : ✠ *S'*

Wenceslay dei gra Lveccemborg' Lothr Brabancie ac Lymburgie drcis. A l'intérieur : Et Iohanne eidem gra Lveccemb' Lothr Braban ac Lymburg' drcsse (Chartes des ducs de Brabant).

Brabant (*Antonius dictus van*), échevin de Bruxelles, 1421 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux faucilles dentelées, affrontées; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. Une étoile à cinq rais brochant sur l'écartelure. C. : deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *S Anthonis vā Brabant* (G., c. IV, N° 302; c. XVI, l. 98; c. XVIII, l. 103).

— (Jérôme de), seigneur de la Haverie, conseiller au Conseil de Flandre, 1387, le 23 février : un fascé; à l'écusson brochant en chef à dextre, chargé de trois... (maillets, trèfles?). C. : une tête et col de héron. L. : *Jerome de Brabant* (Mons. *Varia*) (voir *Kelen, Prices, Scholaster, Ulmen, Waha; Luxembourg*, Suppl.).

Brabanter[e], voir **POTTELBERGHE, Wa-gen**.

Philippe le Bon ordonne au premier huissier ou sergent d'armes, huissier de la chambre du Conseil de Flandre, de faire des saisies chez les débiteurs de Charles de Brabant, demeurant à *Spickere* (Spijker), châtellenie de Bergues (-Saint-Winoc), pour qu'il rentre dans ses créances, 1460, le 4 septembre, à Bruxelles (Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. B.).

Brabeck, *Dideric van Bradbeke* scelle, parmi les *vrinde ende maghe de Johan van Hagenbeke* (Hagenbeck), qui ouvre au duc de Clèves son château de *Hagenbeke*, 1338 : trois crampons, le 1^{er} contourné. L. : *S Th filii Henrici*... ke... (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 193).

— *Alef von Brachtbeke* déclare avoir vendu, de l'aveu de sa femme, de ses enfants et d'autres parents, à Thierry, comte de Clèves : *myn gherichte tho Glaet beke* (Gladbeck), tenu en fief, par lui et ses prédécesseurs (*vorvaren*), de *Henrike Duker tho Scyrenbeke* (Scherlebeck) et de ses ancêtres (*alderen*), et ce aussi de l'aveu dudit suzerain; il est vassal dudit comte du chef *van mynen hus tho Wytteringh* (Wittringen), dans le comté de Clèves, 1343, *uph Sunthe Katerinen dach* : trois crampons. L. : *S Adolfi de Bragtbeke* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 216).

— Juste-Edmond [de Brabeck], évêque de Hildesheim, etc. (voir **Plettenberg**) (il signe : *Juste Edmunde*), 1697 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, parti d'or et de gueules (plains); aux 2^e et 3^e, de sable à trois crampons. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un bonnet de prince du Saint-Empire et accosté, au bas, de deux palmes. L. : *Iodocus Edmundes D G episc Hildesiensis S R Imp princeps* (Chap. de Nivelles, A. G. B.) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Nous indiquons les émaux d'après les hachures, mais

sous toutes réserves, l'usage des hachures étant encore assez arbitraire, à l'époque dont il s'agit. Brabeck porte : de sable à trois crampons d'or.

Braem (*Ghodevaert*), bailli et semonceur du duc de Bourgogne, dans son pays de Waes, 1450 : plain; au chef chargé d'un lion issant. C. : une tête et col de bouc d'hermine. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Godevaert Braem* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean), fils de *Godevaert*, déclare tenir, du comté de Flandre, par l'intermédiaire du bailliage de Waes, un fief de 19 bonniers, sis à Thielrode et Elversele, et dont environ 11 bonniers sont tenus, de lui, par des tiers, un tiers des 8 autres étant relevé, de lui, par ses frères et sœurs (non cités nommément), 1513, le 28 août : coupé; au 1^{er}, un lion issant, surmonté d'un lambel; au 2^d, plain. C. : un bouc issant. L. : *S Jan Braem f.....ers* (Fiefs, N° 7363) (voir **Triest, Waesberghe**).

BRAEMPT, voir **Aa**, Suppl.

Braine. Le sceau de 1281 (n. st.) et de 1281, de Gauthier de Braine, chevalier, ne porte pas de croisettes simples, mais potencées (voir **Petit-Quesnoy**).

Brakel, BRACLE, voir **Schengen, Straten**.

Bracht, *Wolter Kellennere van Wetheim*, 1362; *Wouter van Bracht, Kellennere mijns heren van Wetheim*, 1363, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, *van mijns heren wegen van Wetheim* : un fascé (de 8 pièces); au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Wolter vā Bracht* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1789, 1861).

Wetheim = Witten.

BRACHTBEKE, voir **Brabeck**.

Brande, voir **Oignies**.

Brandeler, voir **Huijbrechts**.

Branden, voir **Knijff**.

Brandenbourg. *Her Friderich van Brandenburg* (voir **Mühl[en]bach**), 1318; *Fridericus, dominus de Brandinberch, et Johannes, dominus de Valkinsten* (Falkenstein), *fratres*, déclarent que *vir discretus dominus Johannes dictus Proudā*, échevin de Trèves, leur a payé 900 livres tournois, promises audit *Friderich*, 1319, *in vigilia pasche* : de... à l'écusson plain et à la cotice brochant, chargée de trois coquilles. L. : *S dñi Friderici de Brandinberg* (Arch. de l'Etat, à Metz. Seigneurie de Clervaux).

— *Johannes, dominus de Valkinsten* (ci-dessus), 1319; *Johannes, dominus de Valkinsteyn, miles, et Godefridus de Brandinberg* (son sceau est tombé), *canonicus ecclesie trevirensis* (Trèves), *fratres germani*, déclarent qu'ils tiendront indemne *Hermannus de*

Brandinberch, miles, cognatus noster dilectus, leur caution, 1334, in *die festi beati Petri ad Kathedram* : même écu, mais l'écusson en cœur gravé en creux. L. : *... Iohas (!) dni de Faicdnispe*. (mal gravé, pour : *de Falconispetra*) (Ibid.).

Brandenburg. *Edele her ... her Herman van Brandinberg* scelle un acte de *Johan dem man sprichit Edilman van Burne*, et de sa femme, *Colete*, 1340, *ultima die mensis maii* : de ... à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *✠ S' H'mani m' dni de Bradibersch* (Ibid.).

— *Welter, herre zu Meysinburch* (Meysembourg), demande de sceller un acte à *hern Godevart, den Choirbuschof van Brandinberch, minen neven*, 1349 : de ... à l'écusson plain, accompagné de huit croisettes simples, au pied fiché. L. : *... od.' de Bradilg (!) c. . . oici tren (= canonici trevirensis)* (Ibid.).

— *Herman von Brandenburg, here zu Mûlenbach*, et Agnès, sa femme, 1365 ; le mari : de ... à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une coquille. L. : *✠ de Brandebere*. (Ibid.) (voir le N° 414 de l'inventaire imprimé).

— *Godevart, herre zu Brandenburg*, déclare s'être fait homme des *edellen herrn Erhartz van Gynnich, herre zu Berperch* (Berbourg), *als vur tzien gulden ervin zu manlehen, alle jar schuldich, ... zu Berperch mir odir mynen geicissin boidin*, 1422, *up pelme avent* : de ... à l'écusson (plein). L. : *... vart vo Brandenb* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 496).

— *Friedrich van Brandenbg, her zu Clerve* (Clervaux), noble vassal du Luxembourg, scelle le contrat de mariage *Neufchastel-Boulay* (voir **SAINT-SOINGNE**), 1465 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de ... à l'écusson plain ; aux 2^e et 3^e, trois merlettes, rangées en fasce, et à la champagne plaine. C. : un chapeau de tournoi ... (le dessus est cassé). L. : *Frederich va Brande . burg* (Ibid., N° 1289^a) (voir **Faucompierre, Munkart, Oijen-brugghe, Orley, Pfaffendorf, Pirlot, Rochette, Vlodorp, Walpode, Winningen ; Falkenstein, Hellenstein**. Suppl.).

Les 2^e et 3^e quartiers représentent les armes de **Clervaux** : plain ; au chef chargé de trois merlettes.

Brandijn (Jean), échevin du Franc de Bruges, 1347 : parti ; au 1^{er}, de vair ; au 2^d, un chêne englanté, arraché. L. : *Sigil . . . Brandin* (Arch. de l'Etat, à Gand, Saint-Bavon, Suppl.).

Brandscheid, voir **Schanwenburg**.

Brandt[de], voir **Tellier**.

Cette famille de Brandt porte : de sable à six flammes au naturel. C. : une flamme de l'écu entre un vol de sable.

Brandt (tout court), **Nys**, Suppl.

Brandwijk. *W. [van] Brandwijk, heer van Blocklandt* (Blokland), écrit au bailli de Blokland pour lui annoncer les noms de ceux que, pour l'année prochaine, il désigne comme échevins, *waersman, armmeester, kerckmeester* de Blokland, 1663, le 20 juillet : deux fasces bretessées et contre-bretessées. Ecu ovale. Cq. couronné. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland).

Les armes sont celles de la seigneurie de Blokland.

— Par suite de la mort de son frère, *Arent van Brantwijk*, maître Guillaume van *Brantwijk*, seigneur de *Blocklant*, est investi, par David van Morlot, seigneur de *Bavoijsen, Praest* (Praast), *Offenberch* (Offenberg), *Lichtenberch* (Lichtenberg), *tiend-heer van Woudenberch* (Woudenberg), *vrij heere van Giessenborg* (Giessenburg), *ende Giessen Nieuwerkerk* (Giessen-Nieuwerkerk), *erffwatergraeff* de l'*Overwaert*, etc., de la *vrije heerlijkheit* ... de 11 journaux de terre (voir **Boodt**), 1638, le 12 juin ; le sceau de D. van Morlot est fruste (Ibid.) (voir **Taets, Verschuer ; Hertoghe**, Suppl.).

Brant (*Jehans*), chevaliers, sires *d'asay* (Aiseau) et *dochans* (Ochain), reçoit, du receveur du Roman pays du Brabant, 160 vieux écus, 1362, le 2 avril (v. st.) ; Jean *Brank* (!), chevalier, sire d'Aiseau, reçoit, du même, 100 moutons, 1363 (st. de Liège), le 12 mars ; Jean Brant, chevalier, reçoit, du Brabant, 130 moutons, de la part du sire de Schoonvorst, 1364, le 15 août : un lion et une cotice brochante, chargée de ... L. : *S' Io Brant dni de Asa militis* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1739, 1818, 1908).

— (*Jan*), *Michielsone*, échevin du métier d'Axel, 1431 : trois billettes, accompagnées d'une fleur de lis, au point du chef, et de deux étoiles, accostant la billette de la pointe. L. : *✠ S Ian Brant M s sone* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— (Sire Hubert) déclare tenir, du duché de Brabant, la haute justice de *Boucele* (Bouwel), avec la garenne, etc., et la haute juridiction d'Olmén, et ce en qualité de tuteur des enfants de son frère, Corneille Brant ; il déclare, en outre, qu'ils tiennent, du duché, une rente de 80 nobles d'Edouard d'or, pour lesquels ils reçoivent, actuellement, par an, 246 florins du Rhin, 1496 (n. st.), le 28 janvier : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis (entières). Une cotice, chargée de ... brochant sur l'écu. L. : *Hubr . . . Brant* (Av. et dén., N° 2428).

Branteghem, voir **Splitere**.

Brassot, voir **Thirou**.

Brau (Pierre), échevin de Bruxelles, 1497 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois pals de vair ; au chef plain ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de nénuphar ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion. Une petite tour brochant sur le bas du franc-quartier et le champ. Cq. couronné. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Petri* (Bruxelles) (voir **Sayn**).

Braunsberg (Bruno, seigneur de), 1259 : deux fasces. L. : *† Sigi* s de vrc (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux ; N° 9 de l'inventaire imprimé).

— Les *sigilla nobilium virorum dominorum Johannis et Engilberti, fratrum de Brunsperg, nec non Hermanni, domini in Helphinstein* (Helfenstein), *mei fratris*, sont appendus à un acte de *Henricus, dominus in Helphinstein, miles*, 1300, *seria quarta post Ephyphanyam* ; des quatre sceaux, subsiste, seul, celui de *Johannes* : diapré à deux fasces. L. : ge militi. (Ibid.) (voir **Isenburg**).

Braunshorn. *Iher Johan, dir herre van Brunishorn* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : trois huchets. L. : *† S Ioh* Brvnishorn militis (Ibid.).

— *Gerlach van Brunishorn, ritter* (voir **Mohr**), 1346 ; *Gerlacus, dominus de Brunshorn, miles*, déclare avoir reçu en fief, de Jean, comte de Clèves, *advocatiam in Seynheym* (Senheim), *cum suis pertinenciis et iuribus* ; *presentibus : fidelibus nostris domino Johanne dicto Bouytze de Waldecke* (Boos von Waldeck), *militi, Gobelino de Erpe et Henrico, advocato de Bilsteyn* (Beilstein), *et pluribus aliis fide dignis personis et honestis* ; donné à *Huessen*, en 1347, *in octava assumptionis beate marie virginis* ; scelle un acte de Thielemann Brendelin et de ses fils, 1348 : trois huchets. L. : *† S Gerlaci dni de Brunishorn militis* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach ; Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 243, et fonds de Reinach) (voir **Helfenstein**, Suppl.).

BREDE, voir **Raedviekere**.

BREDEIKE (*Wouter van*) et *Heinrec van Bredeike* (son sceau est tombé), tenanciers du chapitre d'Anderlecht, 1310, *in den somer* : type scutiforme ; sur un écu, dans le champ du sceau : deux francs-cantons, 1 en chef à dextre, 1 en pointe à senestre, chargés, chacun, d'un sautoir. L. : *† S Waxter van Bred* e (Cambre).

Brederode. *Dieric, heere van Brederode*, et *Reijnout van Brederode, ridder*, [son fils], reçoivent, du Brabant, une rente annuelle de 900 vieux écus, 1366 ; *Diederec, heere van Brederode*, reçoit, du Brabant, un acompte de 560 vieux écus, sur 2360, 13[6?]7 (déchiré), le 19 septembre : un lion, au lambel

brochant. C. : deux pieds de cheval, adossés, munis, chacun, d'une virole. L. : *† S Theatrici domini de Brederode* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2083, 2133).

Ils donnent décharge, par la première quittance, de la part de Guillaume et de Waleran van Brederode, leurs fils et frères respectifs.

Brederode. *Reijnout*, ci-dessus, 1366 : même écu ; écusson en cœur au lion (à la queue fourchée ?). L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S Re* militis (Ibid., N° 2083) (voir **Berghe**, Suppl., **Huijtere**, **Tijtgat**, **Waelkin**).

Compléter en conséquence l'article du T. I, p. 324.

Bree (Renier van) 1443 : la légende de son sceau, décrit T. I, p. 323, est : *† S Reneri de* *prepositi Sti Trvdon* (voir **Oultremont**).

Breidbach (Charles-Ernest, libre baron de) de Bûrresheim, chanoine et grand-trésorier de l'église métropolitaine de Trèves, chanoine et archidiacre d'Ardenne dans la cathédrale de Liège, conseiller intime de feu Sa Majesté Impériale Charles VII, conseiller intime, ministre des conférences, grand-chancelier et grand-maréchal de la cour de Sa Sérénissime Eminence le cardinal duc de Bavière, évêque et prince de Liège, scelle en 1754 (voir **Leerodt**) ; il certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Anne-Philippine, baronne de Bergh de Trips, est *gentil-femme*, fille légitime de messire Henri-Adam-Christophe-Joseph de Bergh de Trips et de Marie-Anne-Amélie, comtesse d'Ingelheim, fille de messire François-Adolphe-Théodore d'Ingelheim, conseiller d'Etat de Sa Majesté Impériale et grand-juge de la chambre de Wetzlar, et de Marie-Ursule, *Chambelante de Wormes* (Kammerer von Worms), *ditte d'Alberg* (de Dalberg), fille de messire Théodore, baron et *Chambelan de Wormes*, *dit d'Alberg*, et de Marie-Claire de Schönborn ; que ladite Marie-Anne-Amélie est petite-fille de messire Philippe-Louis, baron d'Ingelheim, et d'Odile *Echtern* (Echter) de *Mespelbrum* (Mespelbrunn) ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble de tout côté maternelle sans aucune batardise, bourgeoisie, ni autre empechement quelconque*, 1753, le 6 août, à Liège : un dragon ailé, essorant. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles. S. : deux dragons ailés, essorants. Sans L. (cachets en cire rouge, dans des boîtes de bois, respectivement de fer blanc (Chapitre de Nivelles, c. 1374, A. G. B.).

— (François-Louis-Anselme, baron de), à Bûrresheim, seigneur de Bûrresheim, conseiller intime de Son Alt. E. de Trèves et Son grand-chambellan, grand-bailli de Coblenze et d'Ehrenbreitstein, grand'-croix de l'ordre de Saint-Michel, etc. (voir **Walpode**), 1767, le 14 juillet à Coblenze : d'argent à un basilic de gueules. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé

d'une couronne à cinq fleurons et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. S. : deux basilics. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Ibid.) (voir **Renesse**).

Breijdel (Jacques) déclare que *Coppin*, son enfant, tient, du bourg de Bruges, une rente sur le grand tonlieu de Bruges, lequel appartient à la dame de Ghisteltes, 1431 (v. st.), le 9 avril ; déclare que sa femme, Catherine, fille de Jean van der Buerse (Beurze) tient, dudit bourg, un fief de 7 mesures, dans la paroisse de Saint-Pierre, 1433, le 20 juin : trois têtes et cols de cheval, bridés. C. : une tête et col de cheval, bridé. L. : *Iacob* (Fiefs, Nos 7731, etc.) (voir **Crampe**, **Spillaers**).

BREYDENICH, voir **Breinich**.

Breil, voir **Horion**, **Schenck**.

BREINEN, voir **Meerbeek**.

Breinich. Arnould van *Breydenich*, échevin de Burt-scheid, 1442 : trois maillets (droits), accompagnés en cœur d'un croissant versé. L. : *S Arnolt va . . Breynich* (Dusseldorf, Abb. de Burt-scheid, No 239).

— Arnould van *Breydenich*, même qualité, 1448 : même écu, mais une rose, au lieu du croissant versé. L. : *S Arnolt van Breynich* (Ibid.).

Breitenbend. *Wernerus, Garsilius, milites, ac Johannes* (il ne scelle pas), *fratres, Loretta, Sophia et Lysa* (elle ne scellent pas), *sorores, pueri et liberi, heredes domini Arnoldi, domini de Bredenbent, militis*, qui, lui, déclare que l'abbaye de Burt-scheid a admis sa fille légitime, Sophie, et donne, à ce monastère une rente de 10 muids de blé, mesure d'Aix-la-Chapelle, 1334, *feria quinta post festum beati Georgii martiris* ; *Wernerus* : un fascé ; un petit écusson, fruste, brochant en cœur, sur la 3^e et la 4^e pièce. L. : *✠ S' Weneri de Bredenbent milit'* (Ibid., No 121).

— *Garsilius, miles*, ci-dessus, 1334 : un fascé, la 3^e pièce chargée en cœur d'un anneau. L. : . . . *arsilii de . . . bent mil* . . . (Ibid.).

— Sire *Weirner van Breidenbempt* scelle pour *Cyelman von Rodemburch*, chevalier, qui promet au duc de Brabant : *daz ich in diesem eriegen tuschent minen vurs. heren dem hertzen ind heren Walraven von Bournen* (Born), *minen heren den hertzen, noch sinen landen enghein schade dune sol*, ni d'aider ledit *Walraven*, 1364, le 17 novembre : un fascé. Volet de l'écu. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *✠ cbet mil* (Chartes des ducs de Brabant, No 1923) (voir **VRANKENHOVEN**).

BREMEN, voir **Meerbeek**.

Bremposens, voir **Waelhoven**.

Brendelin, voir **Mohr**.

Brenner. *Friderich, elich sun des festen mannes, hern Ebrhartes Brenners, eyns rittirs von Laynstein* (voir **Schönberg**), 1325 : une bande, chargée d'un semé de besants, ou tourteaux. L. : *✠ S' Friderici armigeri* (c'est tout) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Nassau**, **Nauheim**, **Salm**, **Staffel**, **Stein** ; **Helfenstein**, Suppl.).

BRESIL, voir **Lamirant**, Suppl.

Bretagne, voir **Rohan**.

Breugel (Jacques van), prêtre, possesseur du bénéfice de la Sainte-Trinité, à Weert, fondé, le 4 janvier 1717, par la baronne d'Eynatten, comtesse de Berlo, et dont il remet, au gouvernement autrichien l'état de biens, 1787, le 9 avril : trois fers de moulin. C. : une tête et col de . . . (chien colleté ?) entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46394).

Breux, voir **CHINERY**.

Brialmont, voir **Coudenhove**.

Briarde. *Anthuenis van Brijaerde*, mari de damoiselle Marie van *Sintomaers* (Saint-Omer), remet au bailli d'Ypres, *Jonckheer Nicolaes Daubin*, le dénombrement d'un fief qu'elle tient, de la Salle d'Ypres, à savoir une église de *Keerzekinshove*, étant une rente sur des biens appartenant à lui-même, en commun avec maître Adrien van de Kethulle et les hoirs de feu Jean van de Kethulle, à *Zebeke* (Zillebeke), 1567, le 10 mars (v. st.) : fruste ; on ne voit qu'un cor de chasse en pointe. C. : une tête et col d'animal (cassé) (Fiefs, No 6066) (voir **Wasquehal**).

Le seigneur de HOBESSELLE : d'argent, à troes trompes de sable, orné d'or, garny à sentueres de gueulle, leur surnom est van der Bryaerde (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Bryas (Messire Charles de) Nédonchel, baron de Morialmé, seigneur de Bryas, etc. (voir **Wignacourt**) (il signe : *Bryas et Nedonchel, etc.*), 1645 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce, surmontée de trois merlettes ; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé ; *a* et *d*, une bande ; *b* et *c*, écartelé de . . . et de . . . (plains). L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à dix perles. Sans L. (cachet ovale, en cire rouge) (Chapitre de Nivelles, c. 1373, A. G. B.) (voir **Feltz**, Suppl.).

Brienen (Henri de), seigneur de Sindéren, etc. (voir **Schagen**), 1609 : une licorne saillante. C. fruste. L. : . . . *nrick van Brienen de A . . .* Contre-scel : un écu aux armes, dans un cartouche, sur lequel, à dextre, une lettre V, à senestre, une lettre B ; le haut fruste (Ibid., c. 1373^{bis}) (voir **Coc**, **Meerbeek**, **Wijhe**).

Brion, voir **Rubempré**.

Brippia, voir **Lannoy**.

Brisetete. Rogier *Brijseteste*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : coupé ; au 1^{er}, un lion couronné, issant ; au 2^d, plain. L. : *S Rog . . . B teste* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Un autre) Rogier *Briseteeste*, seigneur de *Buxhem*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le même traité, 1339 : diapré ; au chef chargé d'un lion (non couronné) issant. L. : *✠ S Rogeri Brise-teeste mil i de Buxhem* (Ibid.) (voir **Bois**, Suppl.).

BRYSHEYM, voir **Virneburg**.

Broe, voir **Serjacops**.

Broe[c]k, **Broich**, **Brouck**, etc. *Symon dictus in den Brûke*, scutellus, armiger, scelle l'acte de Werner de Breitenbend et consorts, 1334 ; *Zymon de Bruch*, *advocatus curie de Vilen*, scelle pour *domina Methyldis de Schonen* (Schönan), abbesse de Burtscheid, 1338 : une croix échancrée. L. : *✠ S Simon van Holset* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 121, 131).

— *Her Frambach van den Brouck*, chevalier, burgrave de *Spremont* (Sprimont), caution du duc Wenceslas de Luxembourg, etc., 1369, le 17 novembre, à Aix-la-Chapelle : neuf (3, 3, 2, 1) boules. L. : *✠ S Frambachs de Breck* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— *Johannes dictus van den Broeke*, *rector policie* à Bruxelles, 1479 ; conseiller de cette ville, 1482 : une fasce, chargée d'un croissant tourné et accompagnée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Ian vade Broeke* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— François van den *Brouck*, licencié-ès-lois, échevin de Heusden (Brabant), 1648 : un sautoir, cantonné de douze billettes, côtoyant le sautoir. C. : huit roseaux (*riedkolven*). L. : *S Francois van den Broeck I z* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

— Marie-Joséphine de *Broch* (Broich), abbesse du monastère de Notre-Dame, à Ruremonde, 1787 : d'argent à la fasce, surmontée d'un lambel, le tout de sable. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons, posé sur une crosse en pal. S. : deux boucs regardants de sable. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46393, 46394) (voir **COFFERHEM**, **Lodders**, **Pauw**, **Wellens**, **Went**, **Woelmont** ; **Codt**, **Cruijpelants**, Suppl.).

Les barons de Broich, en Belgique, portent : d'argent à la fasce, surmontée d'un lambel, le tout de sable. Couronne de comte à l'antique (!). S. : deux chèvres au naturel, colletées aux armes de l'écu.

Broekhuizen, voir **Büderich**, **Gracht**, **Rolman**, **Stecke**, **Wickrath**, **Willich**.

Broekman, voir **Serjacops**.

Broers (Jean), notaire à Malines, 1648 (né en 1603, décédé le 16 mai 1679), fils de Jean Broers et de sa première femme, Sara van Mockenborgh : dix (4, 3, 2, 1) trèfles ; au chef chargé d'un lion léopardé couronné. S. dextre : un griffon. L. : *Sigillum Joannis Broers 1654* (Matrice en possession de M. Broers, ancien bourgmestre de Malines).

Maître Jacques D'Ougdt, licencié ès droits, fils de Jean, fut admis dans le lignage de Weert, à Bruxelles, le 13 juin 1589, avec ces armes : d'argent à neuf (4, 3, 2, semé) trèfles de sinople ; au chef de gueules chargé d'un léopard lionné d'or, couronné du même, armé et lampassé d'argent (reg. dudit lignage, aux Archives de la ville de Bruxelles).

Broesijs, voir **Kerchove**.

Broyard, voir **Avesnes**, Suppl.

Broyfort, voir **Boileau**, Suppl.

Broich, voir **Broe[c]k**.

Brömser, voir **Bettendorff**, Suppl.

Bronkhorst. *Derick van Bronchorst*, échevin de Nimègue, 1303 : un lion. C. : deux pattes de lion (cassé et fruste au haut). L. : *Derick va Bronchorst* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Messire Théodore, comte de *Bronchorst*, *Battenberg* (Batenburg), etc. (voir **Immerseel**). 1641 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur, renversées. Sur le tout, un écusson fruste ; on n'aperçoit qu'une étoile en chef à dextre. Seul, l'écu subsiste (Chapitre de Nivelles, c. 1373, A. G. B.) (voir **Limburg**, **Münchhausen**, **Noyelles**).

Quant au sceau de 1317, décrit T. I, p. 335, comp. la note de la pl. CXLV, T. III, p. 195.

Brooshooft, voir **Beelaerts**, Suppl.

Brosius, voir **Mont**.

Brouhoven (J. de) de Bergeijck, administrateur d'une fondation instituée en l'église de Leefdael et augmentée par messire Philippe Helman, seigneur de Leefdael, 1787 : trois fers de moulin. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46358) (voir **Helman**).

Les comtes et écuyers de Brouhoven de Bergeijck, en Belgique, portent : d'azur à trois fers de moulin d'or. Couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions d'or.

Broucke, voir **Broe[c]k**.

Brouckere, voir **Vaghevuer**.

Les écuers de Brouckere, en Belgique, portent : d'or au chevron de gueules; au chef cousu d'or, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable. C. : un griffon d'or, lampassé de gueules, issant. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules.

Brouwet (Jean-François), chevalier, seigneur d'Ecaussines-Saint-Rémy, la Folie, etc., collateur d'une chapellenie castrale, 1787 : d'or au lion couronné. L'écu, ovale. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant. S. : un lion et un griffon, couronnés, regardants, tenant, chacun, une bannière : la 1^{re} cassée; la 2^{de} de l'écu (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46631) (voir **Mauroy**).

BRUGDAMME, voir **Schake**.

Bruges. *Jan van Brucghe, heere van den Gruuthuuse, van Thielt ten Hove, prinche van Steenhuuse* (Steenhuijze), *heere van Spiere* (Espierres) *ende van Avelghem*, déclare tenir, du bourg de Bruges, *thof ten Gruuthuuse bij Onzer Vrouwenkerke*, à Bruges, avec la *gruute* (drèche) de Bruges, dans la ville et le Franc, avec dépendances, 15 hommages, etc., 1442, le 26 juillet : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7738) (voir **Pipenpoij**, **Velare**, **Velde**).

Le chastelain de BRUGES : sasses argent et de gueulle, de huit pièces (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Les écuers de Bruges de Branchon et de Bruges de Gerpinnes, en Belgique, portent : d'argent au coq hardi et chantant de sable, barbé et crêté de gueules, soutenu d'un tourteau (boule) de gueules, ledit tourteau accosté de deux fleurs de lis de sinople. C. : une fleur de lis de l'écu.

Bruggen. L'archevêque de Trèves déclare que les biens de son *fidelis Rodolphus de Ponte, miles treverensis*, ont été donnés en gage à *nobilis vir Walterus, dominus de Meisinburch*, 1254, *in octava pentecostes*, à Trèves : type scutiforme; un lion couronné. L. : *Rvd* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (Godevaert van der), reçoit, de la duchesse de Brabant, deux 1/6 d'une créance de 30 vieux écus (guerre de Gueldre); deux actes du 20 août 1396 : trois coqs; au franc-quartier brochant : de vair; au chef plain (**Bornival**?). L. : ✠ *S Godefroït dov Pont* (Chartes des ducs de Brabant).

Ces deux quittances ont été datées, par suite d'une erreur de scribe, de 1366, mais il faut lire : 1396.

— (Philippe van der) (voir **Steinhaus**), 1483 : coupé; au 1^{er}, une aigle éployée; au 2^d, plain, diapré. L. : *S Philips [ten] Brvggen* (Dusseldorf, Collection Quix, N° 498) (voir **Serjacops**, **Schat**).

Les barons van der Bruggen, en Belgique, portent : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois maillets penchés d'or et accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis de sable. Cq. couronné. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol, chargé de la fasce de l'écu. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Devise : *Qui mieux fait, mieux vaut*.

Brugman, voir **Flingern**.

Bruheze, voir **Vorst**.

Bruyans, voir **Sart**.

Bruijn, voir **Knijff**.

Bruijningh (*Johan Fransen*), notaire à Amsterdam, 1616 : une tête de mort, accompagnée en pointe de deux os, passés en sautoir. C. : un sablier entre un vol. L. : *Sigil Iohan . . . a . . . not pvbl* (M. Beelaerts van Blokland, à la Haye) (voir **Taets**).

Bruijst, voir **Cannart**, Suppl.

Bruijsten, voir **Weert**.

BRUCH, voir **Broe[c]k**; **Éltz**, Suppl.

Brum, voir **Royer**.

Brun (Pierre), échevin de *Meyene* (Mayen), 1319 : un cerf élané, accompagné d'une étoile à cinq rais, entre la ramure. L. : ✠ *S Petri . . . bini de Meyne* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Sausoy**, **Sotteghem**).

Brune (*Joerden* de) déclare tenir, du comte de Flandre, un fief sis à Stavelé et mouvant du bourg de Furnes, 1398, le 29 juin : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une merlette; aux 2^e et 3^e, échiqueté. Seul l'écu subsiste (Fiefs, N° 862) (voir **Serarnts**).

Bruneau, voir **Ramoneur**.

Brune[e], voir **Bassevelde** (Suppl.), **Warwel**, **Wilde**.

Bruninchs (Gilles), 1441 (voir T. I, p. 342-3) : deux fasces; au franc-quartier chargé de trois lions. C. : un lion léopardé, assis entre un vol. T. : deux damoiselles. L. : *S Ghielis Brunin* . . . (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Bruninx, voir **Vrancken**.

Brusthem, voir **Mouland**; **Moyland**, Suppl.

Bruxelles. Damoiseau Jean de *Brouxelles*, échevin de Bruxelles, 1594 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un poisson recourbé, en bande; aux 2^e et 3^e, d'hermine au lion (**Locquenghien**). C. : deux poissons adossés. L. : *S Jan van Broxzelles* (Bruxelles et G., c. X, l. 3) (voir **Sart**).

Bubange. *Giltz van Bubbyngen* (et *Bubbingen*) (voir **Langelaar**), 1410 : un lion couronné. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux touffes de plumes de paon. L. : ✠ *S Schildz von Bebinge* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

Buddenburg. *Everard van der Buddenbgh* scelle un acte de *Goedert van der Gheijen*, qui déclare tenir en fief, du comte de Clèves, *eijn hoeve landes tu Meediclinne in den gherichte tu Casturpe* (Cas-



Fig. 1.



Fig. 2,



Fig. 3.



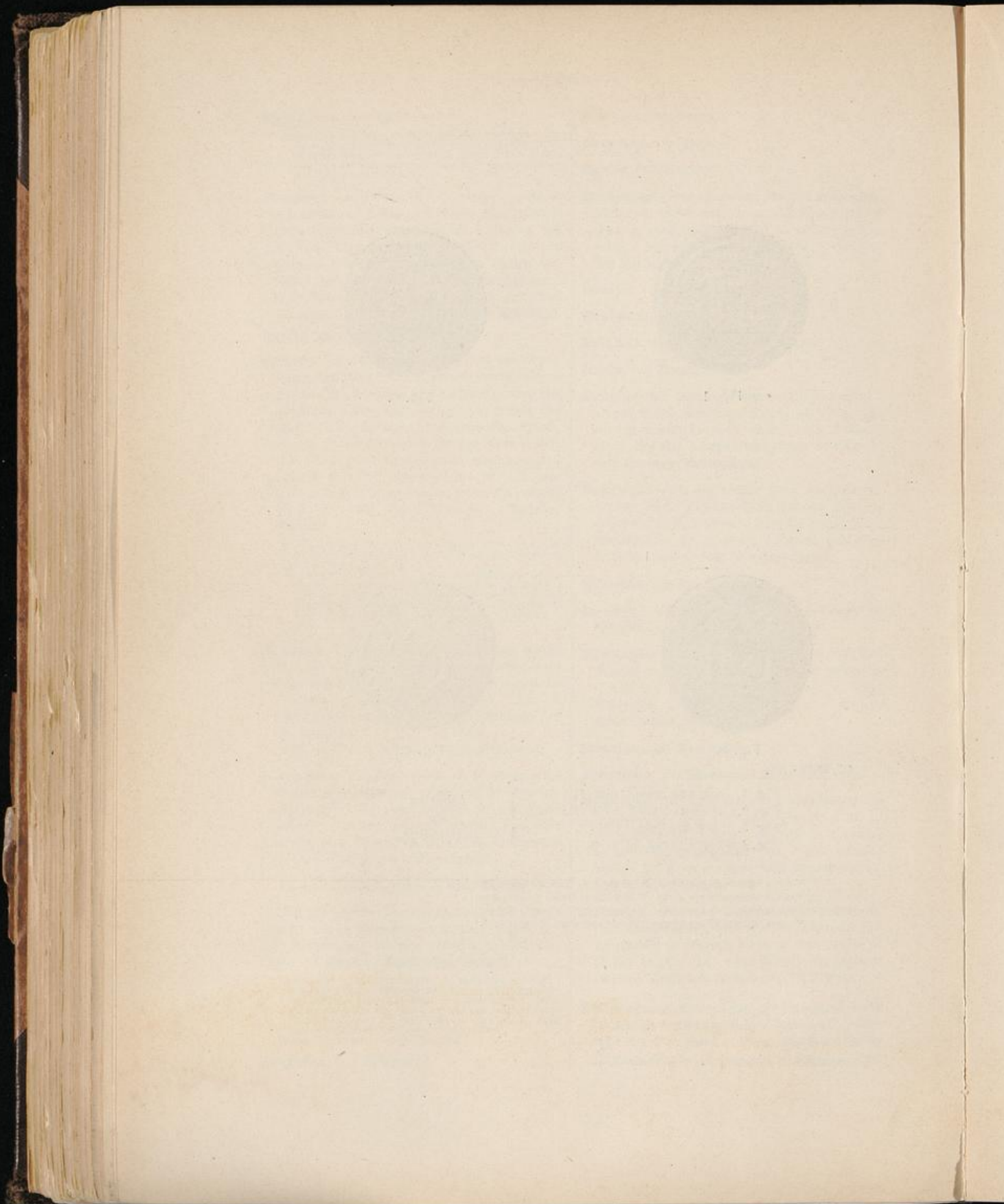
Fig. 4.

Pl. CCXXXI.

- Fig. 1. Jean van Ham (1469) (1),
 Fig. 2. Gislebert Haeck (1474) (2),
 Fig. 3. Gislebert Pels (1476) (3),
 Fig. 4. Pierre Colen (1478) (4),

}
 échevins
 de
 Bois-le-Duc.

- (1) Voici la légende de son sceau : *S Iohannis de Ham scabini in Buscodu.*
 (2) Voici la légende de son sceau : *S' Gisleberti Haeck scabi in Busc...*
 (3) Voici la légende de son sceau : *S' Gisleberti Pels scabi i Buscod'.*
 (4) Voici la légende de son sceau : *S Petri Colen scabi in Buscoduci.*



trop), et qui ne possède pas de sceau, 1343, *op sente Vyts avent* : type scutiforme; trois annelets. L. : ★ *S' Everardi Vridagh* (Fridagh) d' *Bdeborch* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 213).

Bueckele, voir **Buckele**, **Bauwens**, Suppl.

Buekemare (Jean van) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 45 mesures, dit *thof te Buekemare*, à Lisseweghe, avec six arrière-fiefs, 1421, le 8 mai : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : une tête et col de coq entre deux cornes de bœuf. T. : deux damoiselles. L. : . *Ian van Buekemaere* (Fiefs, N° 8331) (voir **Halewijn**).

Le seigneur de BUEQUEMAERE : d'argent, au chevron de gueulle, sargé de troes coquilles d'or, et crye : Dudzelle! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Buelen, voir **Ranst**.

Bueren, voir **Büren**, Suppl.

Les comtes de Bueren, en Belgique, portent : d'argent au lion de sable, lampassé de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. : un lion de l'écu, issant entre un vol d'argent et de sable. S. : deux hommes sauvages de carnation, armés, chacun, d'une massue. Devise : *Honneur et fidélité*.

Buijckx, voir **SURPELE**.

Buijs (François), *gestelter richter provisioneel der statt van Nijmegen*, 1615 : six (3, 2, 1) fleurs de lis. T. senestre : un griffon. L. : *S Frans Buys* (G., c. XIV, l. 80) (voir **Buijsingen**).

— *S[œur?] L. Buijs*, abbesse de l'abbaye de Ravensberghe (Cléaux), à Merckeghem, diocèse de Saint-Omer, province d'Artois, 1787 : parti; au 1^{er}, de gueules au chevron d'or, chargé de trois tourteaux et accompagné de trois besants; au 2^d, d'or à deux crosses abbatiales de . . ., passées en sautoir, accompagnées de trois merlettes, 1 dans chacun des cantons supérieurs, et d'un trèfle en pointe, le tout de sable. L'écu, dans un cartouche, posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (G. C. B., reg. 46660).

Buijsingen. *Willelmus de Bus[s]enghem*, échevin d'Uccle, 1283, 97; échevin de Bruxelles, 1287 : une aigle éployée. L. : ✠ *S' Will'i de Busing[am]* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497^a, *Cambre*). L'acte de 1287 l'appelle : de *Buscenghem*.

— *Johannes de Busenghem*, échevin de Bruxelles, 1332 : trois lions, accompagnés de sept tours, rangées 3 en pal à dextre, 3 en pal à senestre, 1 en cœur. L. : *S' Iohis de Bessingem* (G., c. XVI, l. 98).

— Jean van *Buseghem*, tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte de Nicolas Specht, 1373, le 19 novembre : une aigle éployée, chargée en cœur d'une tour. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Buseghem* (Fonds de Locquenghien, c. 4, A. G. B.).

Buijsingen. *Johannes de Buijsseg[h]em*, échevin de Bruxelles, 1469, 70 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée; aux 2^e et 3^e, trois pals. Ecusson en cœur : plain, au chef échiqueté. C. : un vol issant d'une cuve. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Buseghem* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, Etabl. relig., A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3, et *Cambre*).

— *Willelmus de Buessingen* (*Buijsingen*), *dictus Buys*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1472, 82 : une aigle éployée. L. : *S Willem va Buyssegghem* (Abb. de Forest, c. 2496, et fonds de Locquenghien, c. 3).

— Jacques van *Buijssegghem*, échevin de Bruxelles, 1519 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée; aux 2^e et 3^e, trois pals. C. : un vol issant d'une cuve. L. : *b van Buisssegghem* (Bruxelles).

Buisseret, voir **Riche**.

Les de Buisseret-Steenbecque de Biarengien, en Belgique, dont le titre de comte est transmissible par ordre de primogéniture, portent : d'azur au chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais, le tout d'or. C. : une étoile de l'écu. S. : deux griffons d'or. Devise : *Attente nuit*. Les barons et écuyers de Buisseret : d'or au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de more, tortillées d'argent. C. : un homme sauvage issant. T. : deux hommes sauvages de carnation. Devise : *Non secundum faciem*.

Buchru[c]k[h]er (M.-Charles von) (et, quelquefois, sans particule; il signe : *M. Carl Buchrukher, Obristwachtmeister* (major), président d'une cour martiale, tenue, sur l'ordre H.-Chr., baron von Busch, colonel du régiment d'infanterie impériale et royal « comte Onelli », au camp de Peterwardein, 1738, le 2 octobre; scelle des sentences 1744, le 15 juin et le 22 septembre : un cavalier, brandissant son épée et galopant à dextre sur une terrasse. L'écu ovale. C. : trois plumes d'autruche. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

Buck, voir **Boc[k]**, Suppl.; **Marneffe**.

Buckele, voir **Vercluijsen**, **Vijt**.

Buczchart (Jean), chevalier (voir **Walpode**), 1319 : plain; au chef d'hermine, le coin dextre supérieur étant cassé (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Bulcke, voir **Crujce**, Suppl.

Bulct (*Magister Henricus de*), chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles (voir **Serarnts**), 1420, le 26 novembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir composé, au lambel brochant; aux 2^e et 3^e, deux lis au naturel, tigés et feuillés, passés en sautoir, les fleurs stylisées. L. : *S Henrici de Bulct* (G., c. XIII, l. 76).

BULLESTRATE[N] (*Lodewijck van*), chanoine de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1498, 1503 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier senestre brochant, coupé; au 1^{er}, deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé; au 2^d, d'hermine plain. T. : un ange. L. : *S Lo. va Bullstraten* (Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 12 et 4106, A. G. B.).

Bulté (Charles et Philippe-Bartholomé), père et fils, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1630 (le père scelle aussi pour son fils) : d'hermine au lion et à la bordure (simple). C. : un homme nu, issant, brandissant de la main droite une flèche, en bande, la pointe vers le bas. L. : *Charles Belle* (Comte Thierry de Limbourg-Stirum).

Bulteel, voir **Wampe**.

Bundere, voir **Hembise**, Suppl.

Buncken (*Tielman*), échevin de Zülrich (voir **Veitzheim**), 1373 : trois coupes, couvertes, accompagnées en cœur d'une étoile. L. :
..... *abi i Telp...o* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Buntincx (Léon), 1579, 80 ; rectifier et compléter ainsi la description du T. I, p. 350 : au lieu d'oiseaux, sur l'écu et en C., il faut lire : merlettes. L. : *S Leo Buntincx*.

Burange, voir **Bymnich**, Suppl.

Bureau (Marie-Thérèse-Joseph), xviii^e siècle : dans le champ du sceau, deux écus, ovales, dans un cartouche; A, d'azur au chevron, accompagné de trois trèfles, le tout d'or; B, d'argent au chevron de sable, accompagné de trois merlettes. Cq. couronné. C. : un trèfle d'or entre un vol. L. : *Seel de Marie Terese Joseph Bureau* (Matrice en possession de l'auteur).

Büren, Chr.-B. von *Bueren* (il signe : « Ch. B. De Bueren Fahndr. » = *Fahndrich, Fähnrich*, enseigne), enseigne dans la compagnie du lieutenant-colonel baron Frédéric von Wetzel, au régiment d'infanterie impériale du général-feldmaréchal-lieutenant « comte Onelli », scelle un compte de cette compagnie, 1737, le 22 juin, à Kaschau : un lion (non couronné), à la queue fourchée. Cq. couronné. C. : un lion issant entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Grafenschaft, Oschetzki, Rehling**).

Christophe-Bernard von *Bueren*, âgé de 39 ans, natif de Munster, en Westphalie, catholique, célibataire, enseigne, figure sur la liste de recensement, dressée à Kaschau, le 6 février 1737 (Ibid.).

Burch, voir **Borch**, **ROSNE**, Suppl.

Les comtes van der Burch, en Belgique, portent : d'hermine à trois étrilles de gueules. Couronne à treize perles, dont trois relevées. S. : deux lions d'argent, armés et lampassés de gueules.
Devise : *Libre et vaillant de le Burch*.

Burlet (L. de) adresse, de *Coursolre* (Cousolre), le 4 septembre 1790, une lettre à M. Dierix, chevalier du Saint-Empire, conseiller d'Etat et président du Conseil de Flandre, « présentement » à Lille : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, chargé d'une rose, tigée et feuillée, et accompagné de trois croissants; aux 2^e et 3^e, de sable à trois étoiles; au chef de quartier plain (**Mortgat**). L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois perles. S. : deux lévriers colletés, bouclés, le 1^{er}, passant à droite, issant de derrière l'écu et regardant. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Paul de Burlet, à Nivelles).

Les écuysers de Burlet, en Belgique, portent : d'azur au chevron d'argent, chargé d'une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, et accompagné de trois croissants d'or. Cq. couronné. C. : un lévrier d'argent, au collier de gueules, bordé et bouclé d'or.

BURNINGHAM, voir **Woelmont**.

Burtscheid, *Hugo de Porceto, scabinus de Porceto* (Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle), scelle l'acte de la famille de Breitenbend, 1334 : un chevron, la cime chargée d'une étoile. L. : *★ S' Hvgonis f' Iohis* (sans autre chose) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 121).

Buze (*Wernherus dictus*), *burgavius in Monhabur* (Montabaur), 1331, *in die divisionis apostolorum* : un échiqueté, au lambel. L. : *✠ S' W' dci Bvse de M...tb'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

BUSENGHEM (*Egidius de*) (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, ogival, un écu à trois roses et à un semé de billettes. L. : *✠ Sigillum Giel[is] de Bv. in. hem* (Arch. commun. d'Anvers).

Busch (Henri-Christophe, baron du Saint-Empire von) colonel, scelle la liste de recensement du régiment d'infanterie impériale et royal « Baron Bettendorff », 1724, 29, à Palerme : un loup, ou renard, issant d'un bois (trois arbres), le tout posé sur une terrasse. L'écu ovale. C. : quatre plumes d'autruche. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

Les trois arbres se trouvent posés à senestre; le loup est élané à dextre.

— Le même, colonel du régiment d'infanterie impériale et royal « général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli » 1736, à Kaschau, 1738 au camp de Peterwardein, etc. : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois arbres (un bois = *Busch*), sur une terrasse, et une tête de loup, ou de renard, mouvant du 1^{er} arbre; aux 2^e et 3^e, un lion (celui du 3^e contourné). Ecusson en cœur au senestrochère armé, mouvant du bas du bord senestre et brandissant un serpent ondoyant, la tête en bas. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles, soutenant deux casques couronnés. C. C.,

1^o, un lion issant entre deux plumes d'autruche;
2^o, les meubles de l'écusson en cœur. Sans L.
(cachets en cire rouge) (Ibid.).

H.-Chr. von Busch, *Titular Obrist* (colonel titulaire) du régiment « Baron Blettendorff », figure sur la liste de recensement de ce régiment, dressée, à Palerme, le 20 décembre 1730, comme âgé de 50 ans, natif de Saxe, évangélique, marié, sans enfants, servant l'empereur depuis 11 ans, 5 mois, et séjournant, actuellement, à Trapani.

Buschman, voir **Steinhaus**.

Busleyden, *Her Giltze van Buszleiden*, échevin d'Arlon et homme de fief de la prévôté d'Arlon, scelle l'acte des époux *Giltze van Survelt* et *Gilliette vann Dieccort*, 1498 (st. de Trèves) : une fasce, accompagnée en pointe d'une rose C. : une tête et col de licorne, colletée, bouclée. L. : *S Gils van Busleiden* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N^o 1884).

— *Valerean von Bouszleiden*, ami de *Claude von der Nuerburg* (*Neufchastel*), seigneur du Fay, Grancey, Berbourg, etc., et de *Godart*, seigneur *zur Veltz* (voir **Rochette**), 1500 (st. de Trèves); *Valerian de Busleyden*, receveur général de Luxembourg, seigneur d'Aspelt et de *Gyrsche* (Guirsch), déclare avoir reçu, par Bonne de Boulay, *douhaigiére de Neufchastel* et du Fay, etc., la part et porcion

que messire Nicolas de Ouden Esche, chevalier, avoit... es villaiges, hommes, rentes et revenus de *Munespach* (Münzbach), *Schitteringen* (Schuttrange) et *Ottringen* (Oetrange), partant en tiers avec *Claude dorley* (d'Orley), escuier, seigneur de *Lincières* (Linster), et ceulx *dottenges* (Ottange), le tout tenu en fief de ladite dame, à cause de *Beurepart* (Berbourg), laquelle part avait été confisquée à feu « monseigneur du Fay », son mari, pour les demerites dud[it] messire Nicolas, et lesdits époux en avaient joui paisiblement pendant plus de trente ans (suivent les détails sur les revenus), 1508, le 30 avril : mêmes écu et C. L. : *S' Valerian de Besleide* (Ibid., Nos 2081, 2188*).

Busleyden (Guillaume van), échevin de Bruxelles, 1570 : sceau décrit T. I, p. 352 (G., c. IV, N^o 540).

Busschere, voir **Donckere**, Suppl.

Buten, voir **Quaderebbe**.

Butoer[s], voir **Pape**.

Butoir, voir **Mouland**; **Moyland**, Suppl.

Buttere, voir **Weert**.

Buuc, voir **Maes**, Suppl.

C

Ceccano, *Anibaldus*, ... *episcopus tusculanus, sancte Romane ecclesie cardinalis, apostolice sedis nuntius*, 1342 : dans le champ du sceau, ogival, trois saints, sous un dais ; dans le bas, un prélat mitré en oraison, agenouillé au-dessus d'un écu : parti ; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2^d, un fascé de six pièces, les 2^e, 4^e et 6^e chargées de cinq (2, 2 respectivement 1) croissants. L. :
... di mis (G., c. II).

L'acte ne révèle pas le nom de famille du prélat.
GAMS, *Series episcoporum*, p. XIX, cite : Annibal de Ceccano, évêque de Frascati, autrefois *Tusculum*.

Celles, voir **Serclaes**, **Villers**; **Berlaimont**, Suppl.

Cel[l]ier, *Onofry* de Cellier, échevin de Liège, 1532 : trois étrières ; au franc-quartier chargé d'un lambel, accompagné de cinq billettes couchées, trois en chef, deux en pointe, rangées en fasces. C. cassé. L. : *Onifr* *Cellier* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Velde**).

Cerf, *Warnier de Chierf*, maire et échevin de mon-

seigneur Jean de *Dongleberch* (Dongelberg), chevalier, seigneur de *Loncamp*s (Longchamps), dans sa cour dite le *court delle Vauls*, à Noville-sur-Mehaigne, 1447 : un fretté ; au chef fruste. L. : .
Wa *do* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Cerf, *Stroichar du Chierf*, maire et échevin de la cour *delle Vaulx*, à Noville-sur-Mehaigne, 1456 : un fretté ; au chef chargé d'une molette. C. : une tête et col de ... (aigle?) entre un vol. L. : .. *Iehan* (Ibid.).

CHALON, voir **Merode**.

CHAMONT, voir T. I, p. 357.

Jaquemart van Chamont figure comme receveur du duc de Brabant, à Jodoigne, dans le compte de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381, et 1381-82 (C. C. B., reg. 2366, 2367).

Champagne, voir **Simon**.

Chantraine, voir **Sart**.

Chantre, voir **Spitael**.